

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

FRANCE TERRE D'ASILE



Éditorial

Entre hausse significative des arrivées de personnes relevant de l'asile et multiplication des drames humains en mer Méditerranée, l'année 2014 aura tristement rappelé aux nations européennes leur devoir d'accueil et de solidarité envers les réfugiés. Ce constat s'applique également à l'échelle nationale, notamment à Calais, où des milliers de migrants vivent dans des conditions indignes, et à Paris où se sont développés plusieurs « *sous-camps* » de migrants en provenance d'Érythrée et du Soudan principalement.

Parallèlement, le projet de loi relatif à l'asile a été adopté en première lecture à l'assemblée nationale, soulignant la volonté gouvernementale d'améliorer le système d'asile actuel. Le manque de visibilité sur les moyens alloués laisse néanmoins présager des lendemains difficiles pour l'acteur associatif, pilier du système d'accueil.

Dans ce contexte, où les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes et les besoins d'accueil accrus, France terre d'asile a poursuivi son activité en 2014 auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés, des mineurs isolés étrangers et des autres migrants de droit. Un peu plus de 5 000 personnes ont été accueillies chaque jour par nos équipes.

Plus d'un million de journées d'hébergement ont été délivrées. Des milliers de personnes ont été accompagnées juridiquement. Nos équipes ont également été présentes là où les besoins d'information et d'accompagnement sont les plus cruciaux : en centre de rétention administrative et dans les camps de migrants, à Calais comme à Paris.

Cette conjoncture rend depuis plusieurs années le travail de France terre d'asile plus complexe tout en renforçant son utilité au service de l'intérêt général et des valeurs humanistes, ainsi que la pertinence de son objet social. C'est là une source intarissable de motivation pour réaliser avec force et professionnalisme les activités de notre association.

L'implication et la compétence des salariés, des bénévoles, l'action éclairée du conseil d'administration, le soutien renouvelé de nos donateurs, la confiance des financeurs ont permis une nouvelle fois la réalisation d'un travail d'ampleur dont nous rendons compte à travers ce présent rapport.

Pierre Henry,
Directeur général

Sommaire

Partie I

La présentation de l'association en 2014

Les chiffres clés de France terre d'asile en 2014.....	4
L'historique et les missions de l'organisation	5
Les instances.....	8
Le bilan de l'asile en France et en Europe.....	9
Le bilan politique de France terre d'asile en 2014.....	11
France terre d'asile dans les médias.....	13

Partie II

Les activités de l'association en 2014

Carte de France terre d'asile sur le terrain.....	16
L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile	17
Le contexte général de l'asile en France en 2014.....	17
Le premier accueil.....	19
L'hébergement d'urgence.....	19
L'accueil et l'hébergement en Cada.....	20
L'information et l'orientation des migrants.....	22
L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants	23
L'appui pédagogique et juridique en matière d'accès aux droits.....	24
L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.....	24
L'intégration des personnes réinstallées ou accueillies à titre humanitaire	26
L'intégration des migrants de droit et les autres actions spécifiques.....	27

La protection des mineurs isolés étrangers	28
La mise à l'abri d'urgence	29
L'évaluation.....	30
L'hébergement et l'accompagnement.....	30
L'aide aux étrangers retenus	31
France terre d'asile en Tunisie : la Maison du droit et des migrations.....	33
Les ressources humaines de l'association.....	35
Le centre de formation.....	37

Partie III

Les comptes annuels 2014

Le bilan et compte de résultat.....	40
Les annexes au bilan.....	46

Annexes

Liste des acronymes.....	61
Liste des centres et services de France terre d'asile	62
Publications de France terre d'asile.....	66
Bulletins d'adhésion et d'abonnement.....	67

La
présentation
de
l'association
en 2014

1

ère
partie

Les chiffres clés 2014

Créée en 1971, France terre d'asile agit aujourd'hui dans :

- 14** régions et **36** villes en France
- 1** implantation à l'international en Tunisie

Au 1^{er} janvier 2014, l'association compte plus de **578** salariés et **271** bénévoles

31 centres d'accueil pour demandeurs d'asile représentant une capacité de **3 238** places

961 places d'hébergement d'urgence en 2014

5 plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile primo-arrivants avec

8 338 personnes accueillies à Paris et **3 020** à Créteil

4 services d'aide aux étrangers retenus en centre de rétention administrative

7 dispositifs pour mineurs isolés étrangers

3 214 jeunes ont bénéficié d'une mise à l'abri

294 ont été pris en charge en hébergement temporaire

411 mineurs ont bénéficié d'une prise en charge pérenne au sein de nos services

2 682 évaluations sociales ont été réalisées

4 établissements pour l'intégration représentant 630 places

2 projets européens dédiés à l'intégration des réfugiés représentant 1 832 bénéficiaires en 2014

1 projet européen dédié à la réinstallation représentant 111 bénéficiaires en 2014

1 projet d'animation d'un réseau national Insertion d'une centaine de professionnels

Chaque jour plus de **5 000** personnes sont prises en charge par l'organisation.

L'historique et les **missions** de l'organisation

L'historique de France terre d'asile « De la défense du droit d'asile et du droit des étrangers »

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'Homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980 : la mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980,

63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinateur et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA) dont la gestion lui est confiée.

1980-1998 : France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeur d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Europe. La demande repart à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2007 : La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cda dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de trente mille demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnés dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI) aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne (UE) adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2007-2014 : La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre

2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraîne une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur trois est hébergé en Cda.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du Bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le paquet asile qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1er janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de quatre autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. En 2012, France terre d'asile a ouvert une Maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constitue le principal défi qui s'impose aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs.

Les missions de l'organisation

Promouvoir le droit d'asile et le droit des étrangers en France et en Europe

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

Accueillir et informer les demandeurs d'asile et les migrants de droit

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un Cada et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation temporaire d'attente, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

Héberger et accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dans des structures spécialisées

France terre d'asile gère cinq plates-formes et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que vingt-huit centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

Conduire des projets d'insertion professionnelle des réfugiés et des migrants de droit

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, soit partie prenante dans le droit d'asile. À ce titre, la Direction de l'Intégration Emploi-Logement (DIEL) a mis en place plusieurs dispositifs ayant l'objectif de prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des réfugiés et des migrants de droit.

Accueillir et protéger les mineurs isolés étrangers

France terre d'asile gère sept dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers 75 regroupe quatre structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

Former les professionnels du secteur

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

Aide à l'exercice des droits des personnes placées en centre de rétention administrative

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les quatre autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

Les instances de France terre d'asile



Le 28 juin 2014 s'est déroulée la 44^{ème} assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité.

Lors de l'assemblée générale du 6 juillet 2013, le conseil d'administration a été élu pour trois ans.

La composition de ses membres est la suivante :

Dominique ATTIAS, Jacqueline BENASSAYAG, Serge BLISKO, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Georges DAGHER, Paulette DECRAENE, Hélène DELMOTTE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS, Aimée DUBOS, Romuald DZOMO, Patrice FINEL, Jean-Luc GONNEAU, Jean-Pierre LE BONHOMME, Alain LE CLEAC'H, Michèle PAUCO, Serge PORTELLI, Nicole QUESTIAUX, Jacques RIBS, Frédéric TIBERGHIE, Philippe WAQUET, Catherine WIHTOL DE WENDEN et Iradj ZIAL.

Le conseil d'administration de France terre d'asile s'est réuni, à trois reprises en 2014, sous la présidence de Monsieur Jacques RIBS.

Le bureau est constitué des membres suivants :

Jacqueline BENASSAYAG, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Paulette DECRAENE, Jean-Luc GONNEAU, Alain LE CLEAC'H, Nicole QUESTIAUX, Jacques RIBS, Frédéric TIBERGHIE, Catherine WIHTOL DE WENDEN.

Le bureau s'est réuni à douze reprises.

Pierre HENRY, Directeur général participe aux réunions du bureau et du conseil d'administration.

En 2014, plusieurs commissions internes composées de membres du bureau et de salariés de l'association ont été créées afin de travailler de manière transversale sur des sujets d'actualités liés à l'activité de l'organisation. Une première commission a travaillé sur la question des mineurs isolés étrangers, renforçant ainsi notre réflexion et notre position sur ce sujet. Une seconde commission s'est penchée sur la réforme de l'asile.

Le bilan de l'asile en France et en Europe

Contexte européen et international

L'année 2014 a été marquée par une hausse importante des arrivées irrégulières en mer Méditerranée. Selon l'Agence européenne pour les frontières, Frontex, on dénombre 274 000 entrées irrégulières sur le territoire européen en 2014, dont 170 000 en Italie et 50 000 en Grèce, contre 100 000 en 2013.

L'Organisation internationale pour les migrations et le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés ont aussi estimé qu'entre 3 200 et 3 500 personnes avaient perdu la vie en tentant d'atteindre les côtes européennes par la mer. Les raisons de cette hausse tiennent en partie à la guerre qui perdure en Syrie, ainsi qu'aux situations sécuritaires et politiques instables en Érythrée, au Soudan du Sud ou en Libye. La majorité des personnes tentant de gagner l'Europe par la mer en 2014 était des Syriens et des Érythréens. De nombreuses embarcations ont pour point de départ la Libye et l'Égypte, et comptent à leurs bords de nombreux Syriens ou personnes originaires d'Afrique subsaharienne tentant d'échapper à une situation précaire et à l'insécurité dans ces pays.

De Mare Nostrum à Triton

Suite au naufrage ayant coûté la vie à près de 300 migrants au large de Lampedusa en octobre 2013, l'Italie avait mis en place *Mare Nostrum*, une opération de surveillance et de sauvetage pilotée par la Marine italienne, le 18 octobre 2013. En raison du coût de l'initiative (114 millions d'euros sur un an), l'Italie a mis fin à cette opération « d'urgence » le 31 octobre 2014. En un an, *Mare Nostrum* a permis le sauvetage de plus de 150 000 migrants et réfugiés. *Mare Nostrum* a été remplacée par l'opération *Triton*, une opération coordonnée par Frontex, ayant pour objectif la surveillance et le contrôle des frontières plutôt que le sauvetage en mer, et ayant un champ d'action plus limité.

Cette augmentation des arrivées par voie maritime se reflète dans la hausse des demandes d'asile en Europe en 2014. Selon Eurostat¹, le nombre de demandeurs d'asile dans l'UE en 2014 a augmenté de 44 % par rapport à l'année 2013, avec 626 065 demandeurs (soit une augmentation d'environ 191 000 par rapport à 2013). Les Syriens sont la première nationalité représentée dans les demandes, représentant 20 % du nombre total des demandes, et leur nombre a plus que doublé, passant de 50 470 demandes en 2013 à 122 790 en 2014. Viennent ensuite les Afghans (plus de 41 000) et les Kosovars (environ 38 000). Les Syriens étaient aussi les principaux bénéficiaires d'une protection

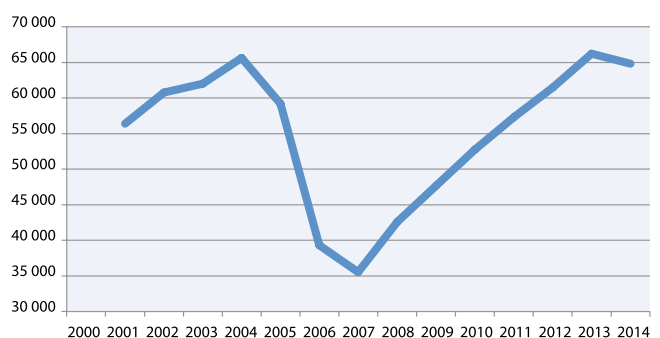
internationale dès les procédures en première instance en 2014. De manière générale et pour tous les demandeurs d'asile confondus, 45 % des décisions émises en première instance dans l'UE étaient positives.

Pour la troisième année consécutive, l'Allemagne est le premier pays d'accueil des demandeurs d'asile dans l'UE, avec 202 645 demandes enregistrées, soit un tiers du total des demandes dans toute l'Union, et une augmentation de 60 % par rapport au nombre de demandes déposées dans le pays en 2013. Les autres principaux pays de destinations, selon Eurostat, étaient la Suède (81 180), l'Italie (64 625), la France (62 735)² et la Hongrie (42 775). Alors que le nombre de demandes a plus que doublé en Italie ou en Hongrie, il a légèrement diminué en France.

La demande d'asile en France

Selon l'Ofpra, 64 811 demandes ont été enregistrées en 2014 pour 66 251 en 2013. Cette légère baisse (- 2,2 %) intervient après plusieurs années de hausse, et alors que les demandes d'asile ont augmenté dans la plupart des pays européens. Par rapport à 2013, la proportion de premières demandes (y compris mineurs accompagnants) et de réexamens est demeuré stable (les premières demandes représentant 91,5 % de toutes les demandes en 2014 et 91,3 % en 2013).

Évolution de la demande d'asile en France³, 2000-2014



L'Europe était la première région de provenance des demandeurs en 2013 devant l'Afrique et l'Asie, du fait d'un grand nombre de demandes de ressortissants albanais et kosovars. En 2014, les demandes provenant d'Afrique ont sensiblement augmenté (+8 %), l'Afrique devenant la première région de provenance devant l'Europe et l'Asie. Alors que les demandes de citoyens guinéens, maliens ou mauritaniens ont diminué, les demandes de ressortissants d'Érythrée, Somalie, Soudan ou Libye ont doublé voire triplé en 2014.

1 <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6751779/3-20032015-BP-EN.pdf/35e04263-2db5-4e75-b3d3-6b086b23ef2b>

2 Il est à noter que l'Ofpra fait état de 64 811 demandes en 2014.

3 Demandes d'asile annuelles, comprenant les mineurs accompagnants et les réexamens.

Évolution de la demande d'asile en France et dans l'UE, 2004-2014

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Demandes d'asile France⁴	65 614	59 221	39 332	35 520	42 599	47 686	52 762	57 337	61 468	66 251	64 811
Premières demandes France⁵	50 547	42 578	26 269	23 804	27 063	33 235	36 931	40 464	41 254	45 925	45 454
Demandes d'asile Union européenne⁶	276 675	234 675	197 410	222 635	226 330	266 395	260 835	309 820	336 015	432 055	625 140

4 Demandes globales comprenant les mineurs accompagnants et les demandes de réexamen.

5 Hors mineurs accompagnants.

6 UE27 de 2003 à 2012 et UE28 en 2013.

Sources : Ofpra, Eurostat

Le premier pays d'origine reste toutefois la République démocratique du Congo (37 827, -4,6 %). Les demandes provenant de citoyens albanais ayant fortement diminué (-40,9 %), cette nationalité passe de la deuxième à la septième place dans le nombre total de demandes. En 2014, le deuxième pays de provenance était la Chine (2 497, +17,6 %), suivi par le Bangladesh (2 425, -17 %), la Russie (2 138, -18,1 %) et la Syrie (2 072, +136 %). L'augmentation de la demande syrienne s'inscrit dans la hausse observée en Europe, même si la grande majorité des Syriens demandent l'asile en Allemagne (41 100) et en Suède (30 750). Il est aussi à noter que la demande d'asile soudanaise a fortement augmenté, en particulier au deuxième semestre et à Calais. 1 126 demandes d'asile ont été déposées depuis les zones d'attentes (principalement depuis l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle).

Si la majorité de ces demandeurs provient d'Afrique, les principales nationalités sont syriennes, centrafricaines et philippines.

Comme les années précédentes, les demandeurs étaient majoritairement des hommes, dont l'âge moyen était de 33 ans. Les femmes représentaient 36,4 % des demandeurs⁸, un chiffre en légère hausse par rapport à 2013 (0,5 points). Pour la troisième année consécutive, les demandes déposées par des mineurs non accompagnés ont encore diminué (273 demandes, -25,6 % par rapport à 2013). La majorité des demandes sont toujours déposées en Île-de-France (41 %), les autres principales régions étant la région Rhône-Alpes (8 %), les départements d'outre mer (6 %) et la Lorraine (5 %).

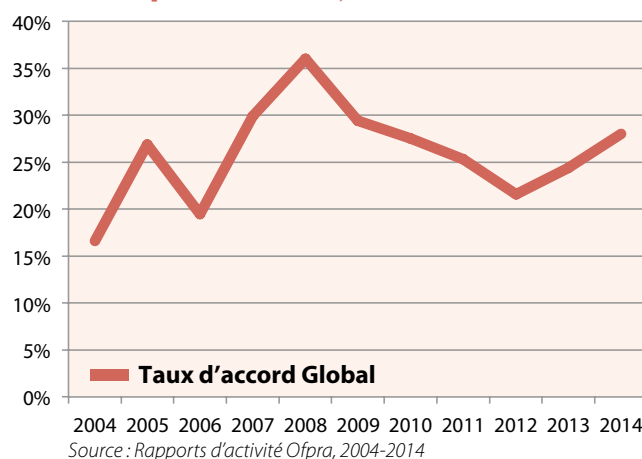
Parmi les 52 053 décisions rendues par l'Ofpra en 2014 (69 255 mineurs accompagnants compris), 16,9 % étaient positives (8 763), marquant une nouvelle hausse dans le taux d'accord en première instance (4 points de plus qu'en 2013, et 8,4 de plus qu'en 2012). Pour les femmes, le taux d'accord à l'Ofpra est de 21,6 %, une hausse notable par rapport aux années précédentes (17,2 % en 2013, 12,8 % en 2012 et 14,8 % en 2011). Toutefois, les femmes reçoivent toujours majoritairement la protection subsidiaire. Les mineurs non accompagnés quant à eux sont admis à l'asile à hauteur de 41 % des demandes, en hausse de 7,7 points par rapport à 2013. Aux frontières, le taux d'admission était de 28,9 %, en forte hausse par rapport à 2013 (17 %), compte tenu de la forte proportion de demandeurs syriens, centrafricains ou érythréens. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a pour sa part annulé 5 749 décisions de l'Ofpra. Au total, 14 564 personnes ont obtenu l'asile en 2014, soit un taux global d'admission de 28 %, en hausse de près de 4 points par rapport à 2013. En 2014, 20 % des personnes admises à l'asile (3 521) ont reçu la protection subsidiaire, le même taux qu'en 2013.

7 Tous les chiffres se rapportant aux nationalités ne prennent pas en compte les mineurs accompagnants.

8 Premières demandes, hors mineurs accompagnants.

L'Ofpra a mis en place des actions d'examen prioritaire de certaines demandes en 2014 : pour les demandeurs syriens et pour les demandes d'asile à Calais. Les demandes syriennes sont traitées avec l'objectif de rendre les décisions sous trois mois compte tenu du très fort taux d'accord.

Évolution du taux global d'admission à l'asile (Ofpra et CNDA), 2004-2014



Les taux d'admission les plus élevés à l'Ofpra concernent des personnes de nationalité syrienne (95,7 % de décisions positives), centrafricaine (95,5 %) et afghane (81,5 %). Les principaux pays d'origine des personnes ayant obtenu l'asile en France en 2014 (décisions Ofpra et CNDA) sont la Syrie, la Russie et le Sri Lanka.

Principales nationalités accédant à une protection internationale en France

2009	2010	2011	2012	2013	2014
Sri Lanka 1 843	Sri Lanka 1 587	Sri Lanka 1 237	Russie 1 006	Russie 1 121	Syrie 1 467
Russie 1 073	Russie 1 180	Russie 1 234	Sri Lanka 851	RDC 985	Russie 1 199
Mali 677	Mali 612	Kosovo 810	RDC 737	Sri Lanka 979	Sri Lanka 1 058
RDC 621	RDC 608	RDC 616	Bangladesh 492	Syrie 861	Guinée 751
Guinée 506	Guinée / Turquie 495	Guinée 570	Afghanistan 484	Afghanistan 651	RDC 751

Sources : rapports d'activité Ofpra, 2009-2014

Le bilan politique de France terre d'asile en 2014

Le plaidoyer en France

De par la production d'expertise, le maintien d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics, la participation active à différentes instances représentatives et le travail inter-associatif, France terre d'asile a poursuivi son plaidoyer en faveur de politiques publiques équilibrées, prenant en compte les besoins des publics migrants : demandeurs d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, mineurs isolés étrangers, régularisés, étrangers retenus.

France terre d'asile s'est particulièrement impliquée sur le dossier de la réforme de l'asile. Elle a ainsi porté l'expertise et les préoccupations du secteur à travers le Comité de pilotage de la réforme de l'asile qui s'est réuni à quatre reprises en 2014. Notre association a participé à l'avis rendu par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme du 21 novembre 2014, et a alerté les pouvoirs publics sur les difficultés que risque de générer le non financement, en la loi de finances pour 2015, de certaines mesures prévues par le projet de loi. Par ailleurs, en amont des débats parlementaires qui ont débuté le 9 décembre 2014 à l'Assemblée nationale, France terre d'asile et treize autres associations, dont la FNARS, la Cimade, Médecins du Monde ou encore le Secours catholique, ont produit près de 30 amendements destinés à améliorer la réforme de l'asile. Notre organisation a en outre participé à une conférence de presse inter-associative le 8 décembre 2014.

France terre d'asile a également poursuivi son plaidoyer en faveur de la protection des mineurs isolés étrangers en participant notamment au comité d'évaluation de la mise en œuvre de la circulaire du 31 mai 2013. Notre association a par ailleurs été sollicitée à une dizaine de reprises dans le cadre d'auditions parlementaires.

Situation des migrants à Calais

L'année 2014 a été marquée par une forte augmentation des migrants présents à Calais, passant d'une estimation de 400 personnes en janvier 2014 à 2 500 en août 2014, ce qui a eu pour conséquence de profondément détériorer leurs conditions de vie. Face à cette situation particulièrement tendue et difficile, France terre d'asile a publié en octobre 2014 un diagnostic de la situation, un bilan des quinze dernières années de politiques publiques et douze recommandations à travers le supplément

aux cahiers du social « Les migrants et le Calais : quelle sortie de crise ? ». Ce travail est le fruit des observations des équipes de terrain de France terre d'asile travaillant dans trois domaines clés de la problématique calaisienne : l'information juridique auprès des migrants, la protection des mineurs isolés étrangers et l'assistance juridique en centre de rétention administrative. Cité par le rapport sur la France du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en date du 18 février 2015, ce document a contribué à replacer les aspects asile et protection au cœur du débat public sur la question calaisienne. Pierre Henry, Directeur général, a par ailleurs intégré le comité de pilotage de la mission confiée par Bernard Cazeneuve à Jean Aribaud et Jérôme Vignon sur la situation des migrants à Calais.

Les questions liées au genre

France terre d'asile développe depuis plusieurs années ses activités autour de la problématique du genre et a inscrit à ce titre dans ses statuts en 2014 la défense et la promotion de la Convention d'Istanbul. France terre d'asile est devenue membre du conseil d'administration du collectif « Excision, parlons-en » en juin 2014. Elle a participé au colloque international, en février 2014, portant sur le thème « Excision : le défi de l'abandon ! » et à une conférence, en avril 2014, sur « Asile et excision : les défis de la protection ! ».

La Directrice de l'Intégration de France terre d'asile, Fatiha Mlati, a également participé aux différentes commissions d'orientation de la Mission interministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes et celui de la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). Un plaidoyer a également été conduit concernant les difficultés d'ouverture des droits des parents d'enfants reconnus réfugiés pour risque d'excision, et un kit visant à l'animation d'ateliers de promotion de l'égalité des sexes auprès des primo-arrivants a été élaboré avec le soutien de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (Daen) du ministère de l'Intérieur..

La lettre de l'asile et de l'intégration

La lettre de l'asile et de l'intégration a connu plusieurs évolutions en 2014. La publication bimestrielle de France terre d'asile a adopté un format papier plus court et une ligne éditoriale en phase avec l'actualité. Chaque numéro traite d'une thématique spéci-

fique abordée sous les prismes « asile », « intégration », « réinstallation » et « mineurs isolés étrangers » favorisant le développement d'une réflexion transversale. Des experts et des partenaires alimentent cette réflexion, et des graphiques, cartes et statistiques enrichissent la lecture. Cinq nouveaux numéros ont été publiés en 2014. Ils ont abordé les sujets suivants : égalité homme/femme, harmonisation européenne en matière d'asile et d'intégration, accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en Europe du Sud, les migrants à Caïris et Corne de l'Afrique : parcours d'exil.

Le plaidoyer européen et les collaborations de France terre d'asile au niveau européen

France terre d'asile a œuvré à sensibiliser les acteurs de l'asile à la transposition du paquet asile. Une délégation du Ecre, un réseau de 80 organisations d'aide aux réfugiés, a ainsi été auditionné à l'Assemblée nationale le 15 avril 2014 sur la transposition du paquet asile. Parallèlement, le numéro 68 de la Lettre de l'asile et de l'intégration a traité de cette question et a été adressée aux décideurs publics. Comme les années précédentes, la collaboration entre France terre d'asile et Ecre a constitué l'axe central de la construction de notre plaidoyer européen en 2014. France terre d'asile a participé à la production d'un rapport sur le rapprochement familial en Europe élaboré par Ecre et la Croix-rouge. France terre d'asile publie d'autre part une veille bimensuelle sur l'actualité juridique et sociale en Europe, accessible sur le site internet de l'association et répertoriant les développements sociaux, politiques et juridiques en Europe.

France terre d'asile a renforcé sa coopération avec le Migration Policy Group, un think tank européen sur l'intégration et la lutte contre les discriminations. Notre organisation a notamment travaillé à la mise à jour des indicateurs du MIPEX, outil d'évaluation et de comparaison des politiques d'intégration en Europe. Les résultats seront publiés courant 2015.

Réfugiés syriens : campagne « À l'Europe d'agir »

En 2014, France terre d'asile a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des autorités et de l'opinion publique afin d'améliorer la protection des 4 millions de réfugiés syriens qui ont été contraints de fuir la pire crise humanitaire depuis le Rwanda, selon le HCR. France terre d'asile a ainsi activement participé à la campagne européenne « À l'Europe d'agir ». Cette campagne, coordonnée par Ecre, a rassemblé plus de 100 ONGs. À travers la diffusion de témoignages de réfugiés syriens sur les réseaux sociaux entre mars et juin 2014, cette campagne encourageait les citoyens à exiger de l'Europe une plus grande implication dans la protection des réfugiés syriens.

L'appel a récolté plus de 10 000 signatures et a été adressé aux institutions européennes, le 20 juin 2014, lors de la Journée mondiale des réfugiés. Au niveau national, France terre d'asile a récolté cinq témoignages de réfugiés syriens qui ont été diffusés sur les réseaux sociaux. Un site web dédié à la campagne et une brochure ont été produits avec Forum réfugiés-Cosi. Du 1er au 3 septembre 2014,

France terre d'asile a organisé une rencontre avec deux membres d'une ONG turque, Helsinki Citizens Assembly (HCA), sur le thème « Réfugiés syriens, réforme du droit d'asile : les défis de la Turquie ». France terre d'asile a par ailleurs participé aux réunions de coordination de l'opération de réinstallation de 500 réfugiés syriens organisées par le Préfet en charge de cette question.

La coopération européenne en matière de réinstallation

France terre d'asile est, avec Forum réfugiés-Cosi, le référent français du réseau européen sur la réinstallation. Les deux associations ont pris l'initiative d'organiser, pour la première fois, des réunions inter-opérateurs à Lyon le 18 juin et à Pau le 17 novembre 2014.

Cela a permis de nombreux échanges constructifs en matière d'accueil des réfugiés réinstallés. France terre d'asile a poursuivi son partenariat avec la Commission catholique des migrations internationales (ICMC) dans le cadre du projet « Cities that care, cities that share » qui vise à renforcer

les échanges et partager les bonnes pratiques entre les municipalités et les autorités locales/régionales engagées ou souhaitant s'engager dans la réinstallation. Une rencontre a eu lieu avec des représentants de la ville de Nantes qui ont fait part de leur intérêt pour accueillir des réfugiés réinstallés.

La coopération européenne en matière d'accompagnement au retour volontaire

France terre d'asile a poursuivi son travail de plaidoyer tendant à favoriser la réintégration dans les pays d'origine. Cela tout d'abord avec l'aboutissement du projet RN LATAM II, par la publication d'un guide méthodologique pratique d'accompagnement au retour à destination des professionnels accompagnant des migrants retournant dans leur pays d'origine dans le cadre des programmes de retour volontaire. Mais aussi au travers du renouvellement de sa participation au réseau ERSO, réseau transnational européen d'associations travaillant sur le retour volontaire. France terre d'asile défend ainsi par ses actions la nécessité d'une plus grande implication des acteurs de la société civile en France dans l'accompagnement à la réintégration dans les pays d'origine des migrants volontaires.



Lettre de l'asile N° 65, septembre 2014



Visuel de la campagne « À l'Europe d'agir », mai 2014

France terre d'asile

dans les médias

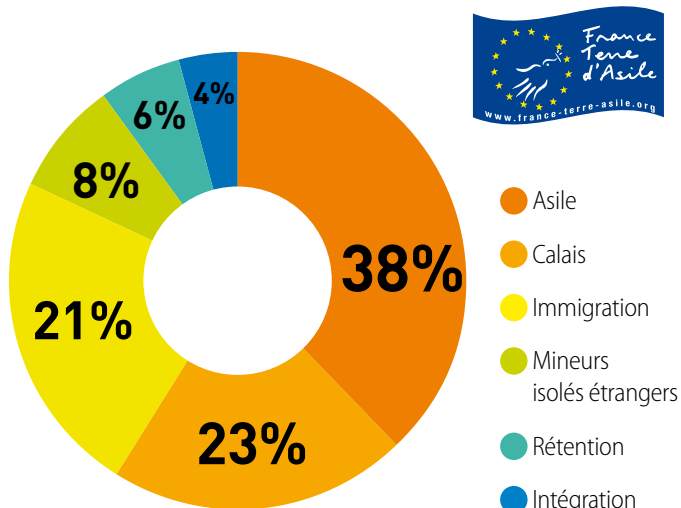
en 2014

En 2014, France terre d'asile a été sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations et de l'intégration : réforme de l'asile, protection des mineurs isolés étrangers, accueil des chrétiens d'Orient, refonte de la politique d'intégration, rétention administrative des étrangers, afflux de migrants à Calais, etc.

Agences, presse écrite, pure players, blogs, radios nationales et régionales, télévisions régionales, nationales et internationales, ont relayé notre message en faveur de tous ceux que nous accompagnons au quotidien.

- **Plus de 400 articles**, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages vidéos ont ainsi été réalisés ;
- **32 communiqués de presse** ont été rédigés par France terre d'asile et relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux ;
- **Plus de 15 000 personnes** nous ont suivis sur facebook et twitter ;
- **Près de 250 000 visiteurs** uniques ont consulté notre site internet.

Thèmes sur lesquels France terre d'asile est intervenue dans les médias



Extraits médias

Ouest France, le 09/12/2014, interview de Pierre Henry

Droit d'asile : « Que la réforme ne soit pas séduisante que sur le papier »

« Lorsque l'on parle de demandeurs d'asile, il faut se méfier. Cela dépend du chiffre référence que l'on choisit. Et ce dernier est cyclique sur la décennie. En 2004, par exemple, il était à la même hauteur. Et aujourd'hui, à titre de comparaison, la Suède ou l'Allemagne en reçoivent beaucoup plus. Relativisons un peu tout ça. C'est le climat auquel nous avons affaire sur ces questions qui a changé, et ce dans toute l'Europe. Il y a une remise en cause de l'esprit de solidarité, de la justice d'accueil pour le réfugié, telle qu'il y a le droit depuis la libération du territoire à la fin de guerre. Mais le monde a évidemment changé, et il faut réfléchir à tout ça ensemble. »

France 24, le 12/02/2014

Intégration des immigrés : « La France a raté son rendez-vous »

Légalité n'est pas qu'un terme affiché aux frontons des mairies. Or, cette « feuille de route » n'accorde pas de nouveaux droits aux étrangers. Nous attendions la création d'une autorité indépendante qui, parce qu'on lui aurait conféré un pouvoir juridique, aurait pu faire avancer les choses de ce côté. Nous regrettons que l'idée d'un Office de la jeunesse franco-maghrébin ait été également abandonnée, ce qui aurait permis de valoriser la mobilité autour de projets industriels, culturels ou universitaires structurants. Il est important d'offrir à la jeunesse de France une perspective d'ouverture sur le monde. Sur l'apprentissage de certaines langues étrangères, par exemple, on a créé une polémique, qui n'avait pas lieu d'être. Est-ce que généraliser l'enseignement de l'arabe, de l'hindi ou du chinois menace la langue française et le modèle républicain ? Il me semble que le Qatar est le bienvenu en France. On accueille bien leurs capitaux mais on ne peut pas faire l'apprentissage de leur langue.

Mais le vrai problème est un problème de gouvernance. Est-ce que la question d'intégration doit être décidée au ministère de l'Intérieur, qui est un ministère de la sécurité ? Quel que soit son locataire, ce n'est pas à la place Beauvau de s'occuper de la politique d'intégration. Il aurait fallu créer un ministère de l'Intégration ou une instance de compétence transversale, qui impliquerait plusieurs ministères.



Squat de migrants à Calais - © Julien Leclerc/mars 2015

France info, le 28/05/2014

Migrants : « La France fait la police pour le compte du Royaume-Uni »

La police a évacué mercredi avec force des centaines de migrants installés dans des camps du port de Calais, officiellement pour des questions sanitaires. Pierre Henry, le Directeur général de France terre d'asile, dénonce une « dispersion de la misère » et regrette l'absence de « mesures d'accompagnement ». Pour lui, ces opérations musclées ne posent pas les « vraies questions » et ne font que repousser le problème. Pierre Henry milite pour « plus de solidarité européenne », notamment avec l'Espagne ou l'Italie: deux portes d'entrée de l'espace Schengen. Il ajoute qu'il « faut aborder le sujet de l'immigration et de l'exil avec courage ».

Dans le cas des migrants de Calais, « la France fait la police pour le compte du Royaume-Uni ». Pierre Henry appelle à une meilleure « coopération », notamment dans les procédures administratives qui permettent de déposer des demandes d'asile.

Europe 1, le 12/02/2014

Faut-il fichier les mineurs isolés étrangers ?

Les demandeurs « mineurs isolés étrangers » sont-ils au fond plus des « mineurs » ou plus des « étrangers » ? C'est la question à trancher au cœur finalement de tout ce débat. « Depuis 15 ans, la vision qui prédomine sur la problématique de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers est celle

de la protection de l'enfance : ne pas faire de distinction entre les mineurs nationaux et étrangers », rappelle Pierre Henry. Pour mieux regretter que « cette proposition de loi (fasse) primer le caractère étranger sur le caractère de minorité ».

Et cet homme de terrain opposé au fichage de rappeler : « les mineurs isolés étrangers ne représentent que 3 % de l'ensemble des jeunes bénéficiant de mesures éducatives dans ce pays ».

Epochtime, le 13/08/2014

La France au secours des chrétiens persécutés d'Irak

Le geste n'est pas une première dans l'administration française. Entre 2008 et 2012, une opération similaire avait été conduite par Brice Hortefeux, et 1 200 Irakiens, dont les trois-quarts étaient chrétiens, ont pu s'installer en France. Identifiés par le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, puis retenus selon certains critères de vulnérabilité, ces derniers avaient pu rejoindre le sol français.

S'il estime la déclaration « techniquement envisageable », Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile, s'interroge sur les moyens déployés par le gouvernement. « La France a des réseaux éprouvés pour orchestrer la protection de populations ciblées », rappelle-t-il, « toutefois, je ne vois pas pour l'instant se dessiner un dispositif d'une telle ampleur ».

D'après lui, l'annonce est également un moyen de mobiliser les consulats français, et une façon de faire comprendre aux chrétiens désirant venir en France de leurs propres moyens qu'ils seront favorablement reçus.

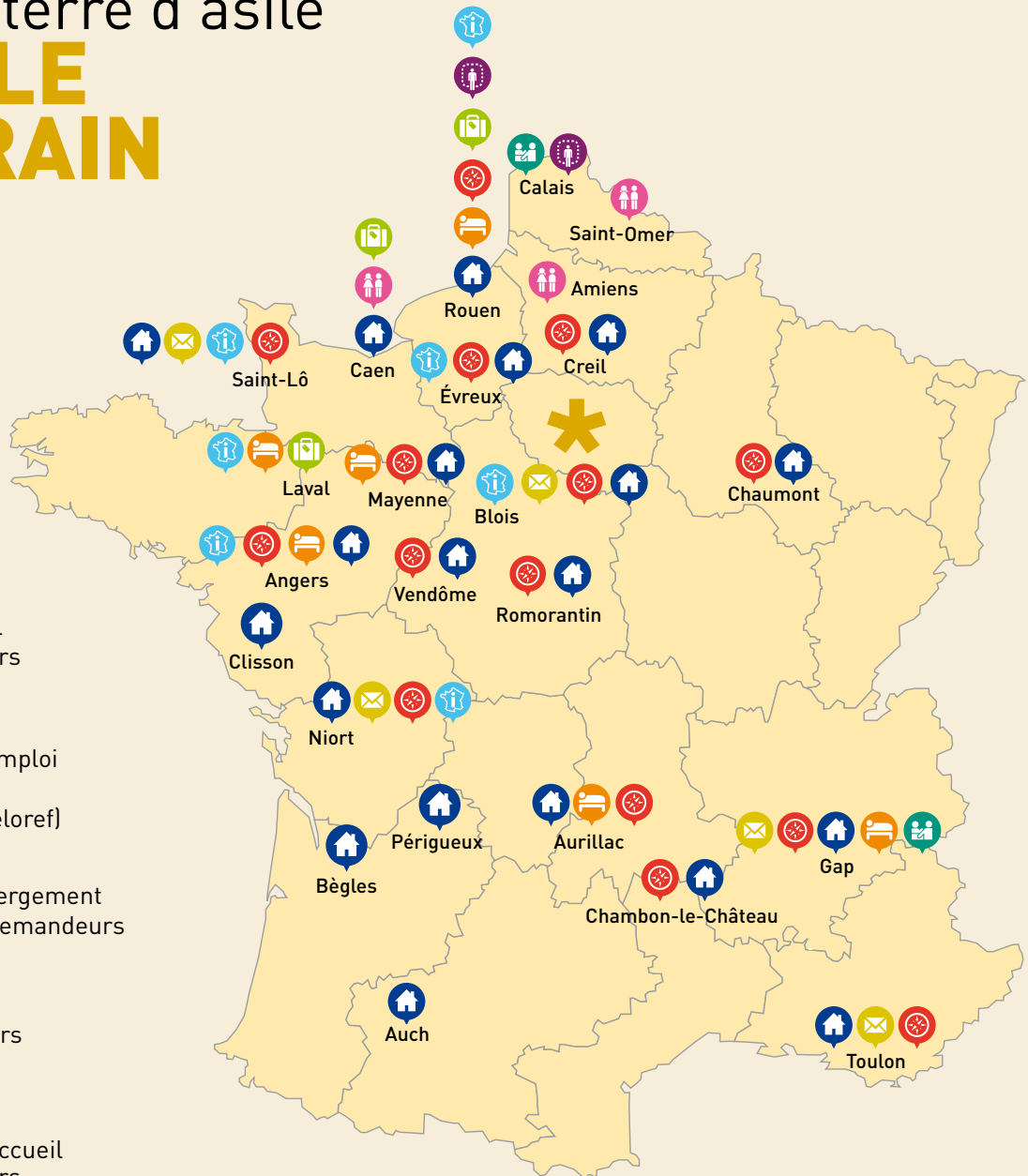
Les
activités
de
l'association
en 2014

2^e
partie

France terre d'asile

SUR LE TERRAIN

-  Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)
-  Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés (Reloref)
-  Dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda)
-  Dispositif mineurs isolés étrangers
-  Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile primo-arrivants
-  Service d'aide aux étrangers retenus en centre de rétention
-  Service de domiciliation
-  Bureau d'information et d'orientation
-  Dispositif d'intégration



ÎLE-DE-FRANCE





L'accueil et l'hébergement des **demandeurs** **d'asile**

Une intervenante avec les enfants du Cada de Melun - © France terre d'asile

Contexte général de l'asile en France en 2014

Ouverture des places Cada

Pour tenter de répondre aux besoins d'hébergement des demandeurs d'asile en cours de procédure, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault avait annoncé fin 2012, la création de 4 000 places d'hébergement sur 2013 et 2014. Suite à cette annonce, 2 000 places de Cada ont été créées. 211 places ont été attribuées à France terre d'asile dans le cadre de cet appel à projet et de nouvelles ouvertures sont prévues en 2015.

Les réformes législatives

L'année 2014 a été marquée par le lancement d'une réforme législative d'ampleur relative à l'asile, à l'immigration, au champ social et au champ sanitaire qui impactera dans diverses mesures le public de l'association. Ainsi, un an après le démarrage de la concertation nationale sur l'asile, a été présenté le 23 juillet 2014 en Conseil des ministres le projet de loi relatif à la réforme de l'asile.

Cette réforme visant notamment à transposer les directives européennes composant le « paquet asile », a été débattue à l'Assemblée nationale en décembre 2014. L'association a participé à diverses auditions sur le projet de loi (Assemblée nationale, Commission des lois, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Délégation aux droits des femmes, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et divers autres organismes).

L'accueil des Syriens

L'année 2014 a été marquée par le lancement du programme de réinstallation et d'admission humanitaire à destination de 500 réfugiés syriens, permettant à 307 personnes de rejoindre la France en 2014, le reste du contingent devant arriver en

2015. Au dispositif de réinstallation s'ajoutent les 712 visas délivrés à des Syriens au titre de l'asile en 2014. Nombre des personnes ayant obtenu un visa au titre de l'asile sont passées par les structures France terre d'asile. Ainsi en 2014, 293 Syriens ont transité par le centre de transit de Créteil.

L'activité de France terre d'asile

L'activité de France terre d'asile en matière d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile est pilotée par une Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile qui a pour objectif l'appui au dispositif en vue du respect de la réglementation et de l'accès aux droits des demandeurs d'asile et le développement de l'expertise et des partenariats au profit des demandeurs d'asile.

La Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile

L'activité centre ressource, expertise, appui

En 2014, le centre ressource a veillé à répondre aux différentes sollicitations recensées, qu'elles proviennent de salariés de l'association en charge de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement des demandeurs d'asile, ou bien de professionnels du secteur de l'asile extérieurs à l'association. La majorité de ces sollicitations ont porté sur la procédure d'asile, les droits sociaux, la prise en charge des usagers, le règlement Dublin ou encore le fonctionnement des Cada, des plateformes et du dispositif national d'accueil. Les sollicitations extérieures ont fréquemment porté sur le règlement Dublin, l'accueil des réfugiés syriens et des chrétiens d'Irak ou encore le droit au travail des demandeurs d'asile.

Comme les années précédentes, de nombreuses saisines des autorités ont été réalisées pour des cas individuels. L'année 2014 a été en particulier marquée par l'application de la nouvelle jurisprudence du Conseil d'État relative aux jeunes filles

menacées d'excision pouvant être reconnues réfugiées alors que leurs parents ne peuvent bénéficier d'une protection internationale. En pratique, cette nouvelle situation a été à l'origine de nombreux dysfonctionnements en matière d'accès aux droits pour des familles confrontées à des menaces d'excision hébergées en Cada. En plus de saisines individuelles, France terre d'asile a veillé à alerter les autorités des conséquences de cette jurisprudence, saisine qui fut en partie prise en compte dans l'élaboration d'une circulaire sur l'ouverture des droits des parents de jeunes filles menacées d'excision.

Des rencontres ont également été organisées avec les autorités, en particulier les préfetures, des agences Pôle emploi, l'Ofpra ou la CNDA, La Poste ou encore des CPAM. Ces rencontres, souvent organisées conjointement avec des représentants de l'association au niveau local, visaient à résoudre des problèmes et blocages rencontrés localement entravant l'accès à la procédure ou aux conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, tels que la délivrance de documents officiels non conformes, les problèmes d'ouverture de comptes des personnes en procédure Dublin, les refus de délivrance de récépissés.

En terme de pilotage interne, outre le suivi mensuel des indicateurs de pilotage des Cada et l'élaboration des tableaux de bord d'activité, de nombreux appuis ont été effectués au cours de l'année : réponses aux appels à projets d'ouvertures ou d'extensions de places Cada, réponses aux appels à projets pour les plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile, contentieux relatif à la tarification des établissements : nous avons été contraints d'introduire 4 recours (contre 8 en 2012 et 4 en 2013) afin de permettre le bon fonctionnement des établissements. Plusieurs procédures de sortie complexes ont dû être portées devant la justice.

Concernant les plates-formes, outre le suivi de la mise en œuvre de la convention entre France terre d'asile et l'Ofi et des indicateurs d'activité, la direction a poursuivi la réorganisation sensible du service à Paris afin d'améliorer la qualité du service rendu. Le développement d'une application informatique permettant aux plates-formes de disposer d'un outil efficace à la fois en termes de suivi des personnes et de pilotage reste toujours en attente d'une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les évaluations internes et externes et la démarche d'amélioration continue

Les Cada France terre d'asile créés avant 2002 ont, conformément à la législation en vigueur, participé à un premier exercice d'évaluation externe effectué par un prestataire extérieur, faisant suite à une évaluation interne réalisée par les équipes au sein de chaque Cada. Ces deux exercices ont permis d'analyser les points forts et les points d'amélioration de chacun des centres dans différents domaines, tels que l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement juridique ou encore les partenariats. Ces exercices s'intègrent plus globalement dans la démarche d'amélioration continue visant à assurer un accompagnement et un hébergement de qualité pour tous les demandeurs d'asile hébergés en Cada.

Pilotage de l'échange des pratiques professionnelles

En 2014, la direction a également renforcé son rôle de coordination du réseau des Cada et plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile en organisant des journées d'échange des pratiques entre intervenants sociaux sur des thématiques telles que l'aide aux dossiers et l'accompagnement juridique ou encore l'accompagnement des demandeurs d'asile en matière de santé et d'accès aux soins.

Le développement de l'expertise et du partenariat

Faciliter le quotidien des demandeurs d'asile et sensibiliser l'opinion à leur problématique

Le renouvellement de la convention nationale avec La Poste pour la période 2014-2018 a été l'occasion de maintenir un dialogue régulier avec les instances de La Poste en vue d'assurer un accès plus aisé des demandeurs d'asile aux prestations La Poste (courriers, comptes bancaires). En 2014, France terre d'asile a par ailleurs continué à participer à la formation des agents de La Poste et de la Banque postale. Le partenariat avec la Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou à Paris (BPI) a été poursuivi en vue d'informer et d'orienter les étrangers en exil fréquentant l'établissement et d'informer les agents. Des partenariats ont également été développés sur les thèmes des femmes victimes de traite et de l'accès aux soins.

Prendre en compte la santé mentale des demandeurs d'asile

Le partenariat initié avec le centre de santé mentale et de réadaptation de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) depuis plusieurs années s'est renforcé, permettant à de nombreux demandeurs d'asile en Île-de-France de bénéficier d'une orientation rapide et de qualité, améliorant l'accès aux soins et les conditions d'accompagnement global des personnes. Par ailleurs, la direction a poursuivi l'expérimentation du questionnaire Protect (Processus de reconnaissance et d'orientation des victimes de torture dans les pays européens pour faciliter le soin et le traitement)¹ et a participé à sa deuxième phase, le projet Protect-able. Ce projet a pour objectif de diffuser au sein des États membres de l'Union une procédure de détection précoce et d'orientation des demandeurs d'asile victimes de traumatismes sévères – torture, viol et autres formes de violence physique, psychologique et sexuelle – par le biais de formations et d'actions de plaidoyer.

France terre d'asile a également développé avec Parcours d'Exil un nouveau projet financé par le Fonds européen visant à identifier, accueillir et soigner les victimes de torture durant leur procédure d'asile en France. Le projet VoT vise à renforcer la connaissance des acteurs sur le psychotraumatisme par le développement de capacités d'évaluation précoce.

¹ Projet transnational (2010-2012) financé par la Commission européenne, mené par Parcours d'exil, qui a permis de construire à travers des recherches, des échanges de pratiques et un travail en commun avec 5 pays membres, un outil d'identification précoce et des victimes de torture ou de forme sérieuse de violence psychologique, physique ou sexuelle en vue de leur orientation.

Le premier accueil

Présentation

Le premier accueil constitue une étape essentielle du parcours du demandeur d'asile. Le dispositif de premier accueil vise à délivrer aux demandeurs d'asile une information fiable sur la procédure d'asile, une domiciliation postale afin de pouvoir débiter les démarches procédurales, ainsi qu'une assistance sociale et administrative générale permettant l'accès aux droits sociaux (CMU, ATA, réduction transports) et dans certains cas, soutien à l'élaboration du dossier de demande d'asile et du recours à la CNDA. Tous les demandeurs d'asile domiciliés ainsi que tous les demandeurs qui se présentent à la plate-forme peuvent recevoir des informations concernant la procédure d'asile et les droits qui y sont associés, soit par une première information généraliste et des orientations au guichet de pré-accueil, soit par des entretiens plus complets d'informations individualisées et des informations collectives dispensées par les intervenants sociaux.

Les dispositifs de premier accueil ciblent principalement les demandeurs d'asile sans domicile stable. En effet, le premier accueil est destiné à prendre fin lors de la prise en charge en Cada ; cependant, la grande majorité des demandeurs d'asile (plus des deux tiers) n'accède jamais à une telle prise en charge. Ainsi, la plupart des demandeurs d'asile reçus dans ces dispositifs sont dans une situation sociale critique, sans soutien, sans ressources et sans hébergement. Ils sont plus vulnérables à la désinformation et à l'exploitation de passeurs ou réseaux. À ce titre, le nombre de personnes victimes de la traite des êtres humains détectées dans nos dispositifs de premier accueil a continué à croître, particulièrement à Paris. La délivrance d'une information claire et objective est donc primordiale.

Le dispositif de premier accueil de France terre d'asile est réparti sur le territoire français et est financé par une diversité de subventions (Office français de l'immigration et de l'intégration, Fonds asile migration et intégration de la Commission européenne, financements locaux). En raison de cette répartition, ces dispositifs *ad hoc* souffrent d'une absence de visibilité en matière de financement. En 2014, les moyens humains et financiers attribués aux dispositifs sont restés, comme précédemment, trop limités pour assurer un accompagnement individuel pour tous à la hauteur des besoins exprimés par les personnes accueillies. Ainsi, en moyenne, le taux d'encadrement s'élève à 1 ETP pour 385 personnes. La réponse à l'urgence des situations constitue donc la priorité des intervenants sociaux de ces dispositifs.

Les chiffres

Les plates-formes de Caen, Paris, Rouen, Créteil et Laval ont accueilli 8 760 nouveaux demandeurs d'asile, représentant une file active de 13 543 personnes au 31 décembre 2014 soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2013. L'évolution la plus notable concerne notre dispositif de Caen, dont la file active a ainsi augmenté de près de 39 %. 93 % des personnes accueillies dans nos dispositifs de premier accueil étaient des

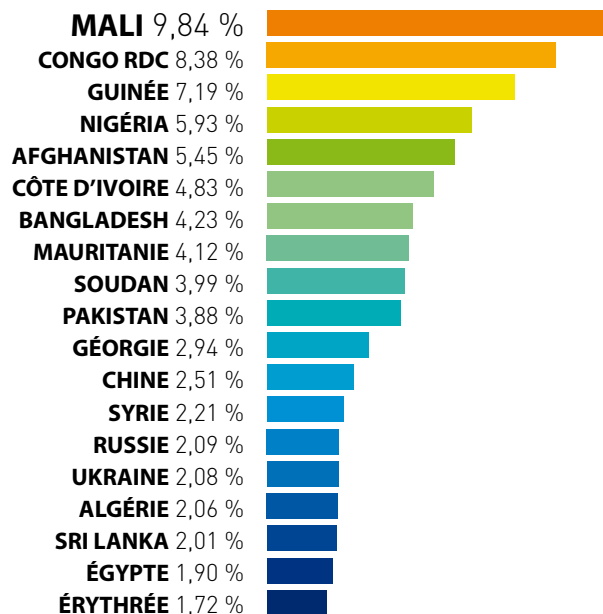
personnes isolées et des couples sans enfants, compte tenu notamment de la structure de notre principal dispositif, le service d'assistance sociale et administrative (Sasa) de Paris, n'accueillant que ce type de public.

Les plates-formes ont permis d'accompagner directement :

- ❖ **Plus de 2 079 demandeurs d'asile** dans leur dossier d'asile
- ❖ **1 491 dans l'obtention de l'aide juridictionnelle** auprès de la Cour nationale du droit d'asile.
- ❖ **Près de 8 221 dossiers de demande de CMU** ou d'AME ont été constitués
- ❖ **4 346 personnes** ont été accompagnées à l'accès à l'ATA.

Seules 1 013 personnes, pour une file active de 13 543 personnes, ont obtenu une place en Cada, soit environ 7 %.

Principales nationalités accueillies



L'hébergement d'urgence

Présentation

Le dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) est complémentaire de l'activité de premier accueil et vise à mettre à l'abri des demandeurs d'asile à la rue dans l'attente d'un hébergement durable en Cada. Certains Huda sont adossés à un dispositif de premier accueil, comme l'hébergement pour adultes isolés à Paris, accueillant uniquement des personnes domiciliées à notre plate-forme de Paris. Cependant, certains Huda peuvent être indépendants et recevoir des bénéficiaires orientés depuis d'autres organismes.

L'année 2014 a été marquée par la diminution du nombre de places d'hébergement d'urgence de l'association, certaines ayant été transformées dans le cadre de l'appel à projet en places Cada pérennes, tel que demandé par France terre d'asile. Le parc comprend aujourd'hui 960 places réparties sur tout le territoire. L'hébergement peut être proposé en appartements partagés ou en hôtel social.

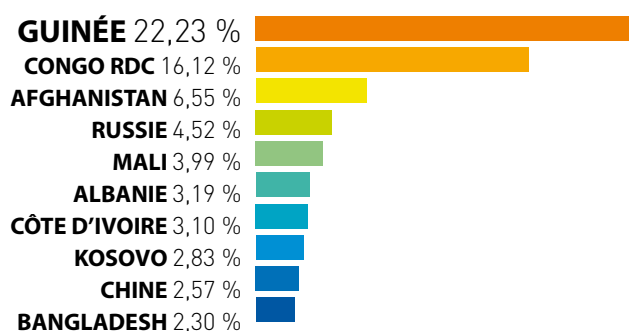
Financés principalement par des subventions locales, les Huda font également face à des difficultés relatives au manque de pérennité de leurs financements. En outre, certains Huda ne sont financés que pour de l'hébergement sans accompagnement, alors qu'il peut être difficile pour des personnes hébergées en Huda de bénéficier d'un accompagnement par la plateforme de premier accueil si celle-ci est distante de l'Huda. C'est donc dans un contexte financier et organisationnel contraint que s'inscrit cette action.

Les chiffres

7 Huda + 1 hébergement pour adultes isolés (HAI) ont été gérés par France terre d'asile en 2014, dans des dispositifs de taille variable (de 20 à 280 places). En 2014, ce sont 2 058 personnes qui ont été accueillies dans ces dispositifs d'hébergement d'urgence. Bien que cette prise en charge se veuille temporaire, en l'absence de possibilité d'orientation vers des Cada, les personnes accueillies tendent à être maintenues en Huda pendant la totalité de leur procédure de demande d'asile.

Ainsi, la durée moyenne de séjour était de 276 jours, dix jours de plus que la durée moyenne de traitement en première instance des dossiers en procédure normale (Ofpra 2014). 388 personnes ont quitté le dispositif pour une prise en charge en Cada et 201 personnes ont accédé à une structure d'accueil temporaire Service de l'asile (ATSA), mais 52 personnes sont également sorties en ayant déjà obtenu une protection internationale. Les principales nationalités accueillies correspondent en partie à celles accueillies en Cada.

Principales nationalités accueillies en Huda



L'accueil et l'hébergement en Cada

À travers les grands objectifs de l'action sociale, l'accompagnement global assuré dans les Cada, France terre d'asile veille à répondre spécifiquement aux besoins des populations accompagnées dans le cadre de leur demande d'asile. En effet, la prise en charge de ce public doit prendre en compte des spécificités liées au parcours migratoire des personnes accueillies qui peuvent rencontrer, entre autres :

- ❖ **des troubles psycho-traumatiques** liés au parcours d'exil et/ou aux craintes de persécutions ;
- ❖ **des difficultés d'accès aux soins**, d'autant plus en régions moins bien dotées en matière sanitaire ;
- ❖ **des difficultés linguistiques**, principalement pour les non-francophones ;
- ❖ **un besoin d'adaptation** aux codes socioculturels et à l'environnement institutionnel
- ❖ **une difficile gestion de l'attente** (notamment en raison des difficultés d'accès à la formation et au marché du travail) impactant la capacité à se projeter ;
- ❖ **des difficultés en termes d'orientation scolaire** et parfois une déscolarisation des mineurs de plus de 16 ans ;
- ❖ **un ré-apprentissage de la vie quotidienne** dans un nouveau cadre de vie, notamment pour les personnes vivant en cohabitation avec d'autres demandeurs d'asile provenant parfois d'autres zones géographiques ;
- ❖ **des difficultés relatives à la sortie du dispositif**, qu'ils soient bénéficiaires d'une protection internationale ou déboutés, en raison de l'absence de relais de prise en charge pour le logement ou l'hébergement.

L'accompagnement

L'intégralité de l'accompagnement se fait dans l'esprit de la Charte de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés au sein du dispositif national d'accueil, initiée et élaborée par France terre d'asile en 2002 et affichée dans tous les Cada. De plus, depuis 2013 France terre d'asile s'est dotée d'une charte éthique qui formalise les engagements éthiques réciproques de l'association et de ses collaborateurs, quelle que soit leur fonction, dans le respect des cadres légaux, conventionnels et réglementaires en vigueur. Ces chartes sont les documents de référence qui aident tout collaborateur à intégrer l'éthique et les valeurs de l'association France terre d'asile au quotidien. Cet engagement pose des repères pour l'ensemble des acteurs et contribue à donner du sens et de la valeur à notre organisation, ainsi qu'à la vie professionnelle des collaborateurs.

France terre d'asile a choisi de développer des centres « éclatés » afin de développer la qualité de l'accueil et d'éviter notamment la stigmatisation. Tous les centres ouverts depuis 2001 sont des établissements comprenant des bureaux centraux et des appartements en location pour l'hébergement des demandeurs d'asile en famille ou des personnes isolées en cohabitation. Depuis 2007, la pratique de la cohabitation a été réfléchiée et encadrée afin de préserver l'intimité des personnes tout en favorisant la solidarité. En effet, l'expérience démontre que les structures éclatées permettent à l'usager de prendre conscience du caractère temporaire de la prise en charge tout en permettant une appropriation de l'espace, une restauration de la vie familiale et la préservation de l'intimité. De plus, elles permettent tout autant, sinon plus, que les structures collectives de préparer la sortie des déboutés ou des réfugiés de manière individualisée.

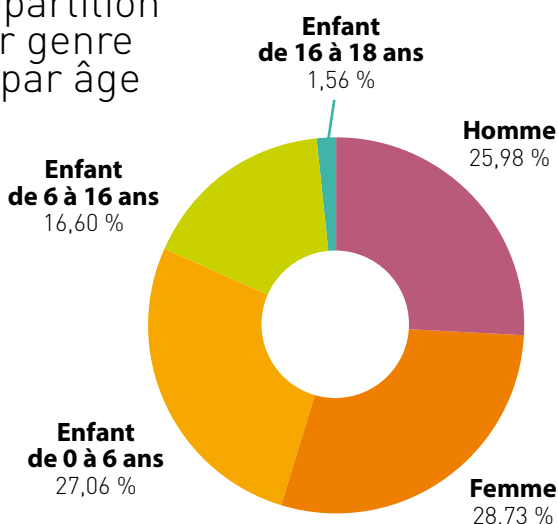
Le dispositif Cada de France terre d'asile prévoit tout au long de la prise en charge, la mise en œuvre d'un programme global d'autonomisation (PGA). Ce projet consiste à mettre à profit le temps d'attente de la procédure pour favoriser des actions d'autonomisation autour d'activités d'apprentissage ou de renforcement de la langue française tout en faisant bénéficier les personnes de compétences nouvelles et utiles notamment en vue de la fin de la procédure .

Un nouveau centre d'accueil a ouvert ses portes en août 2014 à Clisson en Loire-Atlantique tandis que plusieurs centres ont connu une extension de leur capacité (Périgueux, Aurillac, Manche, Chambon-le-Château, Auch). Ce sont donc 31 Cada qui sont aujourd'hui gérés par France terre d'asile, représentant 3 238 places soit près de 13 % du dispositif national d'accueil.

Les chiffres

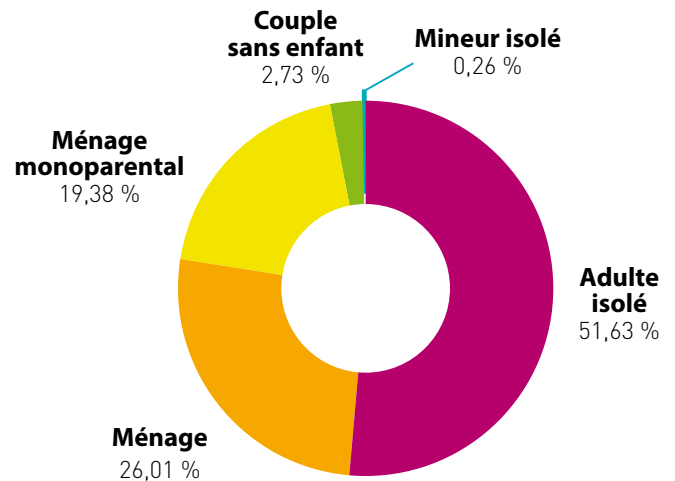
Au cours de la période, ce sont 4 813 personnes qui ont été accompagnées dans le réseau soit 1 956 ménages. 1 855 nouvelles personnes ont été accueillies dans les Cada France terre d'asile, représentant 769 familles. 106 naissances ont eu lieu dans nos Cada en 2014 tandis que 41 « rejoignants » ont été accueillis.

Répartition par genre et par âge

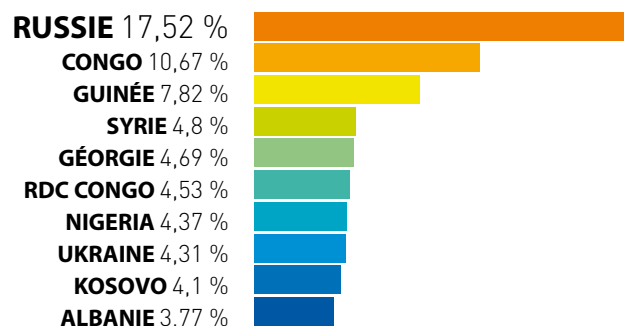


48,11 % des personnes accueillies étaient en famille (avec ou sans enfant) et 51,89 % étaient des isolés. L'accueil des isolés en cohabitation implique un mode de travail spécifique avec adaptation des appartements, visites à domicile de médiations, temps dédié à la gestion de tensions éventuelles, etc.

Répartition par type de ménages



58 nationalités différentes ont été accueillies dans notre dispositif en 2014. Parmi elles, les 10 principales nationalités représentées sont les suivantes :



Ces nationalités représentent 66,58 % des personnes accueillies. S'y ajoutent deux personnes apatrides.

La majorité des personnes avaient déjà entamé leur procédure d'asile bien avant l'entrée en Cada puisque les centres ont constitué les dossiers de demande d'asile auprès de l'Ofpra et apatrides de seulement 155 personnes, contre 871 recours déposés à la CNDA. Plus de 777 personnes ont été reconnues bénéficiaires d'une protection internationale pendant l'année. Le taux de reconnaissance est dans nos Cada de 48,06 % en première procédure (hors réexamens) : 27,91 % des résidents ont obtenu une protection à l'Ofpra et 29,00 % à la CNDA, ce qui est au-dessus des taux de reconnaissance nationaux (17 % à l'Ofpra en 2014 et 11 % à la CNDA). Plus de 37 % de béné-

ficiaires d'une protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires) sont sortis des CADA de l'association en 2014.

Le taux de reconnaissance pour certaines nationalités souligne particulièrement l'impact de la prise en charge en centre d'accueil pour demandeurs d'asile sur les possibilités d'accès à une procédure équitable : ainsi, 62,50 % des demandeurs d'asile guinéens ou encore 64,90 % des Russes ont obtenu une protection, soit des taux bien supérieurs aux moyennes nationales pour ces nationalités (37 % pour les Guinéens et 40 % pour les Russes).

Nous notons une durée moyenne de traitement des dossiers en augmentation de 34 jours à l'Ofpra et en baisse de 26 jours pour la CNDA.

France terre d'asile est très attentive au respect des délais de sortie règlementaires des CADA (un mois pour les personnes déboutées et 3 mois renouvelable une fois après accord du préfet pour les bénéficiaires d'une protection internationale). Si la sortie est toujours un moment difficile, c'est aussi ce qui permet à d'autres demandeurs d'asile qui n'ont eu aucune aide d'entrer en CADA. De manière générale, les indicateurs de gestion du dispositif sont satisfaisants. Des disparités sont constatées selon les départements et l'environnement du centre.

L'information et l'orientation des migrants

Le Kiosque

Le Kiosque est un dispositif *ad hoc* géré conjointement par les associations France terre d'asile et Emmaüs dans le 10^e arrondissement de Paris. Il s'agit d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation à destination des personnes (majeures) migrantes et exilées en situation d'errance et d'exclusion sociale, principalement ceux en transit à Paris et ceux n'ayant pas accès aux autres dispositifs de premier accueil en raison de leur situation administrative (demandeur d'asile sous procédure Dublin ou en procédure dite prioritaire). Le partenariat entre les associations assure une complémentarité des actions au vu des expertises respectives d'Emmaüs envers les personnes sans domicile fixe et de France terre d'asile en matière de droit des étrangers et de droit d'asile.

En 2014, le dispositif a accueilli 10 % de personnes supplémentaires (388 contre 351). Le nombre de personnes en procédure Dublin a augmenté de 33 % (de 201 à 267) et celui en procédure prioritaire de 63 % (de 112 à 183). En revanche, comme l'année passée, seule 1 personne suivie au Kiosque a été réadmise dans un autre État européen en vertu du règlement Dublin III, signe de l'efficacité discutable de cette procédure. Plus de 2 000 demandes

d'hébergement d'urgence ont été formulées, dont moins de 3 % ont obtenu une réponse favorable. Le Kiosque a en parallèle développé son activité d'assistance juridique, avec + 62 % de personnes accompagnées dans les démarches d'asile.

Le bureau d'information France terre d'asile/HCR à Calais

Depuis 2009, France terre d'asile, en partenariat avec le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a mis en place à Calais un bureau d'information à destination des migrants présents à Calais et sur le littoral nord. Les populations ciblées par l'action du bureau concernent aussi bien des demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés étrangers, possibles victimes de traite des êtres humains, migrants dans un contexte de migration mixte. Le bureau de Calais est composé d'une intervenante sociale appuyée, pour les visites des campements de migrants, par le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers de France terre d'asile à Saint-Omer.

En 2014, environ 380 maraudes ont été menées par l'équipe du bureau HCR/France terre d'asile. 5 611 personnes sont entrées en contact avec l'équipe du bureau et 1 401 d'entre elles ont été informées sur les procédures d'asile et le retour volontaire en France. Au cours de ces maraudes, la priorité est donnée au repérage des personnes vulnérables. 558 mineurs isolés étrangers, 681 femmes et 80 familles avec enfants ont ainsi été rencontrés et informés.



Atelier de sensibilisation à l'emploi au Cada de Melun - © Nicolas Leblanc

L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants

La politique d'intégration en 2014 : quelques éléments à retenir

Tel qu'annoncé en début de quinquennat et après la sortie de nombreux rapports en 2013, l'année 2014 a été marquée par la présentation en Conseil des ministres, le 23 juillet 2014, de deux projets de loi : l'un sur la réforme de l'asile et l'autre sur l'accueil des étrangers.

Cependant, malgré différents rapports mettant en évidence « l'insuffisante intégration des bénéficiaires d'une protection internationale »¹ et « l'insuffisante articulation de la politique d'accueil, portée par le ministère de l'Intérieur, avec les autres politiques publiques qui concourent à l'intégration des migrants »², ces projets de réforme ne contiennent que peu de mesures concrètes relatives à l'intégration des primo arrivants.

Néanmoins, la réforme de l'asile, dans l'article 19 de son projet de loi, codifie pour la première fois dans la loi le droit à la réunification familiale des personnes auxquelles la France a accordé l'asile, au titre de la convention de Genève ou de la protection subsidiaire. Ce droit leur est ainsi reconnu dans des conditions qui tiennent compte de la particularité de la situation des bénéficiaires d'une protection internationale et de la nécessité pour eux de reconstituer leur cellule familiale, gage de leur intégration durable en France.

Des conditions dérogatoires au régime du regroupement familial leur sont ainsi reconnues : l'absence de conditions de ressources et de logement, une approche élargie des membres de famille et des modalités de mises en œuvre spécifiques. Ce texte consacre également une égalité de droit face à cette procédure entre réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, tel que le préconise la directive européenne de 2003 relative au regroupement familial. L'article 18 prévoit quant à lui que la durée de validité de la carte de séjour temporaire octroyée aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale lors du premier renouvellement soit valable pour une durée de quatre ans (contre des renouvellements annuels actuellement).

1 Rapport sur la réforme de l'asile, Valérie Létard et Jean-Louis Touraine, 28 novembre 2013.
2 Rapport de l'IGA-IGAS, sur l'évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants, octobre 2013.

Par ailleurs, une circulaire tendant à l'amélioration des conditions d'accueil des ressortissants étrangers dans les préfectures pour simplifier et optimiser l'organisation de l'accueil dans les préfectures (augmentation de la durée de validité de certains récépissés, développement d'une plate-forme unique relative à l'accueil des étrangers sur les sites internet des différentes préfectures, développement de la prise de rendez-vous en ligne...).

La contribution au travail de plaidoyer et d'amélioration de la connaissance des publics cibles

Dans ce contexte d'évolutions législatives, France terre d'asile a mené tout au long de l'année 2014 différentes actions transversales pour faire porter ses positions en matière d'intégration. Des amendements ont ainsi été portés par l'association dans le cadre des débats à l'Assemblée nationale tendant à l'adoption du projet de loi sur la réforme de l'asile et plus particulièrement l'amendement portant sur la restriction sur les rejoignants adopté.

France terre d'asile a également été auditionné sur le projet de loi sur l'immigration en décembre 2014. Si France terre d'asile se félicite de cette volonté affichée de réformer le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), telle que l'association l'a défendu dans son memorandum adressé aux candidats à l'élection présidentielle, la réforme actuelle ne semble pas donner les moyens réels à l'optimisation du CAI, dispositif socle de la politique d'accueil et d'intégration, pour devenir un véritable outil individualisé d'intégration des primo-arrivants. En effet, si les étrangers ont vocation à s'adresser aux services de droit commun, leur insuffisante maîtrise de la langue, leur insuffisante connaissance des dispositifs sociaux existants ou leur isolement social ou encore leur insuffisante connaissance des techniques de recherche d'emploi rend difficile leur accès et leur utilisation efficace des dispositifs de droit commun utiles à leur parcours d'intégration. En outre, les services de droit commun ne maîtrisent pas toujours le statut de ces personnes et les droits qui y sont attachés, de sorte qu'il en résulte des prestations parfois inadaptées. Or ce projet de loi, tel que présenté et tel qu'évalué par l'étude d'impact réalisée par le gouvernement, ne prévoit qu'une « orientation personnalisée vers les services de droit commun », par les auditeurs de l'Ofii. Il ne s'agit donc pas d'un véritable parcours individualisé, mais d'une simple orientation après une pré-évaluation.

Concernant la généralisation des cartes de séjour pluriannuelles, le projet de loi ne revient pas sur les conditions d'octroi des actuelles cartes de séjour délivrées. Il pose cependant un principe : tous les étrangers présents sur le territoire français de façon régulière depuis un an peuvent avoir accès à une carte de séjour pluriannuelle d'une durée de validité de quatre ans, à condition d'avoir respecté les obligations déterminées par le contrat d'intégration. La durée de quatre ans est censée assurer l'articulation avec les cinq années de séjour régulier requises pour prétendre à l'accès de droit commun à une carte de résident. France terre d'asile a soutenu cette volonté de mieux sécuriser le parcours légal des primo-arrivants. Cependant, le texte introduit également un certain nombre d'exceptions et plus particulièrement concernant les victimes de la traite des êtres humains, disposition qui fera l'objet d'une proposition d'amendement de la part de France terre d'asile en 2015.

L'appui pédagogique et juridique en matière d'accès aux droits

Dans le cadre de l'animation du réseau insertion, la Direction de l'intégration assure un travail d'appui pédagogique et juridique auprès des professionnels de l'intégration et des particuliers. 182 questions concernant l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droit ont ainsi reçu une réponse en 2014, dont 51 émanaient de particuliers et 131 de professionnels (dont 119 de professionnels de France terre d'asile). Les thèmes les plus fréquemment abordés étaient relatifs à l'unité familiale, procédure de regroupement et rapprochement familial (35 %), l'ouverture des droits (18 %) et l'accès au séjour (14 %).

Les plus grandes difficultés auxquelles les étrangers doivent faire face concernent l'accès aux documents de séjour qui ont ensuite un impact important sur leurs démarches d'insertion. Plusieurs structures constatent des erreurs et des délais parfois trop longs dans l'émission des récépissés (première demande et renouvellement) : mauvais intitulés, erreurs sur l'état civil, délais lors de l'obtention du rendez-vous de renouvellement en cas de déménagement. Ces erreurs et la discontinuité qu'elles impliquent parfois entre récépissés ont une incidence directe sur les droits sociaux (RSA, prestations familiales, allocations de logement, etc.) et sur les démarches d'insertion.

Par ailleurs, les réfugiés de moins de 25 ans ont une réelle difficulté pour accéder à un revenu minimum. Le RSA « jeunes », tel qu'il est conçu, ne permet qu'à une infime minorité d'en bénéficier et, contrairement aux bénéficiaires de la protection subsidiaire et aux apatrides de moins de 25 ans, ils n'ont pas accès à l'Allocation temporaire d'attente non plus. La garantie jeune mise en place de façon expérimentale depuis 2013 ne permet pour l'instant qu'à peu de ces jeunes de bénéficier d'un revenu minimum.

L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

- ❖ 2 projets européens
- ❖ 2 établissements de type CPH représentant 400 places
- ❖ 1 dispositif d'hébergement de sortants de l'hébergement d'urgence (21 places)

Les projets européens

Le projet Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés (Reloref)

Le projet porté par France terre d'asile depuis 2004 et soutenu par le Fonds Asile Migration Intégration (Fami) et par le ministère de l'Intérieur, a pour objectif de contribuer à la fluidité du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfu-

giés en favorisant des sorties de qualité des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) soit des Cada dans le cadre de la stratégie du « logement d'abord », soit des dispositifs dédiés spécifiquement aux réfugiés (CPH et dispositif *ad hoc*) ; et de ceux hébergés dans des logements-relais adossés à des Cada.

En 2014, 696 personnes bénéficiaires d'une protection internationale, soit 222 ménages, ont bénéficié du projet Reloref. Sur les 613 personnes (soit 193 ménages) sorties des dispositifs France terre d'asile, 173 ménages sont sortis dans du logement pérenne (parc public et parc privé) et près de 50 % de ces ménages sont sortis avec un emploi ou en formation. Si le nombre de bénéficiaires du projet a baissé de 20 % par rapport à 2013, l'objectif annuel de mobiliser 140 logements a été dépassé de 24 %.

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la fermeture progressive du parc de logement-relais sur 8 territoires, soit une perte de 41 % de la capacité du parc de logement-relais national en 2013, et de 94 % sur le territoire d'Île-de-France. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus que 32 logements-relais soit 156 places, vouées à disparaître pour la plupart en 2015. Ces fermetures restent difficilement compréhensibles au vu des résultats prouvés sur le parcours d'intégration et d'autonomisation des bénéficiaires.

En effet, 81,7 % des ménages hébergés en logements-relais sont sortis dans du logement pérenne. On constate par ailleurs que la proportion des chefs de famille en emploi augmente de façon importante entre l'entrée (22,7 %) et la sortie de logements-relais (50 %). Ces chiffres témoignent du fait que l'hébergement en logements-relais favorise l'accès à un logement pérenne et l'emploi des personnes bénéficiaires. Il est à prévoir que la fermeture de ce dispositif aura une incidence certaine sur le délai de sortie et/ou sur la qualité de la sortie des BPI des Cada.

Par ailleurs, l'équipe projet nationale a mené une série d'actions de sensibilisation des acteurs de l'inclusion sociale sur la spécificité du public cible, a participé à l'élaboration des dispositifs et politiques publics, et a développé des partenariats avec des acteurs de l'emploi et du logement tels que Face IDF, Crepi IDF ou Réussir moi. En 2014, plus de 150 offres ont été transmises au réseau insertion France terre d'asile. Suite aux besoins exprimés lors des réunions territoriales et des réunions d'échanges des pratiques, l'équipe a développé des contacts avec des associations proposant des formations linguistiques à visée professionnelle comme le Cefil ou Autremonde.

Enfin, l'équipe projet a apporté une expertise aux acteurs de terrain en charge du public cible par la production d'outils pédagogiques et techniques, notamment par l'élaboration d'un Kit d'animation d'ateliers sur l'accès aux droits ayant pour objectif d'optimiser le travail d'énonciation des droits et devoirs des réfugiés dans le cadre de leur parcours d'inclusion sociale.

Le défi de 2015 pour l'équipe projet sera de trouver une ou des alternatives aux logements-relais tout en travaillant avec le réseau insertion des Cada France terre d'asile pour les appuyer dans leur recherche de solutions de sorties vers l'emploi et le logement des BPI dans un délai plus restreint.

Le projet Centre d'accueil et de préparation à l'intégration des réfugiés (CAP 'Intégration)

Le projet, lancé le 1^{er} janvier 2012, cofinancé par le Fami et la Drhil de Paris, vise à favoriser l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) dans leur nouvelle société d'accueil. Il s'agit de permettre aux BPI accueillis d'élaborer et de réaliser un projet d'autonomie par l'accès à l'emploi et à l'habitat en Île-de-France et/ou en province, associé à une meilleure appréhension de leurs droits et devoirs, ainsi que des codes culturels du pays d'accueil.

L'année 2014 a été marquée par une activité dense au niveau du pôle accueil de jour, liée à une augmentation de la demande d'accompagnement global de la part des nouveaux BPI domiciliés à Paris. 212 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits et d'inclusion (contre 190 en 2013). 300 personnes ont bénéficié d'une « résolution immédiate de problème(s) » (RIP) en 2014 (176 en 2013), montrant les difficultés importantes rencontrées par certains BPI face à la méconnaissance de leur statut.

S'agissant du Programme Clef de France (*un emploi, un logement par le recours à la mobilité géographique*), il a permis d'accompagner 138 ménages soit 389 personnes, avec au 31 décembre 2014 : 81 parcours aboutis (229 personnes), 31 projets en cours (98 personnes) et 26 abandons (62 personnes). Enfin, au total 133 ateliers collectifs transversaux (information sur les droits et devoirs des bénéficiaires d'une protection internationale, sensibilisation à l'insertion par la mobilité géographique, ateliers emploi, logement, mais aussi cours de FLE etc.).

Les établissements et dispositifs *ad hoc*

Le Centre provisoire d'hébergement (CPH) de Créteil et le Dispositif provisoire d'hébergement pour réfugiés statutaires (DPHRS)

Ces établissements ont pour finalité de favoriser les parcours d'inclusion sociale et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale sortants prioritairement des Cada. Ils disposent à eux deux d'une capacité d'accueil de 300 places sous la forme d'appartements partagés en diffus répartis sur les différents départements franciliens. Outre l'hébergement et la gestion du parc locatif, ces dispositifs ont pour mission de mettre en œuvre une intervention sociale adaptée aux besoins du public cible : démarches spécifiques d'intégration et mise en place d'un parcours d'autonomisation visant l'accès à l'emploi et au logement.

En 2014, le DPHRS a vu une montée en charge de son dispositif, avec un nombre de ménages bénéficiaires croissant : 505 personnes en 2014 contre 466 personnes en 2013. L'exercice est également marqué par une évolution de la part du nombre d'isolés. Ils représentent 37 % des ménages hébergés (soit 40 isolés et 67 familles) au 31 décembre 2014 (contre 28 % en 2013), conformément à l'évolution de la demande d'asile où la part des isolés ne cesse de croître. Le nombre de sorties s'élève à 222 personnes en 2014 (contre 165 en 2013). Ces résultats quantitatifs n'ont pas été obtenus au détriment de la qualité, puisque la part de logement pérenne est passée de 71 % en 2013 à 78,5 % en 2014.

160 personnes ont quant à elles été prises en charge par le CPH de Créteil. 60 personnes ont été admises sur l'année correspondant à 15 familles qui arrivent pour moitié des CADA du Val-de-Marne et pour le reste des CADA des Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise. En fin d'année, nous constatons une nette amélioration des résultats notamment en termes de sortie vers un logement pérenne, avec au total 19 familles, soit 60 personnes. Néanmoins, dans le même temps, nous constatons une hausse des orientations par l'Ofii de familles fragilisées. Celles-ci présentent soit des traumatismes psychologiques lourds, soit de graves pathologies. Ces nouveaux accueils ont mis en exergue les besoins spécifiques sur « la problématique de la vulnérabilité ».

Un dispositif local spécifique : le Centre d'accueil et de préparation à l'intégration des réfugiés du Maine et Loire sortant de l'hébergement d'urgence (CAP'149)

Le CAP'149 est un dispositif d'hébergement comprenant 4 logements d'une capacité de 21 places et qui répond à des difficultés de fluidité au niveau de l'hébergement d'urgence sur le département. L'action proposée a pour objectif d'accueillir des ménages réfugiés issus du dispositif départemental d'hébergement d'urgence de Maine et Loire afin de leur permettre d'élaborer et de réaliser un projet d'autonomie personnalisé par l'accès à l'habitat durable et à l'emploi pérenne associé à une meilleure appréhension de leur environnement social, de leurs droits, de leurs devoirs et des codes culturels du pays d'accueil. Au 31 décembre 2014, 19 ménages avaient été reçus au CAP'149 après orientation par le Système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), 18 ménages ont été hébergés, soit 40 personnes. 9 ménages sont sortis au cours de l'année, soit 16 personnes.

L'intégration des personnes réinstallées ou accueillies à titre humanitaire

- ❖ 1 projet européen dédié à la réinstallation de 79 places d'hébergement de transition
- ❖ 1 projet européen de coordination des acteurs de la réinstallation
- ❖ 1 dispositif local dédié à l'accueil humanitaire des chrétiens d'Orient mobilisant le bail glissant

Les projets européens

Le projet Réseau pour l'intégration des réinstallés (Réseau Réinstallés)

Le projet créé en 2010 s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre la France et le Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR) en février 2008 pour la mise en place d'un programme national de réinstallation. Il a pour finalité de favoriser

la construction de parcours d'intégration du public cible exclusivement orienté par l'Ofii dont l'éligibilité relève de critères de vulnérabilité. Le territoire d'intervention est national avec une capacité totale de 79 places dont 51 en Île-de-France et 28 dans les Deux-Sèvres. Outre l'accueil, la prise en charge en hébergement temporaire et la gestion du parc locatif, le projet a pour mission de développer une intervention sociale qui se décline autour de démarches spécifiques d'accompagnement à la procédure d'asile et d'accès aux droits liées aux caractéristiques du public cible tout en favorisant la construction d'un parcours d'intégration adapté aux réfugiés réinstallés.

111 personnes ont été prises en charge en 2014, soit 34 ménages, contre 93 personnes en 2013. Cette hausse s'explique par la mise en synergie d'acteurs de l'asile et de l'intégration favorisant l'amélioration des délais des procédures d'accueil et permettant ainsi la construction de parcours d'autonomisation dans les trois mois suivants l'arrivée sur le territoire. 63 personnes sont entrées soit 19 ménages dont 6 par le biais du rapprochement familial (contre 23 personnes en 2013). Le nombre de sorties s'élève à 57 personnes, soit 18 ménages, dont un retour au pays (contre 45 personnes en 2013).

On observe une inversion des régions de provenance. La part des ménages en provenance d'Afrique représente plus de la moitié des bénéficiaires, soit 56 % (contre 36 % en 2013). Ceux en provenance du Moyen-Orient représentent un tiers des effectifs, principalement originaires d'Afghanistan, soit 41 % (contre 64 % en 2013). Par ailleurs, la part du nombre d'isolés connaît une forte progression (26 % en 2014 contre 16 % en 2013).

Le dispositif « Sarcelles Opération Solidarité – chrétiens d'Orient » (SOSCO)

Le ministre des Affaires étrangères et du développement international et le ministre de l'Intérieur ont pris un engagement le 28 juillet 2014 en faveur de l'accueil sur le sol français de ressortissants irakiens déplacés ou menacés appartenant à des minorités persécutées en raison de leurs convictions religieuses. Cet engagement prévoit la mise en place d'un dispositif pour assurer la protection de ces personnes.

Dans ce cadre, la Ville de Sarcelles s'est portée candidate pour cet accueil, étant donné la volonté affichée de la Mairie de répondre à cette situation urgente et l'importante communauté de chrétiens d'Irak – Sarcelles est la principale ville chaldéenne de France. La Ville a donc sollicité France terre d'asile pour répondre à l'arrivée de chrétiens d'Irak sur la commune. Ainsi, a été lancée à l'automne 2014, la mise en place d'un dispositif temporaire spécifique couplant hébergement temporaire de quatre mois avant glissement du bail et accompagnement social d'une durée d'un an. Au 31 décembre 2014, 5 familles ont pu intégrer le dispositif soit 22 personnes. Il est prévu d'étendre ce dispositif pour quelques autres familles courant 2015.

L'intégration des migrants de droit et les autres actions spécifiques

- 2 établissements représentant 230 places
- 3 actions dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- 3 projets locaux spécifiques

Les établissements et dispositifs *ad hoc*

Le Programme d'Autonomisation des Régularisés de l'Asile - Para

Le Para est un dispositif de type CHRS qui a pour mission de favoriser l'intégration des bénéficiaires d'un droit au séjour (dénommés « régularisés ») au titre de la « vie privée et familiale » sortant de l'urgence. Le dispositif propose un hébergement en appartements partagés, couplé à une intervention sociale visant à mettre en place un parcours d'autonomisation. En 2014, 37 ménages ont intégré le dispositif, soit 15 % du total des familles ayant fait l'objet d'une orientation par le SIAO Insertion 75. On observe une augmentation continue du nombre de ménages sortis (30 en 2012, 35 en 2013, 39 en 2014) ainsi qu'une diminution de la durée de prise en charge (26 mois en 2013, 21 mois en 2014). Ces évolutions positives ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de personnes accompagnées. La part des ménages présents depuis plus de 18 mois est passée de 45 % des hébergés au 31 décembre 2012 à 22,1 % en 2014. Ces évolutions quantitatives sont le résultat du développement de partenariats pour faciliter l'accès à l'emploi et au logement (baux directs, Action logement etc.) et du renforcement de différents axes d'accompagnement (actions collectives favorisées, visites sur sites, témoignages d'anciens hébergés, recours à la mobilité géographique). Il est à noter que le Para travaille aussi de façon renforcée sur les problématiques des femmes victimes de violence et sur l'égalité homme/femme. Ces actions sont essentielles : c'est en favorisant la compréhension de ces enjeux que le dispositif atteindra son objectif, à savoir l'autonomisation des familles hébergées.

La résidence sociale Port Royal

La Résidence a pour finalité d'offrir un logement de transition et de favoriser l'accès au logement pérenne à des populations en difficultés, majoritairement étrangères, par la mise en place d'un parcours d'autonomisation global visant la consolidation des parcours professionnels et le développement d'un projet d'accès au logement pérenne des résidents. En 2014, 30 ménages ont été pris en charge au sein de la résidence et 10 ménages sont sortis. Ils ont tous bénéficié d'un post suivi de 3 mois à leur sortie de la résidence. 6 ménages ont participé aux actions collectives se composant de 7 ateliers thématiques portant sur l'insertion par le logement et sur la nutrition.

Les prestations d'accompagnement individualisé et autres projets locaux spécifiques

Les prestations dans le cadre de l'accompagnement de bénéficiaires au titre du RSA

Dans le cadre de la référence RSA, certains départements nous ont délégué une mission d'accompagnement socioprofessionnel des publics migrants, réfugiés compris, en demande d'emploi, cumulant des difficultés spécifiques en matière linguistique, d'interculturalité et de définition d'un projet professionnel. En 2014, 396 personnes ont été accompagnées dans le cadre de prestations délivrées au titre de la référence RSA sur les territoires de l'Eure, du Maine-et-Loire et de la Seine-Maritime.

Notre connaissance approfondie du public accompagné, l'expertise développée et transmise à nos différents dispositifs ainsi que leur ancrage territorial sur la durée leur a permis de tisser de nombreux partenariats avec des acteurs institutionnels, des acteurs clés de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'économie sociale et solidaire. La pédagogie proposée dans la plupart de nos actions d'accompagnement complète les entretiens individualisés par des actions collectives, assurées par nos intervenants ou par des intervenants extérieurs. Des supports d'échanges « alternatifs » proposés, tels que les ateliers de cuisine, ont ainsi pu permettre aux bénéficiaires de s'exprimer plus aisément, de prendre confiance à l'oral et d'améliorer ainsi leur niveau de français.

Une action de parrainage a été mise en place à Rouen. « Duo pour demain » propose aux bénéficiaires du RSA de partager des moments de loisirs et de convivialité avec un parrain ou une marraine, bénévole, qui connaît la culture française. Via des rencontres en face à face, filleul(le) et parrain (marraine) échangent ensemble : ce qui permet aux personnes réfugiées de découvrir une autre facette de leur pays d'accueil que celle des guichets et de la procédure de demande d'asile, et aux parrains et mairaines d'accueillir et de s'engager auprès des personnes réfugiées.

Trois projets locaux spécifiques

421 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches via trois projets spécifiques à Mayenne, Blois et dans la Manche. Grâce au projet accompagnement au parcours résidentiel du public migrant (A.PRES) en Mayenne, 189 personnes en difficulté d'intégration ont pu être accompagnées en matière de logement. À Blois, le Service d'insertion en milieu ouvert a permis à 169 personnes d'être accompagnées en matière d'insertion professionnelle. 210 contrats de travail ont été obtenus en 2014. Dans la Manche, 63 personnes ont été accompagnées en matière d'accès au logement, à l'emploi ou à la formation via le Relais Insertion.



La Protection des **mineurs isolés** **étrangers**

Jeune en apprentissage pris en charge par France terre d'asile (Amie Estrella)

L'année 2014, faisant suite à l'année de publication de la circulaire relative au dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des jeunes isolés étrangers, a été riche en actualités sur la question de la protection des mineurs isolés étrangers. Les réactions à la circulaire du 31 mai 2013 de la part des différents acteurs de la protection de l'Enfance (départements, services d'Aide sociale à l'enfance et institutions judiciaires), ont continué de se faire sentir en 2014. Un premier bilan du dispositif a été réalisé un an après la publication de ce texte par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Ce bilan a permis de recenser, pour la première fois, le nombre de jeunes reconnus mineurs isolés étrangers sur une année, qui s'élève à plus de 4 000 pour environ 8 000 présentations, et a révélé que 40 % de ces jeunes ont été réorientés hors du département où ils s'étaient présentés.

Le développement de l'expertise et le plaidoyer

France terre d'asile continue de participer à la réflexion nationale et internationale sur la problématique des mineurs isolés étrangers. À cet égard, la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers de l'association a été sollicitée à de nombreuses reprises par différentes institutions souhaitant bénéficier de l'expertise de France terre d'asile dans le cadre de travaux de recherche et de réunions de travail, par des journalistes souhaitant réaliser des reportages sur l'accueil de ce public, ainsi que par des étudiants effectuant des études sur les mineurs isolés étrangers.

L'association a été sollicitée, en juillet 2014, par le réseau européen des migrations du ministère de l'Intérieur, dans le cadre d'une étude portant sur les politiques et pratiques mises en œuvre dans les États membres de l'Union européenne en matière de mineurs isolés étrangers. En septembre 2014, France

terre d'asile a également soumis à la mairie de Paris, dans le cadre du Pacte parisien partenarial contre la grande exclusion, une proposition sur les jeunes majeurs isolés en risque d'exclusion sur le territoire parisien. En outre, France terre d'asile est intervenue en direction de travailleurs sociaux d'un certain nombre d'établissements scolaires de l'académie de Paris, concernés par les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers. L'actualité sur l'accueil des mineurs isolés étrangers a donné lieu à de nombreux articles de presse sur le sujet, pour lesquels France terre d'asile a été régulièrement sollicitée. La participation à la rédaction des articles de la Lettre bimestrielle de France terre d'asile a constitué une autre occasion d'approfondir des dimensions spécifiques de la problématique : la double vulnérabilité des mineures isolées étrangères, la vulnérabilité des mineurs isolés étrangers dans la demande d'asile, les mineurs non accompagnés aux États-Unis, les mineurs isolés étrangers à Calais, les mineurs de la Corne de l'Afrique ou encore les mineurs isolés d'Afrique du Nord.

Une commission interne composée de salariés et de membres du conseil d'administration s'est réunie sous la présidence de Nicole Questiaux à diverses reprises entre mars et septembre 2014. Cette commission a permis de dresser un état des lieux de l'activité des établissements MIE de France terre d'asile et de nourrir la réflexion du conseil d'administration sur la mission de protection de ce public spécifique, qui a adopté un rapport très complet sur ce sujet dans sa séance d'octobre 2014.

En 2014, France terre d'asile a maintenu sa présence au niveau européen, en participant à deux projets transnationaux. Le premier projet est porté par l'ONG Nidos aux Pays-Bas sur la question de la réunification familiale des mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile dans le cadre du règlement Dublin III, en partenariat avec Caritas International et France terre d'asile.

Démarré en juin 2013, il s'est achevé en janvier 2015, après qu'un colloque de présentation de l'étude et de ses enjeux se soit tenu le 17 novembre 2014 à Bruxelles, en présence de nombreux experts européens.

Par ailleurs, France terre d'asile est, depuis novembre 2014, partenaire d'un projet porté par le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), relatif aux modalités d'accueil des mineurs isolés étrangers dans différents pays européens, et qui se poursuivra jusqu'en avril 2016. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration des normes d'accueil des mineurs isolés étrangers, en mettant en avant des bonnes pratiques développées dans cinq pays.

La coordination et l'appui aux établissements MIE

En 2014, la DPMIE a poursuivi sa mission support auprès des établissements, cœur de l'activité de la Direction. Cette mission s'est traduite par des interventions régulières au sein des établissements, par des relations constantes avec les tutelles et enfin par la promotion d'initiatives et la mise en place d'outils visant l'échange et l'harmonisation des pratiques.

À cet égard, la DPMIE a organisé, comme les années précédentes, la « journée des professionnels », regroupant l'ensemble des près de 150 salariés travaillant dans les établissements MIE, afin d'échanger sur leurs pratiques et leurs expériences, autour du thème du « travail dans le doute ». Après une présentation par Sydney Gaultier (psychologue clinicien, docteur en psychologie clinique et pathologique, chargé d'enseignement à l'université de Savoie) les participants ont été répartis en différents groupes de travail, afin d'échanger, à travers la thématique choisie, sur trois axes de la prise en charge au sein de nos établissements, l'évaluation, l'accompagnement au quotidien et les incertitudes quant au devenir du jeune à sa majorité.

La DPMIE a également poursuivi son travail autour de la transversalité. Les réunions thématiques transversales entre professionnels (juristes, professeurs de français langue étrangère, conseillers d'insertion, évaluateurs) ont permis l'échange d'outils et de pratiques entre salariés exerçant des fonctions similaires dans les établissements de France terre d'asile. Elle a également impulsé un travail autour des procédures des établissements pour la création de guides des procédures harmonisés, pour tous les dispositifs accueillant des mineurs isolés étrangers, prenant en compte la spécificité du travail des professionnels auprès de ce public. La première étape réalisée en 2014 s'est ancrée autour de l'activité de premier accueil et se poursuivra pour l'année 2015.

Comme les années précédentes, la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers a été sollicitée pour dispenser des formations sur la question des mineurs isolés étrangers (déterminer l'âge par l'évaluation sociale, prise en charge et accompagnement des mineurs isolés étrangers) dans le cadre du centre de formation de France terre d'asile. En tout, 15 formations, ont été réalisées à la fois en inter-organismes au siège de France terre d'asile (4) et sur site (11). Ces actions se sont adressées pour l'essentiel à des professionnels intervenant au

sein de conseils généraux, d'associations partenaires, et à nos propres salariés.

Les activités des dispositifs mineurs isolés étrangers

L'action de France terre d'asile en faveur des mineurs isolés étrangers sur le terrain se décline sur sept dispositifs présents dans cinq départements.

- ❖ Accueil des mineurs isolés étrangers - Amie Estrella (Val-de-Marne)
- ❖ Centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés demandeurs d'asile - Caomida (Val-de-Marne)
- ❖ Dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers - Damie (Paris)
 - Accueil des mineurs isolés étrangers - Amie 75
 - Dispositif d'accueil temporaire d'attente pour les mineurs isolés étrangers - Datmie
 - Espace de mise à l'abri - EMA
 - Maison du jeune réfugié - MJR 75
 - Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers - Paomie
- ❖ Dispositif d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers - Daomie (Somme)
- ❖ Maison du jeune réfugié de Saint-Omer - MJR (Pas-de-calais)
- ❖ Maison du jeune réfugié d'Arras (Pas-de-Calais)
- ❖ Pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Val-de-Marne)
- ❖ Service d'accueil des mineurs isolés étrangers - Samie (Caen)

Ces établissements prennent en charge différentes missions d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers : mise à l'abri d'urgence, évaluation sociale de l'âge, mise à l'abri temporaire et enfin, l'hébergement et l'accompagnement pérenne des jeunes pris en charge. L'action de la direction vise donc le soutien et le développement de ces missions au sein des ses établissements.

RÉPARTITION DES MISSIONS PAR DISPOSITIF	Amie 94	Caomida	Damie	Daomie	MJR 62	Peomie	Samie
Mise à l'abri d'urgence			●		●		
Évaluation sociale			●	●	●	●	●
Mise à l'abri temporaire			●	●			
Hébergement pérenne	●	●	●		●		●

La mise à l'abri d'urgence

La mise à l'abri d'urgence concerne deux établissements, la Maison du jeune réfugié de Saint-Omer et l'Espace de mise à l'abri de Paris. C'est une première étape qui consiste à repérer et accueillir les jeunes qui sont à la rue et vulnérables. En 2014, 3 214 jeunes ont bénéficié d'une mise à l'abri.

L'évaluation

L'évaluation sociale de l'âge ayant été « consacrée » par la circulaire du 31 mai 2013, cette question a été très présente en 2014. Tout d'abord, France terre d'asile a été conviée aux différentes réunions du comité de suivi mis en place suite à la publication de la circulaire afin d'évaluer la mise en œuvre du dispositif, de formuler des propositions, et de faire émerger des pistes d'amélioration. Ce comité était présidé par la ministre de la Justice, et composé de représentants de l'État, des départements, d'associations, de représentants des magistrats, et de personnalités qualifiées. France terre d'asile a également participé au groupe de travail sur l'évaluation sociale des mineurs isolés étrangers mis en place par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, dans le cadre du suivi de la circulaire de la Garde des Sceaux du 31 mai 2013, qui s'est traduit par plusieurs réunions qui se sont tenues en 2014.

En outre, France terre d'asile a été sollicitée, dans le cadre de la rédaction, par la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), d'un avis sur la situation des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire national (État des lieux un an après la circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers - dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation, 26 juin 2014).

Suite à la publication de la circulaire du 31 mai 2013, officialisant le recours à des entretiens d'évaluation de la minorité et de l'isolement comme méthode de détermination de l'âge, des conseils généraux ont souhaité mettre en place cette pratique sur leur département. Si certains ont décidé de réaliser eux-mêmes cette mission, d'autres ont fait le choix de la déléguer à des associations. C'est ainsi que le département du Calvados a sollicité France terre d'asile pour la mise en place d'un pôle d'évaluation (Peomie 14) au sein du Samie de Caen en septembre 2014. 48 évaluations sociales ont ainsi été réalisées entre le 1er septembre et le 31 décembre 2014.

Le pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Peomie 94), ouvert en novembre 2013 dans le Val de Marne a constaté une augmentation considérable des flux en 2014, nécessitant un renforcement du dispositif. Début novembre 2014, le conseil général a publié un appel à projet relatif à la création d'une structure expérimentale pour l'évaluation, la mise à l'abri et l'orientation des mineurs isolés étrangers, auquel France terre d'asile a répondu, afin de pérenniser le dispositif existant.

La mission d'évaluation sociale s'étant développée dans cinq structures gérées par France terre d'asile (Paomie de Paris, Peomie 94 de Créteil, Daomie Amiens, MJR de Saint-Omer, Samie de Caen), la DPMIE a élaboré, en 2014, un guide relatif à l'évaluation sociale de l'âge, à destination des professionnels intervenant sur cette mission, afin d'harmoniser leurs pratiques et de leur apporter des outils méthodologiques et des préconisations pour la bonne réalisation des évaluations. Une réunion transversale des évaluateurs a également été mise en place en 2014 afin de leur permettre d'échanger sur leur mission,

les difficultés inhérentes à celle-ci et de partager des outils et bonnes pratiques.

En 2014, 2 682 évaluations sociales ont été réalisées. Les jeunes évalués étaient principalement de nationalité malienne, égyptienne et guinéenne (Conakry).

L'hébergement et l'accompagnement

On peut distinguer deux catégories dans la mission d'hébergement des mineurs isolés étrangers hors mise à l'abri :

- ❖ L'hébergement temporaire : jeunes bénéficiant d'une Ordonnance de placement provisoire, dans l'attente éventuelle d'une mesure d'assistance éducative. En 2014, l'hébergement temporaire a concerné 294 jeunes, principalement de nationalité malienne, égyptienne et bangladaise¹.
- ❖ L'hébergement pérenne : jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative. En 2014, l'hébergement pérenne a concerné 411 mineurs, principalement de nationalité albanaise, bangladaise et afghane.²

Dans le cadre de la mission d'hébergement et d'accompagnement des jeunes placés par l'Aide sociale à l'enfance, France terre d'asile a été sollicitée par le conseil général du Pas-de-Calais, pour élargir sa capacité de prise en charge dans le département. Une extension du dispositif de Saint-Omer a ainsi été mise en place en août 2014 à Arras, pour une capacité supplémentaire de 30 places en hébergement pérenne.

2014 a été l'occasion de réaliser un bilan de la deuxième année de fonctionnement de l'Amie Estrella, financé par le département de Paris et dédié à la mise à niveau des jeunes et à leur orientation vers une formation professionnelle en apprentissage. Ce centre, ouvert en octobre 2012 et accueillant 20 jeunes, a développé un savoir-faire pertinent qui a permis de développer ces mêmes outils au sein de nos autres établissements d'accueil pérenne. L'accompagnement vers l'apprentissage est devenu un axe de travail prioritaire, tant pour répondre aux enjeux de la régularisation des jeunes à 18 ans que pour répondre à la diminution des contrats jeunes majeurs.

Conformément à l'article L.312-8 du CASF et au décret n°2007-975 du 15 mai 2007, une évaluation doit être réalisée au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. En 2014, deux établissements d'accueil pour mineurs isolés étrangers ont donc été concernés. Le centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Caomida) a, conformément à la réglementation, réalisé une évaluation interne, suivie d'une évaluation externe en septembre 2014. Le Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (Samie) de Caen a également procédé, sur demande du conseil général du Calvados, à une évaluation interne, suivie d'une évaluation externe en juin 2014.

1 Nationalités : hors effectifs MJR 75

2 Nationalités : hors effectifs Daomie, Caomida et Amie 75



© France terre d'asile

L'aide aux étrangers retenus

Créé le 1^{er} janvier 2010 et placé au sein de la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile, le Service d'aide aux étrangers retenus (Saer) met en œuvre la mission d'aide à l'exercice des droits des personnes placées en centre de rétention administrative.

Cette mission confiée par le ministère en charge de l'immigration s'inscrit dans le cadre de l'article R. 553-14 du CESEDA qui indique que « Pour permettre l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers maintenus dans un centre de rétention administrative, le ministre chargé de l'immigration conclut une convention avec une ou plusieurs personnes morales ayant pour mission d'informer les étrangers et de les aider à exercer leurs droits ».

Le service intervient dans quatre centres de rétention administrative, à Plaisir (78), Palaiseau (91), Oissel (76) et Coquelles (62). En 2014, 3 939 personnes ont été placées dans ces quatre centres. 3 788 ont été vues et suivies par l'équipe. Parmi ces

personnes, six étaient des enfants (âgés de 7 mois à 17 ans) qui accompagnaient leurs parents. Seuls les CRA d'Oissel et de Coquelles sont habilités à recevoir des femmes. En pratique, aucune femme n'a été enfermée à Coquelles, celles-ci étant renvoyées vers le centre de Lille. Enfin, seul le centre d'Oissel accueille des familles.

La composition de l'équipe a changé en 2014. Depuis septembre, ce sont trois conseillères juridiques et administratives (contre deux auparavant) qui interviennent au centre de rétention de Coquelles, dont l'activité a sensiblement augmenté ces deux dernières années. Il y a toujours deux conseillères juridiques au centre d'Oissel, un conseiller à Plaisir et Palaiseau ainsi que deux personnes en appui au siège. Désormais, l'équipe compte ainsi un stagiaire, huit conseillers juridiques et administratifs, une coordinatrice juridique et une responsable. Dans les centres, l'équipe assure une présence physique et reçoit en entretien chaque personne retenue qui le souhaite. Une permanence est assurée six jours sur sept dans les centres

de Coquelles, Oissel et Palaiseau et cinq jours sur sept à Plaisir. Une permanence téléphonique est également organisée depuis le bureau de Paris du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 9h à 13h. Les conseillers juridiques et administratifs délivrent une information sur les droits en rétention et apportent une aide juridique aux personnes voulant contester devant les tribunaux les différentes mesures à l'origine de leur placement en rétention. En 2014, ce sont ainsi plus de 1 960 recours contentieux, 12 référés et 4 saisines de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont été introduits. Par ailleurs, l'association a aidé plus de 137 demandeurs d'asile à rédiger leur demande depuis le centre. Dans les centres où France terre d'asile intervient, 36 % des personnes ont été remises en liberté, dont 24 % par des tribunaux.

La nationalité des personnes placées dans les centres où France terre d'asile intervient varie selon le centre. Ainsi, à Coquelles, les personnes retenues sont principalement albanaises (1 123), afghanes (438), pakistanaïses (125) ou encore ukrainiennes (52). Quant aux centres d'Oissel, Palaiseau et Plaisir, les nationalités les plus représentées sont plutôt similaires et les personnes sont principalement originaires de Roumanie (260), Albanie (198), Tunisie (193) ou encore Algérie (132). La durée moyenne de rétention dans les centres où nous intervenons est de 10,6 jours.

L'équipe du Saer s'appuie également sur l'aide précieuse de plus de 155 bénévoles, dans 55 langues différentes, qui facilite au quotidien la communication entre nos conseillers juridiques et les personnes retenues.



Betty, 43 ans, témoin dans le cadre du projet « Face to the story », 2013/2014

En juillet 2014, l'activité du service a été marquée par des arrestations massives à Calais. Dans le cadre du démantèlement d'un camp, 205 personnes ont été placées en rétention sur le fondement de mesures d'éloignement vers leur pays d'origine. Parmi elles, 20 personnes ont été placées au centre de rétention de Palaiseau, 17 au centre de Plaisir et 30 à Oissel. Ces migrants étaient soudanais (3), érythréens (34), afghans (26), pakistanais (4) et avaient fui leur pays car ils n'y étaient pas en sécurité. Certains étaient titulaires d'une protection internationale en Italie. Parmi ces personnes, 13 ont été libérées par le tribunal administratif, 8 ont été réadmissibles en Italie et 46 ont été libérées par la préfecture au bout de cinq jours. Cette vague d'interpellations s'inscrivait dans une volonté manifeste d'éloigner les migrants de Calais puisqu'aucune perspective de retour dans le pays d'origine n'était envisageable.

Par ailleurs, le service travaille avec d'autres associations et partenaires. Ainsi, depuis 2009, un comité de pilotage a été mis en place avec les autres associations intervenant en rétention dans le cadre du marché public, à savoir l'ASSFAM, Forum réfugiés-Cosi, La Cimade et l'Ordre de Malte France. Nos associations se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques, mutualiser les données factuelles, établir des statistiques communes harmonisées, construire une vision plus globale des conditions en rétention et échanger sur des éléments législatifs, réglementaires et jurisprudentiels.

Un rapport national est également publié chaque année depuis 2010.

France terre d'asile fait aussi partie de *International Detention Coalition* (IDC), une coalition de 300 ONG, centres de recherche et personnalités représentant 50 pays répartis sur les cinq continents qui agit contre l'usage trop répandu de la privation de liberté dans la mise en œuvre des politiques migratoires dans la plupart des États. À ce titre, notre service a participé à des groupes de travail et récolté des données principalement en 2014 sur l'enfermement des enfants ou sur le développement des alternatives à la rétention.

Par ailleurs, en 2014 s'est clôturé le projet « *A Face to the Story* » en partenariat avec plusieurs organisations (Flemish refugee action en Belgique, Detention action pour le Royaume-Uni, Menedek pour la Hongrie et Ecre) et financé par le *European Programme for Integration and Migration*. Ce projet visait à présenter la situation des migrants « non éloignables » à l'échelle européenne, souvent victimes d'interpellations et de détention abusives.¹ France terre d'asile a également participé au projet *Made Real* relatif au développement et à la mise en œuvre des alternatives à la rétention. Elle a par ailleurs publié une étude avec la clinique du droit de Sciences Po sur l'effet de la rétention administrative sur les parcours migratoires.²

1 <http://pointofnoreturn.eu/>

2 <http://www.france-terre-asile.org/toutes-les-actualites-zoom-sur/item/10057-leffet-de-la-retention-administrative-sur-les-parcours-migratoires-une-illusion->

France terre d'asile en **Tunisie**

La Maison du droit et des migrations

Depuis 2012, France terre d'asile a, par le biais de la Maison du droit et des migrations, contribué aux activités de mise à l'agenda des questions migratoires et d'asile en Tunisie. L'association travaille en partenariat avec l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT), le Conseil tunisien pour les réfugiés et les migrants (CTRM) et le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en tant que partenaire associé.

La Maison du droit et des migrations a pour objectif de développer les capacités d'intervention opérationnelle et de plaidoyer de la société civile tunisienne dans le domaine de la défense des droits des migrants, des réfugiés et enfants non accompagnés ainsi que de participer à l'émergence d'un débat public démocratique, éclairé et apaisé sur les questions migratoires en Tunisie. Développé en tant que lieu de transmission d'informations et de ressources relatives aux migrations, la Maison du droit et des migrations a ainsi permis l'organisation de formations à l'intention des associations et de débats regroupant acteurs institutionnels, société civile, journalistes et chercheurs sur des sujets liés à cette thématique.

Depuis le mois de juin 2014, nous avons œuvré au développement de l'action de la Maison du droit et des migrations dans le sens d'un dispositif opérationnel d'accueil et d'accompagnement des migrants installés dans le Grand Tunis. La plate-forme d'information, d'orientation et de médiation créée à cet effet, entend être ouverte à tous les migrants présents dans le Grand Tunis.

Ce second projet doit permettre de rencontrer le public migrant présent au sein de la région, de connaître et de répertorier les situations sociales vécues, ainsi que d'orienter de manière adaptée les personnes concernées par le recours à un réseau de partenaires et d'intervenants diversifiés. En outre, la mise en place d'un comité de pilotage institutionnel du projet est prévue, dans la perspective d'aider à identifier au plus près de la réalité les besoins existants en termes de politiques migratoires. Il s'agit par le biais d'un dialogue transparent, constructif et permanent de contribuer au travail de réalisation d'un état des lieux détaillé et de proposer

des modes de résolutions adaptés, sans se substituer aux acteurs compétents.

Les projets mis en œuvre par l'association sont soutenus financièrement par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et par la Confédération suisse, agissant par l'intermédiaire de l'Ambassade de Suisse – Division de Coopération internationale. Certaines activités réalisées ont également reçu l'appui financier de l'Ambassade de France au travers de l'Institut Français de Tunis.

Les activités de la Maison du droit et des migrations en 2014

Activités réalisées dans le cadre de l'espace ressources

L'espace ressources est ouvert à tous les acteurs de la société civile et les étudiants désireux de s'informer ou d'approfondir leurs connaissances sur les questions migratoires et le droit d'asile en Tunisie, en Afrique et en Europe.

En 2014, le centre de ressources a acquis plus de 150 publications relatives aux questions migratoires. En outre, huit veilles mensuelles sur les migrations en Méditerranée ont été réalisées en collaboration avec le siège de l'association et diffusées auprès de plus de 300 contacts. Ces veilles ainsi que plus d'une centaine d'actualités migratoires ont également été publiées sur le site internet de la Maison du droit et des migrations.

Au cours de l'année, l'association a par ailleurs réalisé et imprimé une brochure d'information d'une douzaine de pages à l'attention des étudiants étrangers en Tunisie. Ce guide contient des informations pratiques sur l'installation en Tunisie mais également sur les droits et devoirs des étudiants.

Il a vocation à fournir des conseils pratiques qui tiennent compte de réalités du terrain ainsi que des principales difficultés rencontrées par les étudiants dans leur parcours quotidien.

Activités réalisées dans le cadre de l'espace formation

Des cycles de formations à destination des associations et des journalistes tunisiens sont proposés par l'association afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur les questions migratoires.

Au cours de l'année 2014, quatre formations ont été organisées à l'attention des organisations de la société civile tunisienne sur la thématique de la planification stratégique et l'élaboration de projets et activités adressés au public migrant. En outre, un cycle de cinq ateliers journalistes a été lancé en partenariat avec l'Institut Panos, à l'intention des journalistes tunisiens intéressés par la cause migratoire. Ces ateliers avaient pour objectif d'échanger et de discuter sur la thématique de « Comment mieux informer sur les migrations ? ». En 2014, c'est spécifiquement la question des disparus en mer qui a été abordée.

Activités réalisées dans le cadre de l'espace débat

Des débats animés par des personnalités publiques, politiques, des universitaires ainsi que des acteurs de la société civile sont organisés en vue de pousser la réflexion et d'échanger sur l'asile, les migrations internationales et toutes questions de société associées.

En 2014, deux petits déjeuners-débats ont eu lieu. Le premier a porté sur « La protection des réfugiés syriens : un devoir de solidarité des deux côtés de la Méditerranée », le second sur la thématique « Une loi tunisienne pour l'asile, quelles pistes pour l'avenir ? ».

Activités réalisées dans le cadre de la plate-forme d'information, d'orientation et de médiation

La plate-forme propose un dispositif opérationnel d'accueil et d'accompagnement des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés installés dans le Grand Tunis ayant besoin d'une assistance sociale, d'une assistance médicale et/ou d'une assistance juridique.

Au cours de l'année 2014, un nouveau local permettant de répondre aux besoins des différentes activités de Terre d'asile Tunisie a été trouvé. Facilement identifiable par les migrants, il permet la tenue d'entretiens individuels et confidentiels, d'ateliers d'animation à l'attention du public migrant et de formation à l'attention des organisations de la société civile. Depuis le lancement officiel de la plate-forme au mois de décembre 2014, la permanence d'accueil est ouverte au public sans rendez vous tous les lundi, mercredi et vendredi matin.

Au 31 décembre 2014, 52 personnes migrantes présentes dans le Grand Tunis avaient été reçues au sein de la plate-forme. La moyenne d'âge des personnes accueillies était de 26 ans. 77 % étaient des hommes, 21 % des femmes et 2% transgenre. Les personnes enregistrées étaient essentiellement en provenance de pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi de Syrie et de Libye.

Les principaux besoins identifiés relevaient de l'accès à une assistance juridique, notamment pour des questions de droit au séjour, ainsi que de problématiques d'accès aux droits sociaux et aux soins.

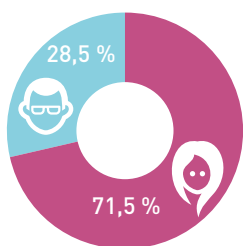
Pour 33 % des personnes accueillies, une action d'information a été enclenchée. Pour 34 % une action d'orientation vers un partenaire associatif, organisationnel, institutionnel, juridique ou médical a été réalisée et pour 33 % une action de médiation a été menée auprès notamment des institutions policière, judiciaire, médicale ou universitaire. Enfin, au 31 décembre 2014, deux procédures judiciaires et deux assistances médicales avaient été financées par le biais du projet de l'association.

Les ressources humaines

France terre d'asile 2014

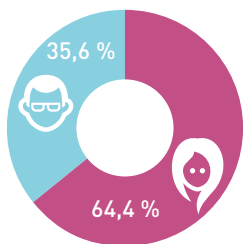
Le Pôle Gestion et ressources humaines

Contexte et activités des RH en 2014



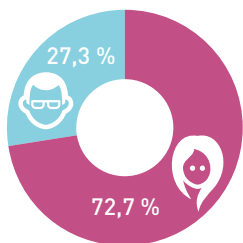
Effectifs inscrits par sexe sur l'effectif global au 31 décembre 2014 :

Global : 578 salariés inscrits tous contrats
Femmes : 71,5 %
Hommes : 28,5 %



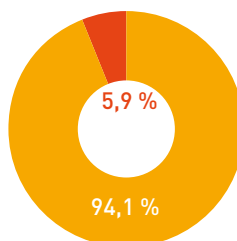
Effectifs inscrits par sexe pour les cadres au 31 décembre 2014 :

Femmes : 64,4 %
Hommes : 35,6 %



Effectifs inscrits par sexe pour les employés au 31 décembre 2014 :

Femmes : 72,7 %
Hommes : 27,3 %



Effectifs inscrits par nature de contrat au 31 décembre 2014 :

CDI : 544 – 94,1 %
CDD : 34 – 5,9 %

Les effectifs au 31 décembre 2014

Les effectifs inscrits ou physiques étaient de 578 personnes (hors stagiaires, formateurs occasionnels et CDD de remplacements), soit 559 salariés en ETP (équivalent temps plein). C'est une nouvelle hausse de l'emploi d'un peu plus de 2 % en une année et de 9 % sur deux ans.

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle

La proportion entre femmes et hommes évolue légèrement en faveur d'une plus forte féminisation de l'association, notamment pour ce qui concerne le personnel d'encadrement.

Part des CDD et des CDI (effectifs inscrits)

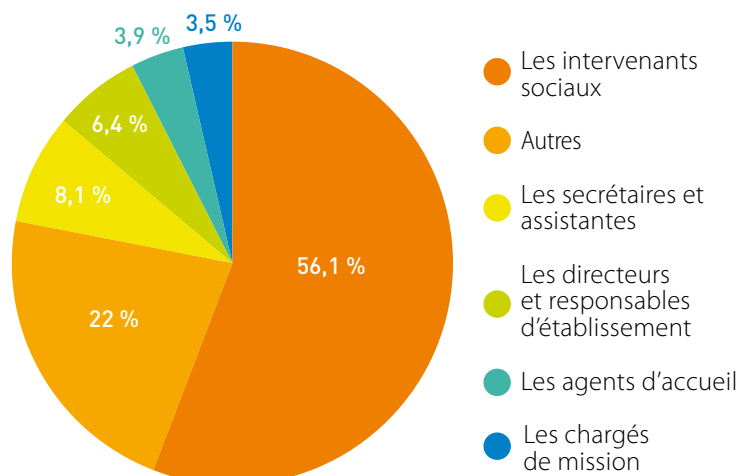
La part des CDD parmi les salariés est de 5,9 % soit en nette baisse depuis deux ans.

Cette baisse s'explique par la part croissante des financements pérennes au sein de l'association. Le pourcentage des salariés en contrat à durée déterminée est plus élevé dans le secteur social.

Effectifs inscrits par métier parmi les CDI

Les métiers les plus représentatifs de l'association en termes de volume (près de 80 % de l'emploi total) sont :

- 1. Les intervenants sociaux (aide aux dossiers, santé/scolarité, animation/autonomisation, insertion) : 56,1 %
- 2. Les secrétaires et assistantes (comptables, d'établissement, de direction) : 8,1 %
- 3. Les directeurs et responsables d'établissement : 6,4 %
- 4. Les agents d'accueil, médiation, domiciliation : 3,9 %
- 5. Les chargés de mission : 3,5 %



Les effectifs inscrits par répartition géographique

La répartition des effectifs indique une proportion de 52,4 % des salariés vivant en Île de France contre 47,6 % rattachée à des établissements de province.

Les effectifs inscrits par ancienneté et par âge

L'âge moyen des salariés de France terre d'asile est de 36,6 ans (40,8 ans pour les Hommes et 34,8 ans pour les Femmes), reflet d'une population relativement jeune à l'image de celle du secteur social.

L'ancienneté moyenne est de 4,6 ans pour l'ensemble des salariés de France terre d'asile au 31 décembre 2014 avec une ancienneté de près de 7 ans pour l'encadrement et d'un peu plus de 4 ans pour les employés.

Creuset de formation au sein du secteur social de l'asile et plus largement des migrations, France terre d'asile est reconnu pour son expertise.

Sa forte notoriété lui permet d'attirer de nombreux jeunes talents en quête de solidarité au quotidien et d'engagement porteur de sens.

L'un des défis des ressources humaines pour les années à venir est de les fidéliser pour mieux capitaliser sur l'expertise acquise, repérer les talents pour détecter les futurs managers des structures internes et assurer le transfert de savoir faire entre les générations.

Les nationalités de salariés au sein de France terre d'asile

Les employés de nationalités étrangères représentent au 31 décembre 2014, 11,6 % des effectifs inscrits et c'est parmi les employés hommes que cette proportion est la plus élevée avec 25 %. Les nationalités différentes sont au nombre de 32 dont 7 au sein de l'Union Européenne.

Les entrées / sorties des effectifs France terre d'asile en 2014 : Les entrées sont au nombre de 222 (dont 60 % concernent des CDD) pour 210 départs (dont 52 % en CDD) en 2014. Ce solde positif correspond à une tendance lourde de ces dernières années, reflet de la croissance de nos activités dans le cadre de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (ouverture ou extension de nos établissements) ainsi que pour nos activités protection des mineurs isolés étrangers.

Les relations sociales

Les instances représentatives du personnel ont été renouvelées en 2014 (membres élus du Comité d'entreprise (CE) et Délégués du personnel (DP))

Les réunions réglementaires ont été tenues (CE, DP, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et une négociation sur les conditions salariales globales a été entamée en 2014 à partir d'un rapport du cabinet NSK sur la comparaison de notre positionnement salarial avec les conditions salariales de la Convention collective 66.

Par ailleurs quatre accords paritaires ont été signés avec les organisations syndicales en 2014 :

- ❖ Revalorisation de la valeur du point
- ❖ Revalorisation des indemnités forfaitaires des frais de repas lors de déplacements professionnels et du montant de prise en charge du Ticket restaurant
- ❖ Accord génération
- ❖ Récupération d'un jour férié en 2014

Bilan et orientations du Pôle Gestion et RH pour 2014 :

La priorité en 2014 a été donnée à la redynamisation du dialogue social :

- ❖ Par la négociation de moyens accrus (nombre d'élus, davantage de consultations et d'informations...)
- ❖ La mise en place d'un groupe de travail paritaire de prévention des risques psycho sociaux
- ❖ Les négociations salariales mentionnées ci-dessus

La clarification de l'organisation et du fonctionnement de France terre d'asile :

- ❖ La création du Pôle Gestion et Ressources humaines permet de coordonner les activités de gestion pour accompagner une professionnalisation accrue des métiers dits « support » et répond à une nécessité de pouvoir répondre aux obligations légales et réglementaires croissantes d'une organisation dépassant les 500 salariés (droit social, mise en concurrence, aspects hygiène et sécurité...)
- ❖ La création d'un nouveau Comité de direction (Codir) a permis de redéfinir nos fonctions managériales relais pourvues de délégations pleines et entières

Il a été également décidé une refonte de l'animation des établissements et des structures (réunions inter-régionales de l'encadrement, tour de France des établissements du Directeur général et du Directeur du Pôle gestion et ressources humaines à la rencontre des salariés France terre d'asile, réunions d'échanges pratiques par chaque Direction thématique...)

La mise en concurrence touchant nos principaux prestataires de services s'est accentuée en 2014 (sécurité, maintenance informatique, assurances...)

Le renforcement du capital humain de l'association

Plusieurs structures et fonctions ont changé de responsables : Responsable des ressources humaines, Responsable du service comptable, Directeurs d'établissements.

Les fonctions comptables et du contrôle de gestion ont été fortement sollicitées en termes de contrôle (fonds européens...) ou de renégociation des moyens de fonctionnement du siège social (frais de siège) et ont été mises à contribution dans les dialogues de gestion avec les financeurs pour les établissements et lors de l'accompagnement du développement de l'association (ouvertures ou extensions de structures et dispositifs).

Le Centre de formation en 2014

L'activité du Centre de formation s'articule autour de deux champs d'intervention distincts :

- ❖ Une activité principale qui est la prestation de formations inter et intra-organismes, qui s'adressent à tout professionnel du secteur social, accueillant, accompagnant ou hébergeant des populations migrantes ou réfugiées.
- ❖ Une activité secondaire consistant en l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de formation interne, destiné exclusivement au personnel associatif, pour assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et développer leurs compétences.

Voici tout d'abord un aperçu de la participation des salariés de France terre d'asile (par catégorie) aux différents types de formations proposées en 2014 :

	Cadres	Employés	Total
Plan de formation 2014*	116	299	415
Formations complémentaires**	18	402	420
Total	134	701	835

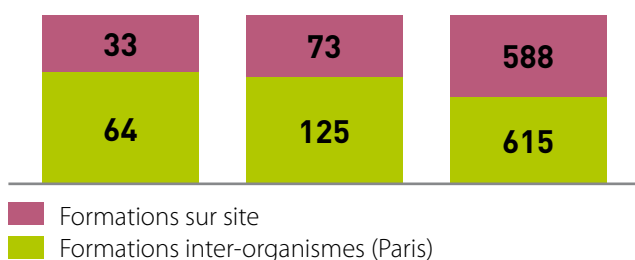
* désigne les formations réalisées à titre individuel et collectif

** désignent la participation des salariés de France terre d'asile aux actions inter-organismes

Le nombre de participants à des formations parmi les salariés est en hausse constante depuis plusieurs années, 835 participants en 2014, contre 801 en 2013 et 742 en 2012.

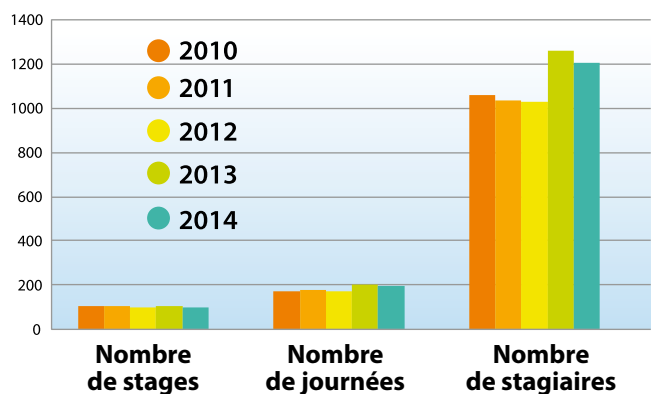
Les formations inter et intra-organismes

En 2014, le Centre de formation a organisé 97 stages sur un total de 198 journées. 64 d'entre eux étaient des formations inter-organismes réalisées dans les locaux du centre à Paris et 33 ont été mis en œuvre sur site au sein des organismes commanditaires (formations intra), dans différents départements de France.



Parmi ces formations intra, un travail considérable a été mené à destination de Conseils généraux, mais aussi au profit de nombreuses associations sur la thématique de la prise en charge des mineurs isolés étrangers suite à circulaire du 31 mai 2013 et les aspects administratifs et juridiques de leur accompagnement.

L'ensemble de ces actions a permis de former 1203 stagiaires, dont une majorité (65 %) de professionnels extérieurs à France terre d'asile.



Comme chaque année, l'équipe pédagogique s'est efforcée d'actualiser et de renouveler son offre pour être au plus près des attentes des acteurs de terrain. Parmi les formations ayant fait leur entrée dans le catalogue en 2014, on retrouve notamment des actions sur l'accompagnement et l'animation d'une équipe de bénévoles, l'élaboration d'un projet d'établissement, l'entretien de récit de vie avec un demandeur d'asile souffrant de psychotraumatisme, ou encore le conflit irakien et les arcs de crise régionaux.

29 % des stagiaires ont participé à des formations juridiques relatives au droit d'asile et au droit des étrangers. Outre les modules portant sur les fondamentaux du droit d'asile et l'aide à la constitution des dossiers de demande d'asile, ayant rassemblé 124 stagiaires au total, d'autres formations plus techniques sur le droit d'asile, relatives par exemple à la problématique du genre, aux techniques de recherche sur la géopolitique de pays d'origine ou encore à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ont également suscité l'intérêt des professionnels (soit 59 stagiaires).

Une autre thématique importante est celle des formations sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social, avec notamment la poursuite d'actions de formations à distance pour

les agents des bureaux de poste, afin d'améliorer leurs connaissances sur les demandeurs d'asile et leurs droits.

Regroupées dans une thématique à part entière, les formations abordant la situation des mineurs isolés étrangers rassemblent un nombre de participants en forte hausse, en particulier suite à la réforme du dispositif d'accueil sur le territoire, instituée par la circulaire du 31 mai 2013, mettant notamment en place l'évaluation sociale de l'âge. L'action proposée sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers est la plus demandée sur site (43 % des formations intra-organismes réalisées), ce qui a permis de former 321 personnes, auxquelles s'ajoutent les 45 participants des sessions inter-organismes.

Le Centre de formation continue également d'être très sollicité pour améliorer la connaissance des travailleurs sociaux quant aux outils et pratiques du travail social mais également les spécificités socioculturelles des populations accompagnées et de la situation géopolitique dans leur pays d'origine. Les actions proposées ont bénéficié à 147 personnes et ont touché tant les pays du Sahel, les pays ex-soviétiques, la République démocratique du Congo ou la Guinée Conakry.

Le plan de formation 2014

Élaboré pour chaque année civile, le plan de formation rassemble l'ensemble des formations collectives et individuelles mises en œuvre à l'initiative de l'employeur. Le choix des actions retenues se fait sur la base des orientations générales et stratégiques définies par la DRH-F, ainsi que des besoins identi-

fiés lors des entretiens annuels de parcours professionnel.

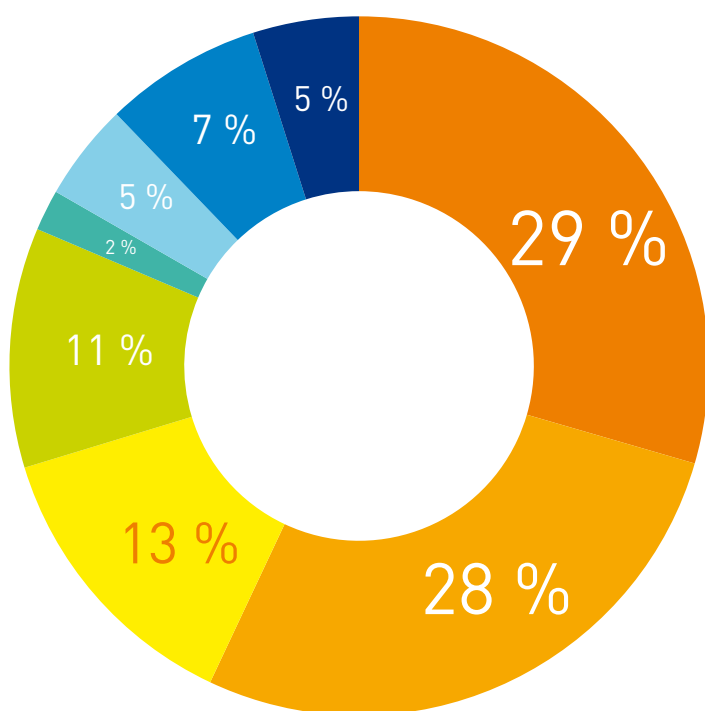
En 2014, les actions organisées ont rassemblé 415 participants : 22 formations collectives, réparties sur 44 jours, et 20 formations individuelles ont pu ainsi être réalisées.

Parmi les actions collectives, ayant concerné 284 stagiaires, la conduite de l'évaluation interne en Cada, l'efficacité professionnelle des chargés d'insertion ainsi que des actions visant à la préparation de la clôture des comptes et la comptabilité d'engagement ont été proposées aux salariés des trois directions thématiques : 73 d'entre eux ont pu en bénéficier.

Pour les cadres, un des axes prioritaires poursuivi en 2014 a été celui de la prévention des risques. Ainsi, une formation portant sur la gestion des risques dans les ESMS pour garantir la sécurité des usagers a concerné 13 salariés. D'autre part, 31 personnes ont pu suivre une formation sur la prévention et les secours civiques. Enfin, un groupe de nouveaux cadres a pu bénéficier d'actions visant à appréhender la prise de responsabilité d'une équipe.

En ce qui concerne les actions individuelles, 5 visaient à accompagner des salariés dans leur parcours de qualification, pour l'obtention de diplômes variés (CAFDES, CAFERUIS, MASTER). D'autres formations individuelles destinées à des salariés occupant des fonctions supports leur ont permis d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences techniques spécifiques à leur domaine d'intervention : ressources humaines, paie, gestion financière ou encore comptabilité.

Répartition des stagiaires par thématique de formation



	INTER	INTRA	TOTAL
Droit et pratiques juridiques	183	172	355
Accompagnement des MIE	75	256	331
Accueil, hébergement et accompagnement social	104	56	160
Outils et pratiques du travail social	94	40	134
Logement, emploi et insertion	22	0	22
Santé des migrants	54	0	54
Cultures et sociétés	24	64	88
Géopolitique des conflits	59	0	59
TOTAL	615	588	1203

Les
**Comptes
annuels**
2014

3^e
partie

Bilan financier

Bilan au 31 décembre 2014 avant affectation du résultat

ACTIF	2014			Rappel 2013
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Applications informatiques Siège	294 599	271 801	22 798	20 393
Sous-Total	294 599	271 801	22 798	20 393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements Installations	3 347 340	2 557 090	790 250	693 832
Matériel de Transport	1 336 691	1 090 520	246 171	256 266
Mobilier Matériel de Bureau	3 126 203	2 596 565	529 638	501 321
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Sous-Total	7 810 234	6 244 175	1 566 059	1 451 420
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêt	9 000		9 000	9 700
Dépôt Garantie versé Siège	29 913	0	29 913	29 913
Dépôt Garantie versé Domiciliation	17 424	0	17 424	17 424
Dépôt Garantie versé D.P.H.R.S.	97 494	0	97 494	97 494
Dépôt Garantie versé Centres	983 293	0	983 293	983 309
Sous-Total	1 137 124	0	1 137 124	1 137 840
TOTAL I (note 3.1)	9 241 957	6 515 976	2 725 981	2 609 653
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
FER/FAMI	2 688 310	0	2 688 310	2 213 069
DASES	467 045	0	467 045	1 246 255
CAF	42 711	0	42 711	58 467
CONSEILS GÉNÉRAUX	957 927	0	957 927	802 236
Fournisseurs débiteurs	11 551	0	11 551	19 742
Formation Professionnelle	55 375	0	55 375	53 118
Débiteurs divers	1 017 006	97 585	919 421	699 946
Créances (note n°3.2)	5 239 927	97 585	5 142 342	5 092 833
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement (note n°3.3)	120 676	0	120 676	118 874
Disponibilités (note n°3.4)	13 191 775	0	13 191 775	12 488 996
Sous-Total	13 312 451	0	13 312 451	12 607 870
COMPTES DE RÉGULARISATIONS				
Charges constatées d'avance (note n°3.5)	493 740	0	493 740	414 906
Sous-Total	493 740	0	493 740	414 906
TOTAL III	19 046 118	97 585	18 948 534	18 115 609
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	28 288 075	6 613 561	21 674 515	20 725 262

PASSIF	2014	Rappel 2013
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
Gestion propre	1 005 380	777 949
Résultat exercice	292 683	269 488
Sous-Total	1 298 063	1 047 437
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Gestion contrôlée	5 027 927	4 532 238
Résultat exercice	2 358 821	2 040 699
Sous-Total	7 386 748	6 572 937
REPORTS À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
Centres France terre d'asile	2 320 203	2 118 216
Sous-Total	2 320 203	2 118 216
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Subventions Équipement	32 247	54 043
Sous-Total	32 247	54 043
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	237 373	168 743
Sous-Total	237 373	168 743
TOTAL I (note 3.6)	11 274 634	9 961 375
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n°3.7)	2 207 971	2 439 124
FONDS DÉDIÉS (note n°3.8)	1 168 911	1 306 242
TOTAL III	3 376 882	3 745 366
DETTES (note n°3.9)		
Emprunts et dettes financières divers	33 918	42 940
Fournisseurs et comptes rattachés	2 909 531	2 521 088
Usagers et comptes rattachés		
Frais de personnel et comptes rattachés	2 490 367	2 246 391
Charges fiscales & sociales à payer	880 298	1 522 253
Créditeurs divers	501 477	458 176
Charges à payer	181 568	222 112
Sous-Total	6 997 159	7 012 959
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance (note n°3.10)	25 840	5 561
Sous-Total	25 840	5 561
TOTAL IV	7 022 999	7 018 521
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	21 674 515	20 725 262

Compte de résultat 2014

RÉCAPITULATION France terre d'asile	Réalisé		Exercice précédent
	Détail	Groupé	
I - PRODUITS D'EXPLOITATION			
70 - PRODUITS/VENTES/PRESTATIONS		260 053	292 857
70610-Prestations Formation	933		
70612-Prestations Formation Intra	94 401		85 523
70613-Prestations Formation Inter France terre d'asile	32 740		28 900
70614-Prestations Formation Inter Autres	85 640		109 850
70620-Prestations Autres	2 526		9 041
70880-Ventes Publications France terre d'asile	638		6 525
70881-Dons, Adhésions/Cotisations/Abonnements	43 175		53 018
70881-Dons, Adhésions/Cotisations/Abonnements		35 998 147	32 519 894
73160-Dotation Globale de fonctionnement	35 998 147		32 519 894
74 - SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS		20 207 829	20 196 689
74730-Participations Loyers	589 164		533 896
74731-Participations Loyers ALT	123 317		184 630
74735-Participations Diverses	637 885		629 328
74741-Participations Animations	6 839		5 432
74742-Participations Scolarités	4 418		3 360
74744-Participations Laverie	6 830		8 114
74745-Participations Cantine	12 069		10 413
74750-Avantages Nature	29 638		29 289
74780-Subventions Autres	2 565 049		2 689 331
74781-Subventions DDCCS	12 624 713		12 692 712
74782-Subventions CG	869 444		372 686
74783-Subventions CAF	378 630		490 410
74784-Subventions FER	1 146 332		1 430 069
74786-Subventions OFII	1 213 500		1 117 020
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		245 414	231 204
75800-Remboursements SS	21 785		-26 726
75800-Différences de règlements	239		967
75810-Compléments Prévoyance	164 594		192 079
75850-Emplois Aidés/Rembt Salaires	58 796		64 884
78 - REPRISE DE PROVISIONS		2 046 558	1 666 018
78150-Reprise Amortissements et Provisions	1 990 211		1 586 779
78170-Reprise Provisions Créances douteuses	46 125		43 207
78720-Reprise Provisions Règlementées	3 755		36 032
78721-Reprise Provisions Autres	6 466		
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		224 590	285 952
79100-Transfert de charges	224 590		285 952
TOTAL I		58 982 590	55 192 613
II - CHARGES D'EXPLOITATION			
60 - ACHATS		1 362 757	1 599 445
60611-Eau	104 959		139 126
60612-EDF GDF	354 518		406 106
60613-Chauffage(Fuel)	30 012		35 261
60622-Produits d'Entretien	64 929		64 090
60624-Fournitures de Bureau	244 295		266 176
60626-Matériel Hôtelier	435 778		546 590
60660-Fournitures Médicales	17 105		21 773
60680-Petit Matériel	111 160		120 323
61-SERVICES ÉXTERIEURS		19 603 569	18 879 115
61180-Hébergement Usagers	5 125 643		5 067 646
61320-Locations Immobilières	13 093 936		12 438 892
61550-Location de matériels et équipements	9 478		1 838
61550-Entretien Réparation Matériel	423 765		407 681
61560-Contrats de maintenance	672 997		681 065
61650-Assurances RC	58 838		61 866
61660-Assurances Matériels	105 037		89 674
61680-Assurances Multirisques	51 401		47 973
61820-Documentations	46 173		49 366
61840-Cotisations	10 003		16 514
61850-Frais de Colloque, Séminaires, Conférences	6 300		16 602

RÉCAPITULATION France terre d'asile	Réalisé		Exercice précédent
	Détail	Groupé	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		4 708 938	4 770 351
62110-Personnel Intérimaire	54 170		4 944
62180-Autres personnels extérieurs	239		
62210-Frais de recrutement	5 462		955
62260-Honoraires	196 816		251 426
62261-Interprétariat	510 769		419 442
62280-Divers partenaires	44 361		74 915
62281-Formations Complémentaires	19 593		31 137
62283-Prestations Médicales	96 001		81 558
62284-Prestations Autres	141 032		-375
62285-Formation PAUF	124 384		138 766
62286-Formation CIF	670		
62300-Publicité Relations Publiques	2 038		10 113
62370-Publications France terre d'asile	0		305
62371-Impressions	61 040		77 589
62380-Dons Etreennes	2 766		1 646
62420-Transports Usagers	642 862		539 100
62480-Transports Divers	9 183		4 283
62510-Frais de Dplct Personnel	228 923		222 539
62512-Frais de Dplct Intervenants	17 125		23 046
62512-Déplacements Administrateurs	861		749
62550-Frais de Déménagement	9 255		9 514
62570-Frais de Réceptions	20 042		22 522
62611-Frais de Timbres	119 063		123 370
62621-Frais de Téléphone	205 991		199 284
62622-Frais Internet	68 740		64 484
62700-Services Bancaires	13 068		12 654
62815-Prestations de Blanchissage	23 180		21 024
62820-Cantines Scolaires, Prestations Alimentaires	927 447		1 156 017
62830-Nettoyage des Locaux	323 994		328 906
62880-Autres prestations : gardiennage	839 865		950 437
63-IMPÔTS ET ASSIMILÉS		2 107 955	2 230 209
63110-Taxe sur Salaires	1 197 642		1 167 735
63310-Versement Transport	235 879		221 946
63330-Formation Professionnelle	340 463		326 062
63340-Effort Construction	62 575		59 009
63512-Taxes Foncières	167 875		175 306
63513-Taxe Habitation	6 900		4 256
63513-Taxe Ordure Ménagère	14 775		15 136
63513-Taxe sur les Bureaux	44 018		38 947
63580-Autres Impôts	37 827		221 809
64 - FRAIS DE PERSONNEL		21 270 188	19 674 110
64110-Rémunération Personnel Permanent	14 028 093		13 160 154
64118-Gratification Stagiaire	81 435		81 647
64280-Rémunération Personnel Médical	11 230		13 977
64510-Urssaf	3 485 862		3 267 958
64512-Mutuelle	69 602		84 668
64513-CGIC	82 383		60 486
64514-Pole Emploi	595 474		567 485
64518-CPM	1 347 274		1 151 143
64750-Médecine du Travail	63 249		36 544
64760-Tickets Restaurant	568 913		558 475
64780-Frais Transport C.O.	142 291		126 857
64784-Ceuvres Sociales Comité Entreprise	178 968		147 753
64850-Indemnités Licenciement	291 729		151 016
64880-Autres Charges Diverses	296		1 035
64881-Provisions pour Personnel	-106 811		90 269
64882-Frais Volontaires	0		673
64883-Congés Payés	430 199		173 967

Compte de résultat 2014 (suite)

RÉCAPITULATION France terre d'asile	Réalisé		Exercice précédent
	Détail	Groupé	
65 - VIE SOCIALE		6 152 075	5 353 627
65400-Pertes sur Créances Irrécouvrables	39 445		41 232
65800-Charges Diverses	80		14 523
65810-Frais de Culte et d'inhumation	1 109		2 306
65820-Allocations Mensuelles de Subsistance (AMS)	4 756 583		4 348 654
65820-Tickets Services - Chèques Service	738 422		358 500
65820-Aides exceptionnelles	76 540		63 572
65881-Frais Administratifs	44 026		44 287
65882-Frais Vestiaire	157 357		143 363
65883-Frais Classe, Fournitures Scolaires	99 259		100 792
65884-Animation Vie du Centre	239 254		236 398
68-DOTATIONS		2 483 653	2 330 840
68110-Dotations aux Amortissements	585 696		568 891
68150-Dotations aux Provisions	1 841 667		1 712 350
68174-Dotations Dépréciation Créances	56 290		49 600
68650-Dotations Risques et Charges			
TOTAL II		57 689 135	54 837 696
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		1 293 455	354 917
III - PRODUITS FINANCIERS			
76 - PRODUITS FINANCIERS		27 047	44 972
76200-Produits Financiers	26 890		44 961
76600-Gains de Change	157		11
TOTAL III		27 047	44 972
IV - CHARGES FINANCIÈRES			
66 - FRAIS FINANCIERS		0	1 817
66600-Pertes de Change			1 815
66800-Autres Charges Financières			2
TOTAL IV		0	1 817
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		27 047	43 155
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)		1 320 502	398 072
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 847 982	2 285 045
77100-Produits Exceptionnels	94 914		152 560
77520-Cession d'Eléments d'Actif	3 327		1 500
77700-Quote Part Subventions/Résultat	21 796		22 914
77880-Excédent Affecté Gestion	1 727 946		2 098 050
77881-Reprise sur réserve financt Exploitation			10 020
TOTAL V		1 847 982	2 285 045
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		648 342	646 628
67100-Charges Exceptionnelles	219 234		333 437
67520-V.N.C. Immobilisations	9 920		-11 753
67800-Reprise Déficit	419 188		324 944
TOTAL VI		648 342	646 628
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 199 639	1 638 417
TOTAL DES PRODUITS I + III + V		60 857 619	57 522 630
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI		58 337 477	55 486 141
SOLDE INTERMÉDIAIRE		2 520 142	2 036 489
78 - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES		1 166 795	1 463 558
68 - ENGAGEMENTS À RÉALISER		1 029 463	1 182 488
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		5 969	7 371
RÉSULTAT (Excédent ou Déficit)		2 651 504	2 310 187

Compte de résultat 2014 - Résumé

RÉCAPITULATION France terre d'asile	Réalisé	Exercice précédent
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	58 982 590	55 192 613
II - CHARGES D'EXPLOITATION	57 689 135	54 837 696
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 293 455	354 917
III - PRODUITS FINANCIERS	27 047	44 972
IV - CHARGES FINANCIÈRES	0	1 817
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	27 047	43 155
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 320 502	398 072
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 847 982	2 285 045
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	648 342	646 628
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 199 639	1 638 417
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	60 857 619	57 522 630
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI	58 337 477	55 486 141
SOLDE INTERMÉDIAIRE	2 520 142	2 036 489
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	1 166 795	1 463 558
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 029 463	1 182 488
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5 969	7 371
RÉSULTAT (Excédent ou Déficit)	2 651 504	2 310 187

Annexes au bilan

1. RAPPORT FINANCIER 2014

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

- 2.1 Hypothèses de base
- 2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels
- 2.3 Méthode des coûts historiques
- 2.4 Immobilisations
- 2.5 Créances d'exploitation
- 2.6 Valeurs mobilières de placement
- 2.7 Fonds associatifs
- 2.8 Provisions pour risques et charges
- 2.9 Fonds dédiés

3. NOTES SUR LE BILAN

- 3.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements
- 3.2 Créances d'exploitation
- 3.3 Valeurs mobilières de placement
- 3.4 Disponibilités
- 3.5 Charges constatées d'avance
- 3.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats exercice
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Fonds dédiés
- 3.9 Dettes
- 3.10 Produits constatés d'avance

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- 4.1 Analyse des principales subventions et dotations
- 4.2 Analyse des frais de gestion
- 4.3 Résultat exceptionnel

5. AUTRES INFORMATIONS

- 5.1 Produits à recevoir
- 5.2 Effectif au 31 décembre
- 5.3 Crédit bail
- 5.4 Autres engagements hors bilan
- 5.5 Contributions volontaires
- 5.6 Événements postérieurs à la clôture
- 5.7 Engagement dif
- 5.8 Information relative à la rémunération des dirigeants
- 5.9 Honoraires du commissaire aux comptes

6. LEXIQUE

7. DÉTAILS DES RÉSULTATS

- 7.1 Tableau de passage
- 7.2 Comptes administratifs
- 7.3 Activités conventionnées
- 7.4 Projets européens

1. Rapport financier sur les comptes 2014

Analyse du compte de résultat 2014

Le compte de résultat affiche une augmentation des produits d'exploitation de 6,9 % par rapport à 2013 et une augmentation des charges d'exploitation de 5,2 % conduisant, après résultats financier et exceptionnel, à un excédent d'exploitation de 2 651 504 €.

Les produits d'exploitation

L'ensemble des produits représente un montant global de 58 982 590 €.

La dotation globale de fonctionnement, de 35 998 147 €, a augmenté de 10,7 %.

Le montant des subventions et participations est resté stable à 20 207 829 €.

Les produits d'exploitation incluent la reprise des provisions pour un montant 2 046 558 €.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 57 689 135 €.

L'analyse des charges montre une forte augmentation des charges de personnel (+8,1 %). Le compte rémunération du personnel permanent, qui représente 66 % du total des frais de personnel, a augmenté de 6,6 % pour une augmentation des effectifs en « équivalent temps plein » de 2,4 %. Le rapproche-

ment du logiciel paie et du logiciel temps de travail a conduit à une réévaluation à la hausse des provisions pour congés payés. À l'inverse la réduction du nombre de CDD a permis de réduire les provisions d'indemnités précarité.

On note également une forte augmentation (+14,9 %) du compte « Vie sociale » qui enregistre essentiellement les versements de l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) des demandeurs d'asile et les tickets services pour les mineurs isolés. Cette augmentation est due aux créations et extensions d'établissements pour ces populations.

Les charges d'exploitation incluent la dotation aux amortissements des immobilisations pour 585 696 € et la dotation aux provisions pour risques et charges de 1 841 667 €.

Les produits financiers et les charges financières

Les produits financiers représentent un montant de 27 047 €. Il n'y a pas de charges financières.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels d'un montant global de 1 847 982 € sont essentiellement constitués de la reprise d'un excédent de 1 727 946 € provenant des réserves sur décision des financeurs.

Les charges exceptionnelles dont le montant global est de 648 342 €, sont constituées pour l'essentiel :

- d'une reprise de déficit d'un montant de 419 188 € provenant des fonds associatifs.
- de créances irrécouvrables sur le compte du Fonds européen pour les réfugiés pour un montant de 182 189 €.

Le résultat exceptionnel concourt à hauteur de + 1 199 639 € au résultat global.

Les fonds dédiés

Les fonds reçus en 2013, non utilisés dans l'exercice 2013, comptabilisés en provisions du bilan au 31 décembre 2013 puis utilisés en 2014, représentent un montant de 1 166 795 €. Ils complètent le financement de l'exercice.

Les fonds reçus en 2014, non utilisés dans l'exercice 2014, sont provisionnés au bilan du 31 décembre 2014 et passés en charges sur l'exercice 2014. Ils représentent un montant de 1 029 463 €. La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est de +137 332 €.

Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2014 est de 2 651 506 € à comparer au 2 310 187 € de l'exercice précédent.

Analyse financière des activités de l'association

Les activités opérationnelles

L'activité opérationnelle de France terre d'asile se répartit entre trois grands secteurs :

- **L'asile** qui regroupe l'activité des Cada ou Centres d'accueil pour demandeurs d'asile et l'activité d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
- L'accueil et l'accompagnement des **mineurs** isolés étrangers (MIE)
- **L'intégration** des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement

La politique de l'asile et de l'immigration est plus que jamais de dimension européenne. France terre d'asile est présente dans les instances européennes et internationales. Elle a ainsi une activité **internationale** avec une implantation en développement en Tunisie.

L'association mène des **activités en gestion propre** telles que la formation, le Service d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention administrative (CRA) et elle reçoit des contributions spontanées. L'association ne fait pas appel à la générosité publique.

L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément.

L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableau et graphique en annexe)

La répartition des activités opérationnelles en termes de produits

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2014, un total de produits de 62 257 926 € (hors écritures de consolidation) soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2013. Les trois activités principales : Asile, Mineurs et Intégration, ont représenté 97,1 % de l'activité opérationnelle.

L'activité Asile représente 64,2 % de l'ensemble, en progression de 4,7 %. Cette activité qui compte pour 39 999 053 €, se répartit en deux secteurs, celui des Centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) pour 47,6 % et celui de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) pour 16,6 %. L'activité Asile s'est

développée en 2014 avec la création d'un nouvel établissement de 90 places, à Clisson près de Nantes et l'extension de 86 places dans les centres existants. Le nombre de places d'accueil en Cada est ainsi passé de 2 963 en 2013 à 3 139 en 2014.

L'activité Mineurs isolés étrangers (MIE) a continué sa progression en 2014 avec un montant de produits de 12 418 743 €, soit + 11,7 % par rapport à 2013. Un centre d'accueil de 30 places a été créé à Arras en liaison avec la Maison du jeune réfugié de Saint-Omer. L'activité Mineurs représente désormais 19,9 % de l'ensemble de l'activité de l'association.

L'activité Intégration est en léger recul en 2014. Avec un montant de produits de 8 107 853 €, elle est en retrait de 3,9 % sur l'exercice précédent tout en maintenant son équilibre d'exploitation. Elle représente désormais 13 % de l'ensemble des activités.

Les activités en gestion propre représentent 1,9 % de l'ensemble. Il s'agit essentiellement de l'activité dans les centres de rétention administrative (CRA), de l'activité de formation interne et externe et des recettes propres de l'association.

L'activité International incluant l'action qui se développe en Tunisie, représente 0,9 % de l'ensemble de l'activité.

Les résultats d'exploitation des activités opérationnelles

Les trois activités majeures ont dégagé des excédents d'exploitation en 2014. Pour l'analyse des résultats on détaille l'activité principale **Asile en Asile-Cada et Asile-Urgence**.

L'activité **Asile-Cada** est le principal contributeur au résultat avec un montant de 853 915 €. Les extensions en nombre de places d'accueil, ont eu un effet bénéfique sur l'équilibre budgétaire des centres concernés.

L'activité **Asile-Urgence** contribue pour 802 816 € au résultat. Ce résultat exceptionnel tient pour partie à un changement d'affectation du financement du centre de Créteil.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat d'exploitation de 396 568 € qui a pour origine principale l'ouverture retardée de l'extension de la Maison du jeune réfugié de Saint-Omer sur la commune d'Arras. Le financement intégral a été maintenu et le différentiel a été placé en réserve au passif du bilan.

L'activité **Intégration** qui est en recul de 3,9 % en termes de produits, affiche cependant un excédent d'exploitation de 161 605 € grâce à la maîtrise de ses charges.

L'activité fonctionnelle Siège

Le Siège de France terre d'asile est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013 pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification et celles consacrées aux activités subventionnées en gestion propre. Un ajustement des clés de répartition a été effectué pour l'année 2014.

L'activité Siège en gestion contrôlée

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a légèrement augmenté à 2 415 069 € (+1,8 %). Cette progression est nettement inférieure à celle de la dotation

globale (+ 10,7 %) qui résulte des extensions de places dans les CADA. En effet le calcul des frais de siège s'effectue réglementairement, pour la gestion contrôlée, sur la base des derniers budgets approuvés et non du financement de l'année.

Le financement global s'établit à 2 601 454 € en baisse de 3 % sur celui de 2013 dans lequel une contribution exceptionnelle de 86 327 € provenait de l'affectation de l'épargne solidaire au compte de résultat.

Les charges d'exploitation à 2 601 012 €, sont en hausse importante par rapport à celles de 2013 (+28,7 %). Cette hausse provient essentiellement des frais de personnel. Des mouvements de personnel importants ont été enregistrés durant l'année 2014 avec le versement d'indemnités pour le départ de différents salariés. Le pôle gestion et ressources humaines a été créé avec l'embauche d'un directeur. La réévaluation de la provision congés payés a généré une variation importante de la charge sur l'année 2014 ainsi que l'augmentation des taux de cotisation retraite et prévoyance.

Les charges d'exploitation du siège en gestion contrôlée prennent également en compte les pertes définitives constatées sur les différents programmes de financement du Fonds européen pour les réfugiés. Pour 2014, ces charges non opposables représentent un montant global de 182 189 €.

L'exploitation est à l'équilibre avec un résultat brut de +442 € à comparer au résultat de +662 225 € de 2013.

La contribution des amortissements et provisions est positive avec une dotation de 1 330 624 € pour l'exercice 2014 contre une reprise de 1 454 170 € de l'exercice 2013, soit une contribution de + 123 546 €.

Le résultat d'exploitation global après impôt sur les plus-values de placements financiers, s'établit à 119 363 €.

L'activité Siège en gestion propre

Le financement du siège pour les activités subventionnées a baissé de 4,2 % alors que les subventions et participations des activités ont été stables. Le montant des produits est en baisse de 8,1 % à 721 825 €. En 2013 les produits incorporent des produits exceptionnels pour un montant de 83 729 € dont 52 160 € d'excédent de l'année 2012.

Les charges d'exploitation à 638 104 € sont en baisse de 12,2 % par rapport aux charges de 2013 si l'on déduit de celles-ci les charges exceptionnelles de 209 439 € correspond, pour l'essentiel, à des créances irrécouvrables du Fonds européen pour les réfugiés.

Le résultat global d'exploitation s'établit à 26 590 € après une contribution négative de 55 788 € des provisions et amortissements. En 2013 le résultat global de + 301 891 € était le résultat d'une contribution fortement positive des provisions.

Activités contrôlées et gestion propre

Pour compléter l'analyse de l'exploitation une ventilation est faite entre les activités sous contrôle des organismes financeurs et les activités en gestion propre (voir tableau en annexe). Dans cette analyse l'activité du siège est incluse et répartie, selon le même critère, dans les deux classements.

L'activité en gestion contrôlée a augmenté de 5,4 % en terme de produits. Par contre les produits de l'activité en gestion propre affiche une baisse de 19,4 %. Cette présentation ne reflète pas la réalité de l'exploitation en effet si l'on exclut des produits d'exploitation, les produits exceptionnels et la reprise de provisions, on constate que l'activité en gestion contrôlée a augmenté de 5,4 % et que l'activité en gestion propre n'a diminué que de 2,8 %.

En terme de produits, les activités contrôlées comprenant l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 96,2 % de l'ensemble de l'activité. Les activités en gestion propre France représentent 2,9 % de l'ensemble des activités. L'activité International représente 0,9 % de l'ensemble.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 2 347 498 € pour les activités sous contrôle de tiers financeurs, soit 89 % du résultat global
- 292 683 € pour les activités en gestion propre, soit 11 % du résultat global

Il faut y ajouter

- 14 375 € pour les opérations de consolidation
- - 3 052 € pour l'activité International.

Analyse du bilan au 31 décembre 2014

Le total du bilan représente un montant de 21 674 515 € au 31 décembre 2014. Il est en augmentation de 949 253 € sur celui du 31 décembre 2013. Il fait apparaître au passif :

- une augmentation de 1 313 259 € des fonds associatifs
- une diminution de 231 153 € des provisions pour risques et charges
- une diminution de 137 331 € des fonds dédiés
- une stabilité de l'endettement à court terme à +4 478 €.

À l'actif :

- les immobilisations nettes ont augmenté de 116 328 €
- les créances de 49 509 €
- les placements financiers et les disponibilités en banque de 704 581 €.

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs sont en augmentation de 13,2 % à 11 274 634 €. Les fonds associatifs servent à alimenter le fond de roulement de l'association pour assurer le financement de l'exploitation. Au 31 décembre 2014 les fonds associatifs représentent 74 jours d'exploitation de l'association.

Fonds propres de l'association

Les fonds propres de l'association sont constitués des résultats des activités en gestion propre. Ce sont des fonds associatifs sans droit de reprise. Ils représentent au 31 décembre 2014 un montant de 1 298 063 € si l'on y inclut le résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 292 683 €. À l'avenir une partie de ces fonds sera utilisée pour équilibrer l'activité du siège en gestion propre.

Les fonds propres de l'association représentent 11,5 % de l'ensemble des fonds associatifs soit uniquement 8 jours d'exploitation.

Fonds associatifs avec droit de reprise et reports à nouveau sous contrôle de tiers financeurs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association. Ainsi pour l'exercice 2014, 1 308 758 € ont été affectés au financement des activités. Cette somme était constituée de 1 727 946 € d'excédents et 419 188 € de déficits des années antérieures.

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau représentent un montant de 7 348 130 € en progression de 10,5 % sur ceux du 31 décembre 2013. Le résultat des activités contrôlées vient s'ajouter à ces fonds pour un montant de 2 358 821 €.

À noter que ces fonds incluent un report à nouveau créditeur pour deux dispositifs clos. Il s'agit de 386K € pour le dispositif d'accueil d'Évreux et de 79K € pour le dispositif Huda Hiver de Stains.

Les provisions

Le montant des provisions pour risque a été réduit de 9,5 % à 2 207 971 € au 31 décembre 2014. Ces provisions sont constituées, à hauteur de 40 %, des couvertures de risques liés au financement du Fonds européen pour les réfugiés (FER) soit un montant de 889K €. Les délais de contrôle extrêmement longs et les incertitudes liées à l'éligibilité des dépenses, rendent ce financement complexe et incertain pour notre association. Il est à espérer que le nouveau programme Fonds asile migration intégration (FAMI) pour les années 2014 – 2020, prenne mieux en compte la réalité du terrain et du fonctionnement des associations. Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le FER au 31 décembre 2014 est de 2 688 310 €.

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2014, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice elles représentent un montant de 1 168 911 € dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2015.

Pendant l'exercice 2014 un montant de 1 166 795 € a été consommé sur les fonds « stockés » fin 2013 alors qu'un montant de 1 029 463 € a été mis en réserve pendant cet exercice.

La trésorerie

Avec un montant d'immobilisations nettes limité à 2 725 981 €, le fond de roulement s'établit à 11 925 535 €. Malgré un niveau de créance d'exploitation élevé mais un stock nul, le besoin en fond de roulement est négatif à -1 385 917 € ce qui donne une trésorerie largement positive de 13 312 451 € au 31 décembre 2014. La trésorerie a enregistré un plus bas niveau de - 1884K € au 1er août 2014 et une moyenne de 2 307K € sur l'ensemble de l'année.

Affectation des résultats

Utilisation des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Sur les 2 651 504 € de résultats globaux, 2 358 821 € proviennent des activités contrôlées. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

Affectation des résultats des activités propres

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 292 683 €. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

Les annexes

- Présentation du compte de résultat sous 3 aspects
- Évolution des Fonds associatifs
- Répartition des activités (graphique)
- Évolution du financement (graphique)

→ Présentation du compte de résultat (en euros)

Présentation de l'exploitation

	2014	2013	2014 vs 2013	
Produits d'exploitation	58 982 590	55 192 613	3 789 977	6,9%
Charges d'exploitation	57 689 135	54 837 696	2 851 439	5,2%
Résultat brut d'exploitation	1 293 455	354 917	938 538	264,4%
RÉSULTAT FINANCIER	27 047	43 155	-16 108	-37,3%
Produits financiers	27 047			
Charges financières	0			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 199 639	1 638 417	-438 778	-26,8%
Produits exceptionnels	1 847 982			
Charges exceptionnelles	648 342			
FONDS DÉDIÉS	137 332	281 070	-143 738	-51,1%
Report des ressources 2013	1 166 795			
Engagements à réaliser	1 029 463			
Résultat global	2 657 473	2 317 559	339 914	14,7%
Charges d'exploitation	5 969	7 371		
RÉSULTAT GLOBAL APRÈS IMPÔT	2 651 504	2 310 187	341 317	14,8%

Présentation par activité

ACTIVITÉS	Produits	%	Charges	Résultats
Asile	39 999 053	64,2%	38 329 090	1 669 963
Mineurs	12 418 743	19,9%	12 022 175	396 568
Intégration	8 107 853	13,0%	7 946 248	161 605
International	570 670	0,9%	573 722	-3 052
Gestion propre	1 161 607	1,9%	895 514	266 093
Total des activités hors siège	62 257 926	100,0%	59 766 749	2 491 177
Siège en gestion contrôlée (L312-1)	4 055 622		3 936 260	119 362
Siège en gestion propre	814 388		787 798	26 590
TOTAL des activités avec Siège	67 127 936		64 490 807	2 637 129
Consolidation	-1 772 135		-1 786 510	14 375
Inter facturation	-3 331 388		-3 331 388	0
TOTAL APRÈS CONSOLIDATION	62 024 413		59 372 909	2 651 504

Présentation par dépendance

ACTIVITÉS	Produits	%	Charges	Résultats
Total activités contrôlées	64 581 271	96,2%	62 233 773	2 347 498
Total activités en gestion propre France	1 975 995	2,9%	1 683 312	292 683
Total activités à l'international	570 670	0,9%	573 722	-3 052
Total des activités	67 127 936	100,0%	64 490 807	2 637 129
Consolidation	-1 772 135		-1 786 510	14 375
Inter facturation	-3 331 388		-3 331 388	0
TOTAL APRÈS CONSOLIDATION	62 024 413		59 372 909	2 651 504

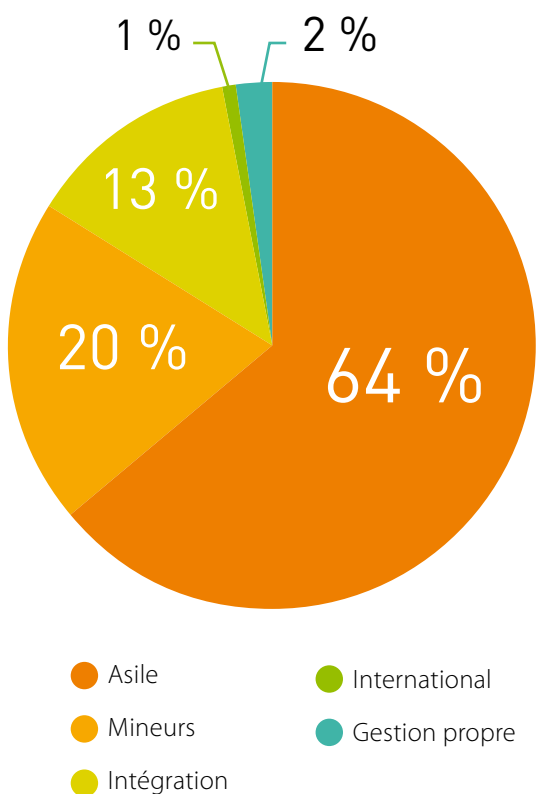
→ Fond associatif au 31 décembre 2014

		31/12/2013	Variation	
FONDS PROPRES	1 298 063	1 047 437	250 626	23,9%
Fonds propres au 31/12/2013	1 047 437			
Dépenses non opposables	-42 057			
Résultats 2014	292 683			
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	5 027 927	4 532 238	495 689	10,9%
Fonds associatifs au 31/12/2013	4 532 238			
Transfert du compte Report à nouveau	674 196			
Dépenses non opposables	42 057			
Reprises à la demande des financeurs ¹	-220 564			
REPORT À NOUVEAU	2 320 203	2 118 216	201 987	9,5%
Report à nouveau au 31/12/2013	2 118 216			
Résultats 2013	2 040 699			
Reprise excédents en produits 2014	-1 727 946			
Reprise déficits en charges 2014	419 188			
Transfert au compte Fonds associatifs	-674 196			
Changement d'affectation des résultats ²	144 242			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CONTRÔLÉES	2 358 821	2 040 699	318 122	15,6%
Résultat de l'exercice 2014	2 358 821			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	32 247	54 043	-21 796	-40,3%
Subvention équipement au 31/12/2013	54 043			
Reprise 2014	-21 796			
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	237 373	168 743	68 630	40,7%
Provisions immobilisations au 31/12/2013	168 743			
Reprise 2014	68 630			
FONDS ASSOCIATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014	11 274 634	9 961 376	1 313 258	13,2%

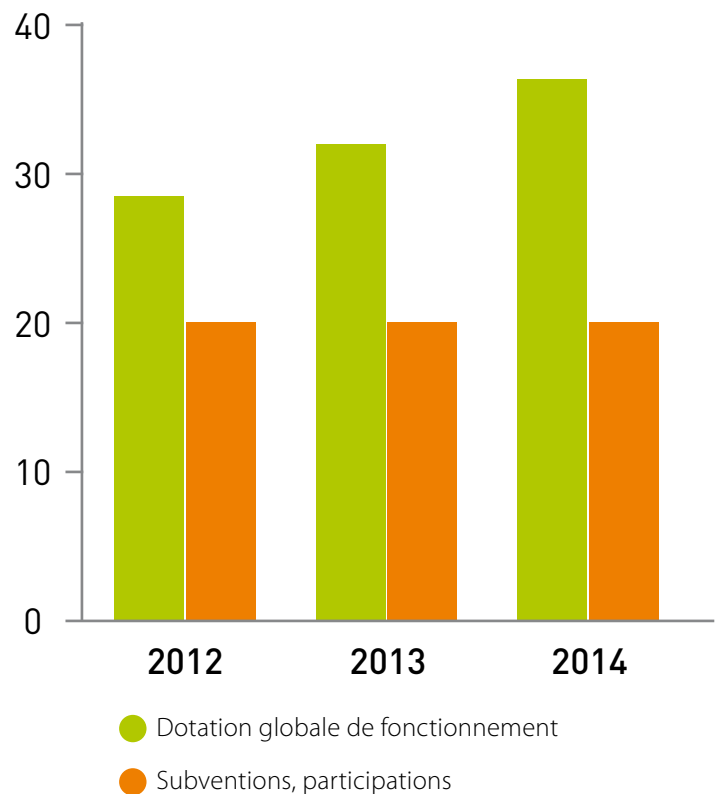
1. Changement d'affectation comptable à la demande des financeurs - affectation de réserve à provision et de réserve à report à nouveau.

2. Mouvements comptables sur décision des financeurs. Il s'agit essentiellement d'affectation de report à nouveau à créance client pour 50 000€ environ et d'affectation de report à nouveau à provisions pour 80 000€ environ.

→ Répartition des activités



→ Évolution des financements (en millions d'euros)



2. Principes comptables appliqués

2.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, à l'exception des provisions constituées pour faire face aux licenciements sur les activités conventionnées dont les financements ne sont pas assurés.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les charges liées à l'éventualité d'une dénonciation de conventions de fonctionnement des Cada avec les autorités de tutelle ne sont pas intégrées et représentent des sommes importantes en fonction des dispositions conventionnelles prévues pour le personnel.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable des Associations et Fondations spécifiées par le Règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Une dérogation a cependant été apportée pour la recherche de l'image fidèle, les excédents et déficits antérieurs repris par les tiers financeurs sont portés en pied du compte de résultat, afin de neutraliser l'impact sur l'activité des financements qui les intègrent.

Les activités conventionnées de l'association font l'objet de comptes administratifs et comptes rendus financiers établis suivant des règles diverses, principalement le décret 1010 du 22 octobre 2003. Si les options comptables retenues pour la production des comptes administratifs divergent de façon significative avec celles acceptables par le Plan Comptable Général et le règlement 99.01 du CRC, la comptabilité met en place un tableau de passage des comptes administratifs vers les comptes de l'association. Ces retraitements sont présentés dans le point 6.1.

2.3 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en euros courants.

2.4 Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement linéaires utilisées sont les suivantes :

- 2 ans logiciels informatiques.
- 4 ans agencements, aménagements, installations.
- 5 ans mobilier matériel de bureau.
- 2 ans matériel informatique
- 4 ans matériel de transport neuf et 2 ans pour le matériel d'occasion

Immobilisations financières

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

2.5 Créances d'exploitation

Conformément aux dispositions du plan comptable, les produits des dotations globales de fonctionnement et des subventions sont comptabilisés dès lors qu'ils sont accordés.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition sauf en cas de moins value latente à la clôture, auquel cas une provision est comptabilisée.

Les cessions sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.7 Fonds associatifs

Ces postes sont constitués par affectation du résultat par décision de France terre d'asile concernant les fonds associatifs sans droits de reprise et en application de la réglementation en ce qui concerne les fonds associatifs sous contrôle des tutelles.

2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont créées pour couvrir les risques identifiés résultant de litiges, amendes, pénalités et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des fonds affectés par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés.

3. Notes sur le bilan

3.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

	31/12/13	Acquisitions	Cessions	31/12/14
BRUT				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	276 163	18 943	507	294 599
Immobilisations corporelles				
Agencements, installations	3 065 100	295 930	13 690	3 347 340
Matériel de transport	1 212 361	151 434	27 103	1 336 691
Matériel de bureau et informatique	2 890 625	246 353	10 775	3 126 203
Sous-total	7 168 085	693 717	51 569	7 810 234
Immobilisations financières				
Prêts au Personnel	9 700		700	9 000 ¹
Dépôts et Cautionnements versés	1 120 402	95 258	104 146	1 111 514
Autres dépôts	7 738	9 906	1 034	16 610
Sous-total	1 137 840	105 164	105 880	1 137 124
TOTAL BRUT	8 582 088	817 824	157 956	9 241 957

1. Le prêt au personnel en cours concerne un salarié pour 9 000 €.

	31/12/13	Dotations	Reprises	31/12/14
AMORTISSEMENTS				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	255 770	16 538	507	271 801
Immobilisations corporelles				
Agencements, installations	2 371 267	189 593	3 770	2 557 090
Matériel de transport	956 095	161 529	27 103	1 090 520
Mobilier et matériel de bureau	2 389 304	218 036	10 775	2 596 565
Sous-total	5 716 666	569 158	41 649	6 244 175
TOTAL AMORTISSEMENTS	5 972 436	585 696	42 156	6 515 976

3.2 Créances d'exploitation

SUBVENTIONS	Montant	Échéance
Subventions FER	2 688 310	indéterminée - voir point 2
Autres Subventions	2 048 450	moins d'un an
Fournisseurs débiteurs	3 341	moins d'un an
Fournisseurs Avances & Acomptes	8 211	moins d'un an
Clients douteux	97 585	moins d'un an
Formation professionnelle	55 375	moins d'un an
Indemnités journalières et CPM	201 990	moins d'un an
Autres (produits à recevoir)	136 664	moins d'un an
TOTAL	5 239 927	

Créances d'exploitation (dépréciation)

	Valeur au 31/12/14
Clients douteux Siège	1 190
Clients douteux Caomida	47 980
Usagers impécunieux	48 415
TOTAL	97 585

3.3 Valeurs mobilières de placement (V.M.P.)

	Valeur au 31/12/14	Échéance
Obligations	61 834	moins d'un an
Épargne Solidaire 2	58 737	moins d'un an
Parts Sociales	105	moins d'un an
TOTAL	120 676	

Il n'y a pas de plus value latente sur les VMP au 31.12.2014.
Il s'agit de valeurs aux rendements et aux capitaux garantis hors marchés boursiers.

3.4 Disponibilités

	2014	2013
BANQUES Siège et Centres	13 130 373	12 430 146
CAISSES Siège et Centres	61 403	58 850
TOTAL	13 191 775	12 488 996

3.5 Charges constatées d'avance

	Montant
Loyers	195 426
AMS	176 002
Redevances, entretiens du matériel	17 351
Eau, Edf, France-télécom	13 728
Tickets Services	31 310
Assurances	16 999
Déplacements	25 136
Documentations	7 154
Divers	10 635
TOTAL	493 740

3.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats

	Début exercice	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variations	Résultat 2014	Fin exercice
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 047 437			-42 057		292 683	1 298 063
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	4 532 238	716 253	220 564				5 027 927
REPORTS À NOUVEAU ET RÉSULTATS EXERCICE DES ACTIVITÉS CONTROLÉES	2 118 216				201 987		2 320 203
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (RECUES)	270 071						270 071
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (REPRISES EN RÉSULTAT)	216 028	21 796					237 824
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	168 743	60 000	3 755	12 385			237 373

Figurent en fonds associatifs avec droits de reprise des dépenses objet de rejets contestés par France terre d'asile pour un total de 325 K€.

Les subventions d'investissements concernent des subventions reçues pour des travaux de rénovation des établissements.

Elles sont reprises dans le compte de résultat pour le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

La provision réglementée pour réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé a été constituée à hauteur de 18 900 €.

3.7 Provisions pour risques et charges

	Début exercice	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Fin exercice
France terre d'asile	2 439 124	1 841 667	1 990 211	82 609	2 207 971

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à des utilisations effectives.

Les autres mouvements concernent principalement les affectations de résultats en dotations aux provisions.

Au final les provisions sont constituées par :

	Montant
Les indemnités de départ à la retraite	139 K€
Les risques de licenciements	875 K€
Risques FER	889 K€
Litiges salariés provisionnés hauteur des demandes	272 K€
Autres risques	33 K€
TOTAL	2 208 K€

Les provisions pour le personnel représentent des indemnités de licenciement et de départ à la retraite. La provision pour licenciement couvre la probabilité de non renouvellement des subventions relatives aux activités hors article 312.1 du code de l'action sociale (actions type non pérennes).

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Suite aux contrôles sur le financement FER sur le dispositif des mineurs et aux négociations en cours, une provision de 600K€ a été constituée à hauteur du risque maximal par prudence.

3.8 Fonds dédiés

	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
France terre d'asile	1 306 242	1 029 463	1 166 795	1 168 911

Les fonds dédiés sont des fonds reçus ou à recevoir concernant l'exercice et non encore utilisés ou engagés durant cet exercice du fait de la signature des conventions en fin d'année.

Ces ressources sont isolées au passif du bilan en compte 194 via le compte 6894 du compte de résultat «Provisions pour engagements à réaliser sur ressources affectées».

Les fonds dédiés constitués l'année précédente ont été repris au compte de résultat en «Report des ressources non utilisées».

3.9 Dettes

	2013	2014	Échéance
Cautions reçues des usagers	42 940	33 918	moins d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 521 088	2 909 531	moins d'un an
Frais de personnel et comptes rattachés	2 246 391	2 490 367	moins d'un an
Charges fiscales et sociales	1 522 253	880 298	moins d'un an
Créditeurs divers	458 176	501 477	moins d'un an
Charges à payer	222 112	181 568	moins d'un an
TOTAL	7 012 959	6 997 159	

3.10 Produits constatés d'avance

	2013	2014	Échéance
Franchise de loyer Cada Asnières	5 561		
Tunisie		23 035	moins d'un an
Loyer		2 781	moins d'un an
Divers (Participation)		25	moins d'un an
TOTAL	5 561	25 840	

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Analyse des principales subventions et dotations

	2013	2014
Centres France terre d'asile	33 344 203	37 391 336 ¹
Dispositifs d'accueil	5 100 479	4 401 065
Saer	519 145	540 000
HUDA	3 727 616	3 461 919
ALT RLS	607 835	524 911
CERF Régions	369 324	353 896
URGENCE	375 240	152 361
Dispositifs de premiers accueils	3 371 240	3 538 129
Intégration	5 253 590	5 327 666
Projets Internationaux	32 985	503 909
Fonds Propres	14 925	10 784
TOTAL	52 716 582	56 205 975

1. L'augmentation des produits sur cette ligne est la conséquence des extensions de places sur les dispositifs Cada.

4.2 Frais de gestion

	2013	2014
France terre d'asile	3 105 118	3 119 559

Ces frais de gestion, facturés en interne par le siège aux centres et autres activités, sont éliminés dans la présentation consolidée du compte de résultat France terre d'asile (cf. tableau 6.1).

4.3 Résultat exceptionnel

Il intègre principalement la reprise des déficits antérieurs pour un montant de 419 K€, la reprise des excédents antérieurs pour 1 728 K€ et des créances irrécouvrables FER pour 182 K€.

5. Autres informations

5.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sur créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Prestations Pôle Emploi	893
Clients Formation	48 660
Participations Usagers à recevoir	99 905
Indemnités journalières à recevoir	201 990
Autres	92 135
TOTAL	443 583

5.2 Effectif au 31 décembre (comprend les personnes sorties dans le mois)

	2013	2014	2013	2014
	Nombre de salariés		E.T.P.	
Cadres	168	87	85	87
Non Cadres	398	491	461	472
TOTAUX	566	578	546	559
Femmes	87	413	387	401
Hommes	479	165	159	158
TOTAUX	566	578	546	559

5.3 Crédit bail

Non significatif.

5.4 Autres engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont liés à la durée de certains baux.

5.5 Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas significatives comptablement

5.6 Événements postérieurs à la clôture

Rien à signaler.

5.7 Engagement DIF

L'Association France terre d'asile a conclu avec les représentants syndicaux un accord spécifique concernant le droit individuel à la formation.

Cet accord prévoit que l'ensemble des heures de formation suivies par les salariés de France terre d'asile, pendant le temps de travail, dans le cadre du PAUF ou dans le cadre de formations complémentaires seront déductibles du compteur DIF et dans la limite de 20 heures annuelles. (accord collectif n°2008-01).

5.8 Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7 1° d du Code général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants

5.9 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 36 600 € TTC.

6. Lexique

PRODUITS

70-Dotation globale/Ventes/ Prestations/Adhésions/Dons	Les abonnements, les prestations de formation, les cotisations, les publications de France terre d'asile
73-Dotations et produits de tarification	Les dotations globales de financement.
73-Dotations et produits de tarification	Les subventions, les participations des familles.
74-Subventions-participations	Les remboursements de sécurité sociale et prévoyance et les participations concernant les emplois aidés.
75-Autres produits de gestion courante	Les produits financiers des placements bancaires.
76-Produits financiers	Les produits exceptionnels, les produits de cessions, les excédents affectés à la gestion.
77-Produits exceptionnels	Les reprises d'amortissements et provisions.
78-Reprise de provisions	Les transferts de charges

CHARGES

60-Achats	Les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fournitures de bureau, l'EDF-GDF, l'eau, le matériel hôtelier.
61-Sous-traitance, Services extérieurs	La sous-traitance hébergement des demandeurs d'asile, la cantine scolaire, le nettoyage des locaux, Les loyers, l'entretien et réparation, les contrats de maintenance, les assurances.
62-Autres Services extérieurs	Les honoraires, l'interprétariat, les publications, la documentation, les impressions, le déplacement du personnel, les frais de timbres et de téléphone.
63-Impôts et assimilés	Taxe sur les salaires, versement transport, formation professionnelle, effort construction et autres taxes.
64-Frais de personnel	Rémunération du personnel et charges sociales.
65-Vie sociale	Les frais de gestion, les frais de vie sociale du centre, pécule ticket service.
67-Charges exceptionnelles	Les charges exceptionnelles, la valeur nette comptable des immobilisations.
68-Dotations	Les dotations aux amortissements et aux provisions, les engagements à réaliser.
69-Impôts sur les bénéfécies	Les impôts dus au titre des placements financiers

7. Détail des résultats

7.1 Tableau récapitulatif 2014

RÉCAPITULATION France terre d'asile	ACTIVITÉS CONTROLÉES	ACTIVITÉS GESTION PROPRE	PROJETS INTERNATIONAUX	CONSOLIDATION	SOUS-TOTAL	FACTURATIONS INTERNES	TOTAL	Exercice Précédent
PRODUITS								
70-Produits/ventes/prestations	3 558	417 232	0	0	420 790	-160 737	260 053	292 857
73-Dotations et produits de tarification	35 998 147	0	0	0	35 998 147	0	35 998 147	32 519 894
74-Subventions-participations	21 568 204	1 255 275	503 909	0	23 327 388	-3 119 559	20 207 829	20 196 689
75-Autres produits de gestion courante	234 191	11 033	190	0	245 414	0	245 414	231 204
76-Produits financiers	20 840	6 050	157	0	27 047	0	27 047	44 972
77-Produits exceptionnels	1 841 353	1 652	4 976	0	1 847 982	0	1 847 982	2 283 982
78-Reprise de provisions	4 649 149	285 558	50 780	-1 772 135	3 213 352	0	3 213 352	3 130 638
79-Transferts de charges	265 828	-805	10 659	0	275 682	-51 092	224 590	285 952
TOTAL PRODUITS	64 581 272	1 975 995	570 670	-1 772 135	65 355 801	-3 331 388	62 024 413	58 986 187
CHARGES								
60-Achats	1 341 069	16 275	5 412	0	1 362 757	0	1 362 757	1 599 445
61-Services extérieurs	19 498 009	140 828	15 824	0	19 654 661	-51 092	19 603 569	18 879 432
62-Autres services extérieurs	4 627 769	199 162	42 745	0	4 869 676	-160 737	4 708 938	4 770 035
63-Impôts et assimilés	2 032 941	67 626	7 388	0	2 107 955	0	2 107 955	2 230 209
64-Frais de personnel	20 264 172	894 547	111 469	0	21 270 188	0	21 270 188	19 674 110
65-Vie sociale	9 217 175	49 481	4 978	0	9 271 634	-3 119 559	6 152 075	5 353 627
66-Frais financiers	0	0	0	0	0	0	0	1 817
67-Charges exceptionnelles	638 737	3 379	6 226	0	648 342	0	648 342	646 628
68-Dotations	4 609 277	310 670	379 679	-1 786 510	3 513 116	0	3 513 116	3 513 328
69-Impôts sur les bénéfécies	4 626	1 343	0	0	5 969	0	5 969	7 371
TOTAL CHARGES	62 233 774	1 683 312	573 722	-1 786 510	62 704 298	-3 331 388	59 372 910	56 676 000
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	2 347 498	292 683	-3 051	14 375	2 651 504	0	2 651 504	2 310 187

Les facturations internes sont éliminées pour la présentation consolidée. Ce retraitement n'a pas d'incidence sur le résultat net. Les écritures de consolidation sans incidence sur le résultat se décomposent de la façon suivante :

Frais de Gestion imputés aux Centres	3 120 K€
Publication	8 K€
Prestations de Formations fournies aux Centres France terre d'asile	152 K€
Solde ALT sur Cada	51 K€
TOTAL	3 331 K€

Annulation reprises provision travaux 2013	-155 K€
Annulation provision travaux 2014	155 K€
Annulation des reprises de provisions pour préavis 2013	-908 K€
Annulation des provisions pour préavis 2014	895 K€
Annulation des provisions charges pour licenciements 2013	-460 K€
Annulation des provisions charges pour licenciements 2014	502 K€
Annulation reprises des provisions pour déficits futurs	-249 K€
Annulation des provisions pour déficits futurs	234 K€
TOTAL	14 K€

7.2 Activités contrôlées exercice 2014

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES	DGF	DISPOSITIF D'ACCUEIL	HUDA	ALT/RLS	CERF RÉGIONS	URGENCE	SASA
PRODUITS							
70-Produits/ventes/prestations	2 526	1 891,50					
73-Dotations et produits de tarification	35 998 147						
74-Subventions-participations	1 393 189	5 100 478,94	3 727 616,30	607 834,88	369 324,42	375 239,82	3 371 240,23
75-Autres produits de gestion courante	124 111	40 623,11	-497,97	67,67	25,98		8 579,49
76-Produits financiers	0						
77-Produits exceptionnels	829 548	489 599,90	98 259,97	52 077,74	95 373,97	37 710,91	244 713,20
78-Reprise de provisions	406 374	619 205,40	879 490,59	162 562,51	49 528,46	214 648,99	364 094,00
79-Transferts de charges	8 768	6 656,28	-39 732,50	121 449,16			
Total PRODUITS	38 762 663	6 258 455,13	4 665 136,39	943 991,96	514 252,83	627 599,72	3 988 626,92
CHARGES							
60-Achats	1 057 671	101 374	52 069	8 121	2 995	5 811	27 785
61-Services extérieurs	10 252 341	1 126 912	2 492 726	678 507	42 761	173 841	2 008 369
62-Autres services extérieurs	3 137 534	688 975	72 711	5 547	4 713	39 876	180 962
63-Impôts et assimilés	1 332 716	170 980	55 705	2 060	21 059	2 200	92 919
64-Frais de personnel	13 114 529	1 690 262	602 998	22 373	237 886	36 183	949 714
65-Vie sociale	7 723 255	628 022	258 116	5 938	20 201	8 802	201 588
66-Frais financiers							
67-Charges exceptionnelles	233 658	103 908			17 437		12 053
68-Dotations	990 732	534 667	534 076	32 849	19 389	111 079	367 823
69-Impôts sur les bénéfices							
Total CHARGES	37 842 436	5 045 101	4 068 401	755 395	366 439	377 791	3 841 213
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	920 227	526 301	366 403	34 689	100 425	131	238 329

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES	DIEL	RELOREF	OBSERVATOIRE	SIÈGE	TOTAL	Exercice Précédent
PRODUITS						
70-Produits/ventes/prestations		98		933	3 558	9 143
73-Dotations et produits de tarification					35 998 147	32 519 894
74-Subventions-participations	3 538 129	4 972 055		2 415 068	21 568 204	22 002 700
75-Autres produits de gestion courante	1 506,02	302,88		33 958	234 191	226 466
76-Produits financiers				20 840	20 840	25 338
77-Produits exceptionnels	143 271,43	60 446,97		1 140	1 841 353	2 177 809
78-Reprise de provisions	455 824,43	186 726,09	13 232	1 454 170	4 649 149	3 968 283
79-Transferts de charges	-12 225,44	13 452,18		129 512	265 828	344 893
Total PRODUITS	5 444 859,02	658 035,62	13 232	4 055 622	64 581 272	61 274 527
CHARGES						
60-Achats	34 231,53	1 546,36		38 066	1 341 069	1 576 979
61-Services extérieurs	2 612 646,75	25 129,33		213 589	19 498 009	18 793 837
62-Autres services extérieurs	135 359,41	21 928,12		329 854	4 627 769	4 644 566
63-Impôts et assimilés	183 818,78	31 370,39		137 113	2 032 941	2 113 812
64-Frais de personnel	1 472 388,04	284 708,67		1 700 083	20 264 172	18 508 918
65-Vie sociale	335 842,09	24 291,06		118	9 217 175	8 397 744
66-Frais financiers					0	0
67-Charges exceptionnelles	80 435,44		4 554,20	182 189	638 737	434 595
68-Dotations	563 637,70	77 960,74		1 330 624	4 609 277	4 906 607
69-Impôts sur les bénéfices				4 626	4 626	5 602
Total CHARGES	5 418 359,74	466 934,67	4 554,20	3 936 260	62 233 774	59 382 660
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	26 499,28	191 100,95	-446,95	119 362	2 347 498	1 891 867

7.3 Activités gestion propre exercice 2014

RÉCAPITULATIF ACTIVITÉS GESTION PROPRE	SIÈGE	DÉPARTEMENT FORMATION	FONDS PROPRES	SAER	TOTAL	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS						
70-Produits/ventes/prestations		365 081	52 152		417 232	446 982
73-Dotations et produits de tarification					0	0
74-Subventions-participations	715 275			540 000	1 255 275	1 266 121
75-Autres produits de gestion courante	8 200	2 312		521	11 033	4 736
76-Produits financiers	6 050				6 050	19 623
77-Produits exceptionnels	1 095			558	1 652	102 912
78-Reprise de provisions	92 562	84 350		108 646	285 558	612 486
79-Transferts de charges	-8 794	7 988			-805	114
Total PRODUITS	814 388	459 730	52 152	649 725	1 975 995	2 452 973
CHARGES						
60-Achats	11 018	2 436	163	2 659	16 275	19 335
61-Services extérieurs	68 816	51 535	1 382	19 094	140 828	146 929
62-Autres services extérieurs	79 256	80 229	5 732	33 944	199 162	232 309
63-Impôts et assimilés	10 557	19 014		38 055	67 626	111 201
64-Frais de personnel	466 794	169 606	-83 308	341 456	894 547	1 075 625
65-Vie sociale	454	18 942		30 085	49 481	58 636
66-Frais financiers					0	457
67-Charges exceptionnelles	1 209		1 884	286	3 379	211 914
68-Dotations	148 351	89 666	458	72 196	310 670	325 310
69-Impôts sur les bénéfices	1 343				1 343	1 769
Total CHARGES	787 798	431 428	-73 689	537 775	1 683 312	2 183 485
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	26 590	28 302	125 841	111 950	292 683	269 488

7.4 ACTIVITÉS GESTION PROPRE EXERCICE 2014

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES	LATAM II	SECTION TUNISIE	EPIM STORY	BPI	MIPEX IV	VOT	PROTECT II
PRODUITS							
70-Produits/ventes/prestations							
73-Dotations et produits de tarification							
74-Subventions-participations	-5 000	371 570	525	6 500		95 951	7 501
75-Autres produits de gestion courante		190					
76-Produits financiers		157					
77-Produits exceptionnels	4 700	269					7
78-Reprise de provisions		8 077	3 541		5 990		
79-Transferts de charges							3 492
Total PRODUITS	-300	380 263	4 066	6 500	5 990	95 951	11 000
CHARGES		4 437					
60-Achats		11 277					613
61-Services extérieurs	2 514	29 283	634				1 964
62-Autres services extérieurs		4 694	122	236	103	1 163	337
63-Impôts et assimilés		64 753	2 118	5 923	1 666	18 814	5 854
64-Frais de personnel		6	1 235	362			2 284
65-Vie sociale							
66-Frais financiers							
67-Charges exceptionnelles		6 226					
68-Dotations		259 707			4 220	75 974	
69-Impôts sur les bénéfices							
Total CHARGES	2 514	380 384	4 109	6 521	5 990	95 951	11 052
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	-2 814	-121	-44	-21	0	0	-52

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES	ODYSSEUS	ECRE DPMIE	SHARE II	DEBATS	TOTAL	Exercice Précédent
PRODUITS						
70-Produits/ventes/prestations					0	0
73-Dotations et produits de tarification					0	0
74-Subventions-participations		21 932	6 603	-1 673	503 909	32 985
75-Autres produits de gestion courante					190	2
76-Produits financiers					157	11
77-Produits exceptionnels					4 976	3 261
78-Reprise de provisions	22 461			10 711	50 780	171 997
79-Transferts de charges		493		6 674	10 659	8 733
Total PRODUITS	22 461	22 426	6 603	15 711	570 670	216 989
CHARGES						
60-Achats	462			513	5 412	3 131
61-Services extérieurs				3 934	15 824	6 455
62-Autres services extérieurs	550			7 800	42 745	56 428
63-Impôts et assimilés	388	22	187	135	7 388	5 196
64-Frais de personnel	6 543	337	3 223	2 237	111 469	89 566
65-Vie sociale				1 092	4 978	2 364
66-Frais financiers					0	1 360
67-Charges exceptionnelles					6 226	119
68-Dotations	14 518	22 067	3 193		379 679	53 545
69-Impôts sur les bénéfices					0	0
Total CHARGES	22 461	22 426	6 603	15 711	573 722	218 164
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	0	0	0	0	-3 051	-1 175

Annexes

Liste des acronymes

- AAH** – Allocation aux adultes handicapés
AFEV – Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
AFPA – Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIVS – Agence Immobilière à Vocation Sociale
API – Allocation parent isolé
APL – Allocation personnalisée au logement
APP – Ateliers pédagogiques personnalisés
APRF – Arrêté préfectoral de reconduite à la Frontière
APS – Autorisation provisoire de séjour
ARA – Allocation de retour à l'activité
ARS – Agence régionale de santé
ARV – Aide au retour volontaire
ASG – Allocation sociale globale
ASI – Appui social individualisé
ASLL – Accompagnement social lié au logement
ASPA – Allocation spéciale pour les personnes âgées
ATA – Allocation temporaire d'attente
BAJ – Bureau d'aide juridictionnelle
BTP – Bâtiment travaux publics
CADA – Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAF – Caisses d'allocations familiales
CAFDA – Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile
CAI – Contrat accueil et intégration
CAP – Certificat d'aptitude professionnelle
CASNAV – Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
CCAS – Centre communal d'action sociale
CDD – Contrat à durée déterminée
CDI – Contrat à durée indéterminée
CERF – Conseil emploi réfugiés formation
CESEDA – Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS – Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
CIDFF – Centre d'information du droit des femmes et des familles
CLA – Commission locale d'admission
CLAP – Comité de liaison des acteurs de promotion
CMU – Couverture médicale universelle
CNA – Commission nationale d'admission
CNDA – Commission nationale du droit d'asile
CPAM – Caisse primaire d'assurance maladie
CPH – Centre provisoire d'hébergement
CRA – Centre de rétention administrative
CRA – Commission régionale d'admission
DAHA – La Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile
DALF – Diplôme approfondi de langue française
DALO – Droit opposable au logement
DDCS – Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP – Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DELF – Diplôme étude en langue française
DIACT – Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIEL – La Direction de l'intégration emploi-logement
DNA – Dispositif national d'accueil
DPHRS – Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
DPMIE – La Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
DRIHL – Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
ETP – Equivalent temps plein
FAMI – Fonds asile, migrations et intégration
FAQ – Frequently asked questions
FER – Fonds européen pour les réfugiés
FJT – Foyer jeunes travailleurs
FLE – Français langue étrangère
FNAIM – Fédération nationale de l'immobilier
FNARS – Fédération nationales des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FTM – Foyer pour les travailleurs migrants
GEIQ – Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
HAI – Hébergement pour adultes isolés
HCI – Haut Commissariat à l'Intégration
HUDA – Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
ITF – Interdiction du territoire français
JLD – Le juge des libertés et de la détention
MIE – Mineur isolé étranger
MST – Maladie sexuellement transmissible
OFII – Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPPA – Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OBS – L'observatoire de l'asile et des réfugiés
OQTF – Obligation de quitter le territoire français
PAI – Projet d'accompagnement individualisé
PARA – Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile
PAUF – Plan annuel d'utilisation des fonds
PASS – Permanence d'accès aux soins de santé
PDALPD – Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PGA – Programme global d'autonomisation
PLIE – Plan local pour l'insertion et l'emploi
PMI – Protection maternelle et infantile
PRIM – Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique
PS – Protection subsidiaire
RDC – République démocratique du Congo
RELOREF – Réseau pour l'emploi et le logement pour les réfugiés
RIVP – Régie immobilière de la Ville de Paris
RSA – Revenu de solidarité active
RSB – Renforcer ses Savoirs de Base
SAER – Service d'aide aux étrangers retenus
SASA – Service d'assistance sociale et administrative
SIAO – Service intégré de l'accueil et de l'orientation
UNPI – Union nationale de la propriété immobilière

Liste des centres et services de France terre d'asile

Aquitaine

Centre de Périgueux

Activité : Accueil des demandeurs d'asile
27, rue Front-Claude
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org

Centre de Bègles

Activité : Accueil des demandeurs d'asile
157, cours Victor Hugo
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

Auvergne

Centre d'Aurillac

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Reloref
15 bis, avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org

Basse-Normandie

Centre de Caen

Activité : Accueil des demandeurs d'asile
57-59, avenue de la Côte de Nacre
14000 CAEN
02 31 54 54 30
cadacaen@france-asile.org

Plate-forme d'accueil de Caen

Activité : Premier accueil
7, rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
plfcaen@france-terre-asile.org

Samie de Caen

Activité : Dispositif MIE
57-59, avenue de la Côte de Nacre
02 31 54 54 30
samiecaen@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Lô

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Service de domiciliation, Intégration, Reloref
5, rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadasaintlo@france-terre-asile.org

Centre

Centre de Blois

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Service de domiciliation, Intégration, Reloref
28, avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

Centre de Romorantin-Salbris

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref
52 bis, avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 54 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

Centre de Vendôme

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref
1 ter, rue Charles Péguy
41100 VENDÔME
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org

Champagne-Ardennes

Centre de Chaumont

Activité : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref
13, rue Victor Fourcaut
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org
Haute-Normandie

Haute-Normandie

Centre d'Évreux

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref, Intégration
1, rue Jacquard
27000 Évreux
02 32 23 10 25
cadaevreux@france-terre-asile.org

Centre de Rouen

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Intégration, Reloref
4, rue de Fontenelle
76000 ROUEN
cadarouen@france-terre-asile.org

Plate-forme d'accueil de Rouen

Activité : Premier accueil
4, rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 32 76 23 65
direrouen@france-terre-asile.org

Centre de rétention administrative d'Oissel-École nationale de Police

Activité : Assistance juridique des personnes retenues
Route des Essarts
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@france-terre-asile.org

Île-de-France

Centre de Paris

Activité : Accueil des demandeurs d'asile
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS
01 40 03 93 03
cadaparis@france-terre-asile.org

Service assistance sociale et administrative (Sasa)

Activité : Premier accueil
4, rue Doudeauville
01 53 26 23 80
sasadom@france-terre-asile.org

Kiosque

France terre d'asile/Emmaüs Solidarité

Activité : Bureau d'information et d'orientation
218, rue du Faubourg Saint Martin
01 76 62 12 47
saskiosque@france-terre-asile.org

Dispositif d'hébergement des adultes isolés (HAI)

Activité : Huda
4, rue Doudeauville
75010 PARIS
01 53 26 23 80
sasahai@france-terre-asile.org

Dispositif d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS)

Activité : Intégration
126, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
01 53 06 67 13
fgaudeau@france-terre-asile.org

Programme d'autonomisation des régularités de l'asile

Activité : Intégration
13, boulevard de Port Royal
75013 PARIS
01 47 07 25 84
Residencesociale75@france-terre-asile.org

Dispositif d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers de Paris

Activité : Dispositif MIE
127, boulevard de la Villette
75010 PARIS
01 40 03 37 58
accueilmineurs@france-terre-asile.org

Cap pour l'intégration

Activité : Intégration
126, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
01 53 06 64 26
mbousbaine@france-terre-asile.org

Centre de Melun

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Reloref
90, avenue du Général Patton
77000 MELUN
01 64 52 77 89
cadamelun@france-terre-asile.org

Centre de rétention administrative de Plaisir

Activité : Assistance juridique des personnes retenues
889, avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org

Centre de Massy

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

2 ter, avenue de France
91300 MASSY
01 69 21 06 17
cadamassy@france-terre-asile.org

Centre de rétention administrative de Palaiseau

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

13, rue Emile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org

Centre de l'Orge

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref

101-103, avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadadelorge@france-terre-asile.org

Centre de Châtillon

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

44-48, rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadahautsdeSeine@france-terre-asile.org

Centre d'Asnières

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

63, avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdasnières@france-terre-asile.org

Centre de Saint Denis

Activité : Accueil des demandeurs d'asile, Huda

1, rue Edouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org

Centre de Stains

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

54, rue Victor Renelle
93240 STAINS
01 49 71 57 70
cadastains@france-terre-asile.org

Centre de Créteil

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Transit, Reloref, Intégration

112-120, Chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org

Plate-forme d'accueil de Créteil

Activités : Premier accueil, Huda

24, rue Viet
94015 CRÉTEIL
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org

Accueil pour mineurs isolés étrangers de Créteil (Amie 94)

Activité : Dispositif MIE

112-120, Chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 85
Educ.estrella@france-terre-asile.org

Pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers

Activité : Dispositif MIE

6, rue Albert Estein
94000 CRÉTEIL
01 42 07 09 02
peomie@france-terre-asile.org

Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs demandeurs d'asile (Caomida)

Activités : Dispositif MIE, Accueil des demandeurs d'asile

23, boulevard de la gare
94470 BOISSY-SAINT-LEGER
01 56 73 10 67
caomieboissy@france-terre-asile.org

Centre de Sarcelles

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref

6, boulevard Maurice Ravel
95200 sarcelles
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org

Languedoc-Roussillon

Centre de Chambon-le-Château

Activité : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref

route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

Midi-Pyrénées

Centre d'Auch

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

3, quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

Nord-Pas-de-Calais

Bureau d'information de France d'asile /UNCHR

Activité : Bureau d'information et d'orientation

37, rue de Thermes
62100 CALAIS
03 21 19 66 09
06 17 85 80 18
ftdocalais@france-terre-asile.org

Maison du jeune réfugié de Saint-Omer

Activité : Dispositif MIE

8, rue des Bleuets
62500 SAINT-OMER
03 21 11 61 29
mjrsaintomer@france-terre-asile.org

Centre de rétention administrative de Coquelles - Hôtel de Police

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

boulevard de Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
cracoquelles@france-terre-asile.org

Pays de la Loire

Centre d'Angers

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Intégration, Reloref

2, rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadaangers@france-terre-asile.org

Centre de Clisson

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

3, rue Pasteur
44190 CLISSON
02 40 71 05 30
cadaclisson@france-terre-asile.org

Centre de Mayenne

Activité : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Reloref

16, place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 67 01 55
cadamayenne@france-terre-asile.org

Antenne de Laval

Activité : Premier accueil, Huda, Intégration

44, rue de la Paix
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org

Picardie

Centre de Creil

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Reloref

7, rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org

Dispositif d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Daomie)

Activité : Dispositif MIE

51, rue Mail Albert 1er
80000AMIENS
03 22 09 01 61
daomieamiens@france-terre-asile.org

Poitou-Charentes

Centre de Niort-Mayhar Monshipour Kermani

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Service de domiciliation, Reloref, Intégration

5, rue de Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

Provence-Alpes-Côtes d'Azur

Centre de Gap

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Aide administrative et juridique auprès des étrangers, Service de domiciliation, Reloref

3, rue de Valserrès
05000 GAP
04 92 20 65 11
cadagap@france-terre-asile.org

Centre de Toulon

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Service de domiciliation, Reloref

19, rue Paul Lendrin
83000 TOULON
04 94 93 60 90
cadatoulon@france-terre-asile.org



Cahier du social n°32: «La demande d'asile au féminin: cadre législatif et pratiques », décembre 2011

Du fait d'une reconnaissance tardive des violences liées au genre en droit international et en droit des réfugiés, les demandes d'asile des femmes entrent souvent dans la catégorie des « nouvelles » problématiques de l'asile. Comment interpréter ces persécutions au regard de la Convention de Genève ? Comment prendre en compte les besoins particuliers des femmes dans la procédure d'asile et dans les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ? Cette publication analyse les politiques et pratiques mises en œuvre par les autorités françaises.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°33: «Le droit à demander l'asile des mineurs isolés étrangers dans l'UE », septembre 2012

Comme les adultes, de nombreux mineurs isolés fuient les conflits et les persécutions dont ils étaient victimes dans leur pays d'origine. Enrôlement des mineurs, trafic d'enfants pour prostitution, exploitation sexuelle, mutilation génitale des filles, travail des enfants... nombreuses sont les raisons qui poussent ces enfants sur les routes de l'exil, en quête de d'asile et de protection. Afin de mieux cerner les enjeux de cette problématique, une étude de droit comparé intitulée « Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union européenne » dresse, pour la première fois, un panorama des systèmes d'asile européens à l'égard des mineurs isolés étrangers.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°34: «Le réfugiés âgés : invisibles parmi les invisibles», mars 2013

Vieillir en exil – voilà un sujet qui, à première vue, peut sembler anecdotique mais qui, si on prend la peine de s'intéresser aux enjeux qui le traversent, mérite un traitement plus approfondi. Qui sont les réfugiés âgés aujourd'hui en France ? Quelles sont les spécificités liées à leur situation parmi la catégorie de migrants âgés ? Ont-ils accès aux mêmes droits que les personnes âgées nées en France ou que les autres catégories de migrants âgés ? Dans quelles conditions vivent-ils ? Cette étude s'efforce au mieux de répondre à ces questions.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°35: «Guide de l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection subsidiaire», décembre 2013

La complexité des normes régissant la situation des réfugiés est à l'origine d'une faible connaissance de leurs droits que ce soit de la part de l'administration, des travailleurs sociaux et des réfugiés eux-mêmes. Afin d'accompagner les travailleurs sociaux dans leur mission et dans le cadre du projet RELOREF, France terre d'asile a élaboré un guide juridique permettant d'identifier les droits et les démarches spécifiques à ce public : « le guide de l'accès aux droits ».

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°36: «L'effet de la rétention administrative sur les parcours migratoires: une illusion?», janvier 2015

À quoi sert la rétention des étrangers ? Faut-il remettre en question un des pivots des politiques migratoires de la France et de ses voisins européens de ces dix dernières années ? Est-ce que l'existence de cette institution constitue en elle-même un frein aux projets migratoires et une incitation à quitter le territoire ? L'objectif de cette étude, fruit d'un partenariat entre notre association et la Clinique du Droit Sciences Po, est d'apporter une analyse approfondie sur l'expérience et l'effet dissuasif de la rétention administrative en France.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

POUR COMMANDER

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....Tél.....

Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social.....

- Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
- Par prélèvement sur mon compte
- Par virement sur le compte France terre d'asile : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date :Signature :



BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant ou en renouvelant mon adhésion :

- 150,00 € (membres bienfaiteurs) 5,00 € (chômeurs/étudiants)
 100,00 € (personnes morales) Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association
 50,00 € (membres actifs)

→ Je recevrai avec **un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile et la newsletter mensuelle** par mail.

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner accompagné avec votre règlement à :
France terre d'asile – Secrétariat administratif général – 24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, **contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99** ou **par mail à infos@france-terre-asile.org**

www.france-terre-asile.org

*La déduction fiscale : **France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général.** Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66%** du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).



BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL

Organisme :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement aux publications de France terre d'asile :

- 15,00 €
 Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
 Par virement sur le compte France terre d'asile : Crédit Coopératif-42559 00008 21020423408 88

→ Je recevrai **les publications de France terre d'asile et la newsletter électronique** (mensuelle).

Date et signature :

Merci de renvoyer les deux parties de cet imprimé à France terre d'asile, sans les séparer et en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Épargne (R.I.C.E.) à :

France terre d'asile – Secrétariat administratif général – 24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, **contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99** ou **par mail à infos@france-terre-asile.org**

www.france-terre-asile.org

Conception & Impression : Marnat
www.marnat.fr
01 47 40 33 10

Crédit photo couverture : ©Patrick James

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à consulter
notre site internet www.france-terre-asile.org
ainsi que la page Facebook de France terre d'asile.



24, rue Marc Seguin - 75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
www.france-terre-asile.org